V1 - Février 2026

matutina
Paysage et Énergies

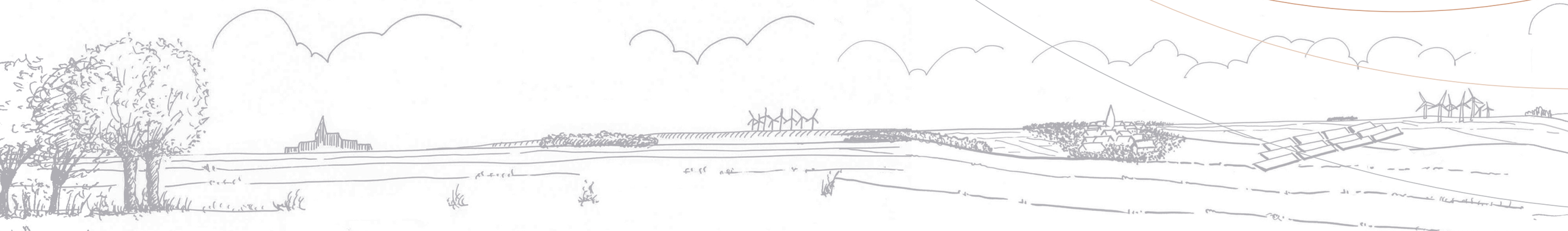


Étude paysagère et patrimoniale

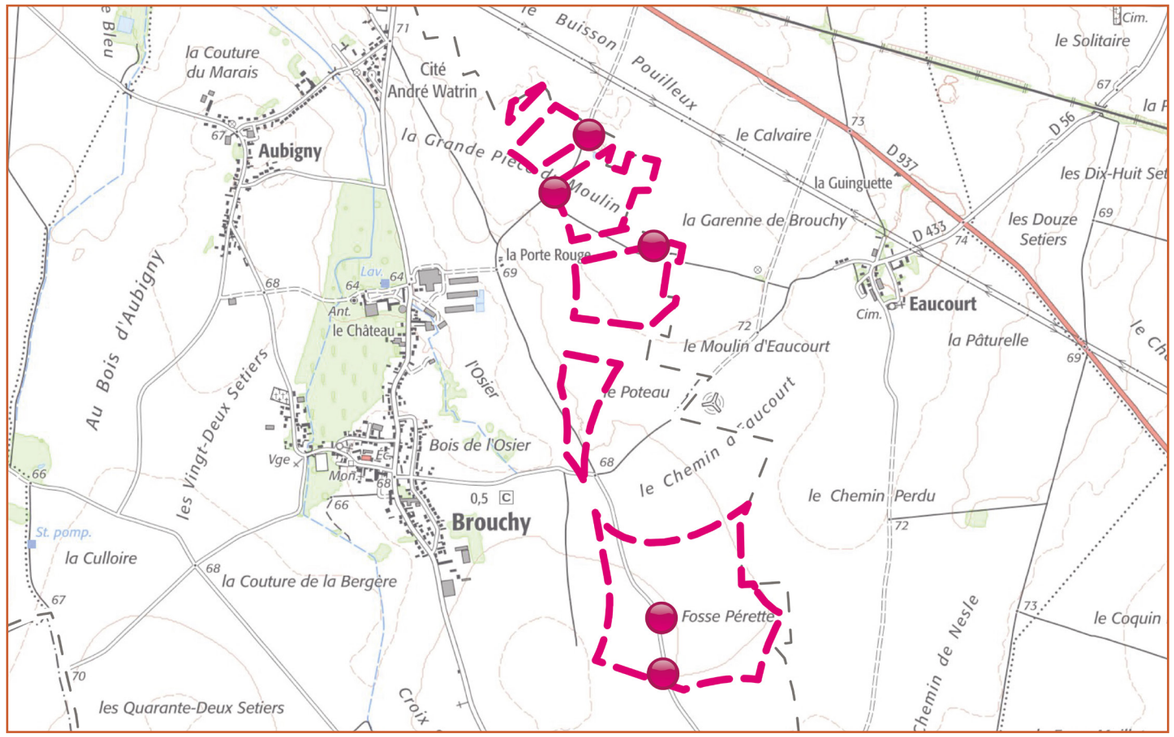
Projet de parc moyen éolien de Brouchy

Brouchy - Somme (80)

POWEEND



Carte du projet (fond IGN 1/25 000)



Réalisation du dossier

Matutina : Promopole - 12, avenue des Prés - 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - agence@matutina.fr
Directeur d'étude : Baptiste DUHAMEL
Cartographie et étude : Alexis BILLARD
Conception graphique : Catherine SERRE
Photomontages : réalisés par Auddicé

Les cartes, photos et autres illustrations réalisées par MATUTINA restent entière propriété du bureau d'études et de leurs auteurs, ainsi que les photomontages, propriété de leurs auteurs.
Reproduction interdite sans autorisation

Résumé de la demande

Pétitionnaire : Poweend

Région : Hauts-de-France
Département : Somme (80)
Commune du projet : Brouchy

Nombre d'éoliennes : 5

Dimension des éoliennes :
- Hauteur de tour : 47,69 m
- Diamètre des rotors : 64,10 m
- Soit une hauteur totale de 79,64 m

Puissance unitaire par éolienne : XX MW
Puissance totale : XX MW

Dénomination du projet : Projet de moyen éolien de Brouchy

Sommaire

Lexique 5

Introduction générale 13

Première partie 15

1 - Localisation et périmètres 16
1.1 - Localisation générale 16
1.2 - Présentation des communes 16
1.3 - Le projet et son site 16
1.4 - Définition des périmètres d'étude 18

2 - Analyse physique et structurelle 20
2.1 - Topographie, hydrographie et boisements 20
2.2 - Occupation du sol 22

3 - Analyse paysagère et patrimoniale 24
3.1 - Les unités paysagères 24
3.2 - Le patrimoine culturel et naturel 30

4 - Synthèse hiérarchisée des enjeux 32

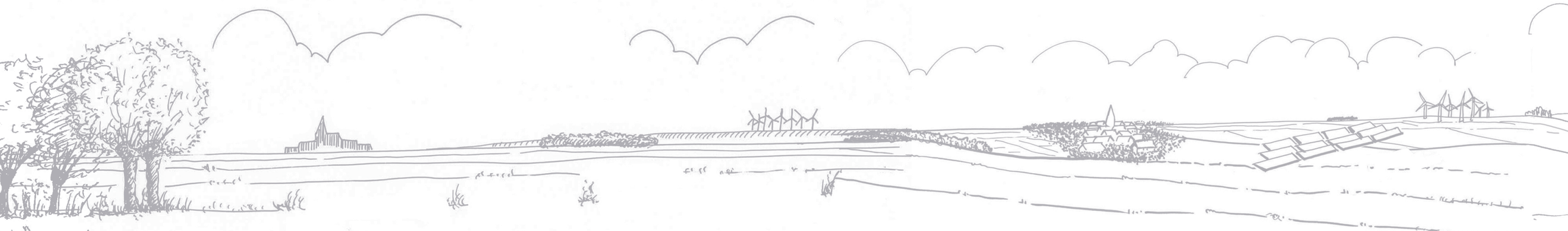
Deuxième partie 37

1 - Implantation finale du projet 40
1.1 - Présentation de l'implantation 40

2 - Étude des incidences paysagères et patrimoniales ... 44
2.1 - Principes et choix des points de vue 44
2.2 - Caractéristiques des photomontages 46
2.3 - Présentation des photomontages 46

3 - Synthèse de l'évaluation des incidences 144

Annexes 147



Le présent lexique est la propriété de MATUTINA.

L'ensemble des textes et croquis a été réalisé par MATUTINA.

Toute reproduction, même partielle, ou diffusion à des tiers sans autorisation est interdite.

Le présent document a été protégé par dépôt auprès de l'INPI en février 2019.

LEXIQUE

Le présent lexique contient l'ensemble des termes employés jusqu'à présent dans nos études. Leur définition est issue de nos expériences et de nos échanges avec nos clients, partenaires et les services de l'État.

Ce lexique n'entend pas fournir une définition absolue de cette terminologie. Il est destiné à bien expliciter les termes que nous employons, afin de permettre une meilleure compréhension de nos travaux.

Sensibilité

La sensibilité est fonction, d'une part, de la capacité intrinsèque d'un paysage à accueillir un projet éolien et, d'autre part, du niveau d'appropriation sociale de ce paysage, lequel détermine l'acceptabilité sociale du projet éolien. Elle désigne les effets possibles de modification, de transformation, voire de perturbation, qu'un projet éolien pourrait engendrer sur des éléments paysagers et patrimoniaux. En l'occurrence, un paysage ou un élément patrimonial peut être qualifié de "très sensible" si l'on estime que le projet éolien pourrait y engendrer une modification très, voire trop radicale. Au contraire, il pourra être jugé "peu ou pas sensible" si l'on estime que les effets y seront mineurs voire nuls. La sensibilité désigne ainsi un degré d'influence. Ce dernier peut être lié à la distance au projet, à la valeur sociale de l'espace, aux rapports d'échelles, etc.

La définition des sensibilités renvoie au "dilemme" permanent du paysagiste, sans cesse partagé entre la volonté de conservation et celle de transformation.

Enjeu

Un enjeu est l'application qualifiée et caractérisée d'une sensibilité sur un élément donné. Définir les enjeux s'effectue après l'estimation des sensibilités et s'appuie sur des "vérifications" plus ciblées, utilisant les outils du paysagiste (coupe, croquis, représentations graphique, etc). Ainsi, les enjeux ne sont étudiés que dans la mesure où ils présentent une certaine sensibilité face à l'implantation d'éoliennes.

Les éléments peuvent être présentés selon une approche typologique, ce qui facilite leur appréhension. Par exemple : patrimoine architectural, infrastructure routière, silhouette urbaine, vallée, etc. L'enjeu est qualifié selon un niveau d'évaluation, définissant ainsi la valeur de la sensibilité qui s'y porte. Plus ce niveau est élevé, plus l'attention devra être portée sur l'élément lors de deux phases importantes du projet, la conception du projet (variantes) et l'étude des impacts.

Incidence (ou impact)

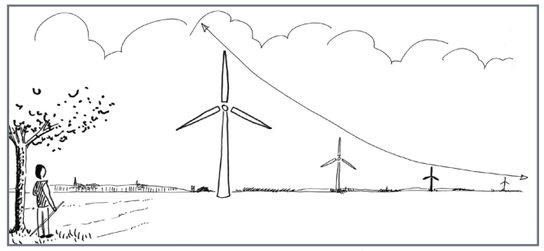
L'incidence désigne l'évaluation de la modification ou de la transformation physique ou esthétique opérée par un projet éolien sur un élément défini ponctuel, comme un monument, ou vaste, comme une unité paysagère.

Le mot « impact », bien qu'étant générique, est cependant le plus souvent lié à une valeur négative. Le terme d'« incidence » a été choisi pour s'y substituer car il possède une connotation plus neutre, devant être qualifié.

La qualification du niveau d'incidence renvoie directement aux enjeux, sur lesquels elle s'appuie. En résumé, c'est l'évaluation finale des enjeux du projet, au moyen d'outils spécifiques, comme les photomontages dans le cadre des projets éoliens. En outre, l'étude des impacts possède un rôle d'aide à la prise de décision et à l'information du public.

Hauteur visuelle

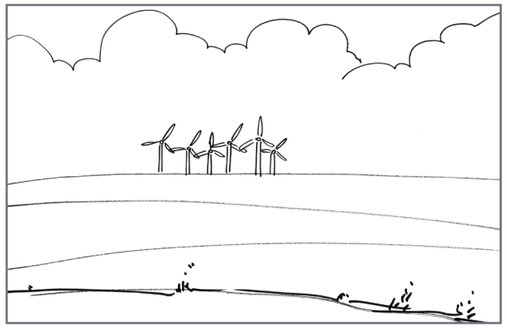
La hauteur visuelle d'un objet donné (éolienne, bâti, monument, etc.) est la hauteur angulaire sous laquelle l'objet est perçu selon la distance d'observation. En effet, une même éolienne perçue à un kilomètre ou à dix kilomètres de distance n'aura pas la même hauteur visuelle alors que sa hauteur réelle ne varie pas. La dégression visuelle d'un objet par rapport à la distance ne suit pas une pente linéaire mais une courbe régressive parabolique (fonction mathématique arc-tangente).



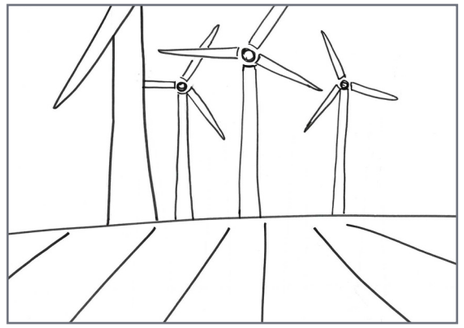
Régression de la hauteur visuelle d'une éolienne en fonction de la distance

Prégnance visuelle

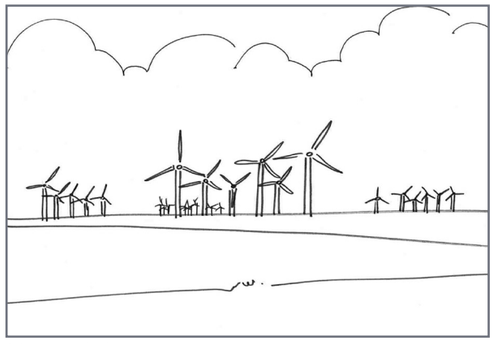
La prégnance visuelle est une notion subjective qui désigne l'effet de présence et d'importance spatiale d'un élément dans le champ visuel de l'observateur selon un point de vue donné. La prégnance visuelle, ou emprise visuelle, peut être liée à la densité du groupe d'élément (comme un parc éolien), à l'importance de la portion du champ visuel occupé, à des effets liés aux conditions de la perception comme une contre-plongée, etc.



Faible prégnance de proximité et de densité



Forte prégnance de proximité



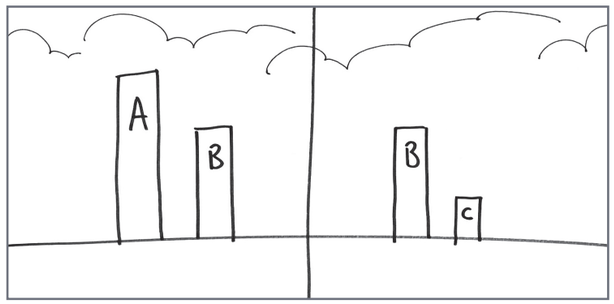
Prégnance de densité

Rapport d'échelles

Un rapport d'échelle désigne le rapport de proportion entre deux éléments, la plupart du temps entre le projet éolien étudié et le paysage ou le bâti. Plusieurs effets possibles peuvent en ressortir par comparaison visuelle. Les rapports d'échelles sont les rapports qui se mettent en place en fonction des hauteurs visuelles de différents éléments.

Selon l'échelle de l'espace où il s'inscrit, un projet éolien peut apparaître de dimension importante ou au contraire de dimension réduite. Ainsi, pour une même éolienne, celle-ci pourra apparaître "grande" voire "démesurée" dans un espace de petite échelle, par exemple dans un paysage constitué d'une succession de vallons refermés. On parle alors d'un rapport d'échelle défavorable (ou concurrentiel). En revanche, dans un espace très ample, aux profonds horizons de vision, une éolienne apparaîtra de taille "modérée" voire "réduite". On parle alors d'un rapport d'échelle favorable (ou d'absorption).

L'évaluation du rapport d'échelle est donc liée à la possibilité offerte à l'œil de disposer d'éléments de repères visuellement mesurables ou non dans un espace donné.



Relativité des rapports d'échelle

L'analyse des rapports d'échelle entre le projet éolien et un élément donné (paysage, bâti, monument historique, etc.) est fondamentale. Ces rapports peuvent être favorables, en situation d'équilibre ou défavorables à l'élément donné.

- Rapport d'échelle favorable

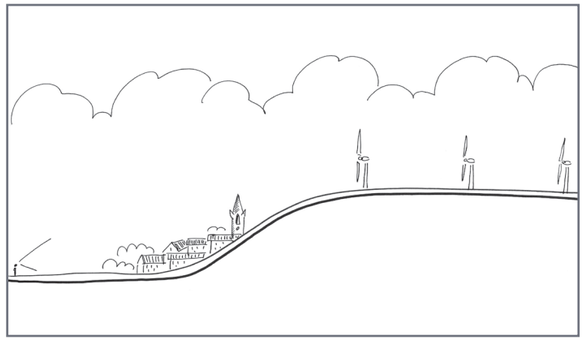
Un rapport d'échelle favorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est inférieure à un élément donné.

- Rapport d'échelle en situation d'équilibre

Un rapport d'échelle en situation d'équilibre se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est égale à un élément donné.

- Rapport d'échelle défavorable

Un rapport d'échelle défavorable se présente lorsque la hauteur visuelle d'une éolienne est supérieure à un élément donné. Dans certains cas où une ou plusieurs éoliennes ont des rapports d'échelle défavorables au bâti ou à un élément paysager, on peut parler d'effet de prégnance verticale, voire de surplomb.



Variation du recul à la vallée faisant varier les rapports d'échelle

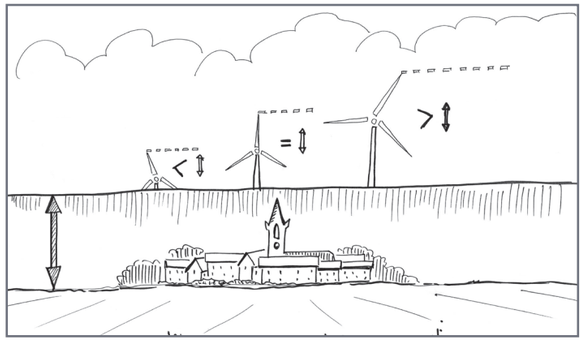
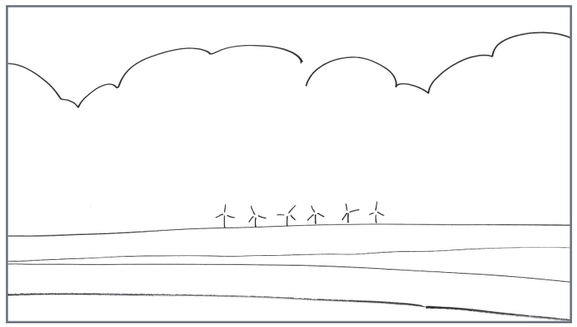


Illustration de la variation des rapports d'échelle depuis la vallée

- Absence de rapports d'échelle

Dans certains cas de figure, surtout quand le paysage est très ouvert et monotone, il n'y a pas d'éléments de repères qui permettent d'établir un rapport de proportion. On parle alors d'absence de rapports d'échelle.



Vue en absence de rapports d'échelle

Surplomb

Un surplomb est une situation de rapport d'échelle très défavorable qui crée un effet d'écrasement par les éoliennes. On parle de surplomb des éoliennes sur une silhouette de village, une vallée, un bâtiment, etc.

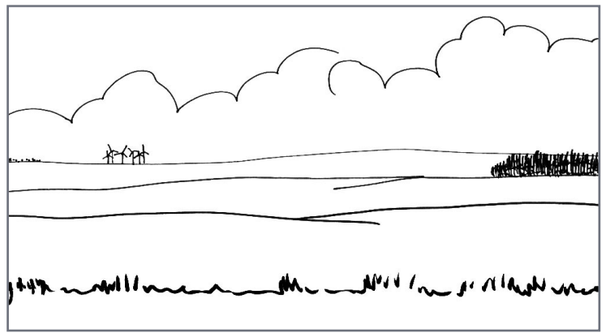


Effet de surplomb sur un village de vallée

Paysage de grande échelle

Un paysage de grande échelle est un paysage ouvert, aux vues lointaines et dégagées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont rares. Le ciel est alors très présent et démesuré. Les grands plateaux agricoles ouverts sont souvent des paysages de grande échelle. On parle alors de vues ouvertes car l'observateur qui se trouve dans ce type de paysage aura toujours une vision éloignée et profonde de l'horizon.

C'est en général un paysage adapté au développement éolien car les rapports d'échelle sont souvent favorables au paysage. Il se peut même qu'il y ait une absence de rapports d'échelle.



Paysage de grande échelle

Paysage de petite échelle

Un paysage de petite échelle est un paysage fermé, aux vues proches et refermées. Les masques visuels (végétation, bâti, relief) sont très présents. Un paysage bocager vallonné est le parfait exemple d'un paysage de petite échelle. Les nombreuses haies referment les vues. Cela crée un paysage de petite échelle, intime, à taille humaine. Les vues ouvertes y sont très rares. On parle alors de vues en fenêtres ou de vues fermées. Ce sont généralement des paysages sensibles au développement éolien du fait de rapports d'échelle souvent peu favorables au paysage.



Paysage de petite échelle

Visibilité

La visibilité désigne de manière générique le fait qu'un objet, un élément naturel ou autre soit visible dans le champ du regard humain, depuis un point de vue donné. En résumé, elle désigne le fait d'être visible dans les conditions normales de la perception.

La visibilité peut induire une hiérarchisation des plans (premier plan, arrière-plan), avec des effets de barrière (éléments naturels ou anthropiques) pouvant restreindre une vue d'ensemble de l'étendue observée. Si l'élément n'est pas visible pour l'observateur, la vue sera qualifiée de fermée.

Axe de visibilité

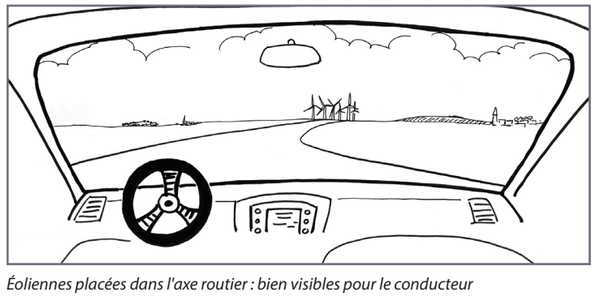
Un axe de visibilité est une ligne naturelle ou artificielle qui induit la conduite du regard, l'oriente, créant une vision privilégiée. On parlera notamment d'axe de visibilité dans le cas d'une vue depuis un château, dont le parc peut offrir un axe de perspective central ouvrant vers le site du projet éolien.

Cet axe de visibilité peut ainsi créer un « effet de zoom » dans le cas où l'axe est encadré par un double rideau arboré. Ce phénomène de « resserrement » a pour conséquence la focalisation du regard sur les éoliennes.

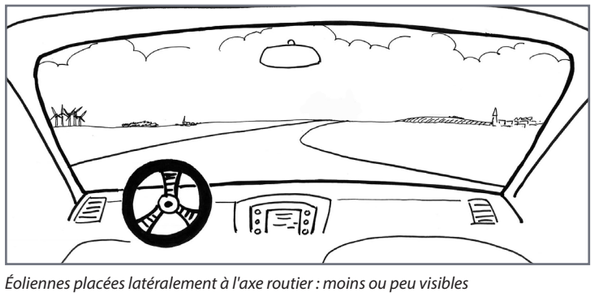
Axe de visibilité d'un jardin de type classique créant un "effet de zoom"

Absence d'axe de visibilité

La conduite automobile, en particulier, détermine un axe de visibilité par la concentration du regard véhiculaire sur la route.



Éoliennes placées dans l'axe routier : bien visibles pour le conducteur

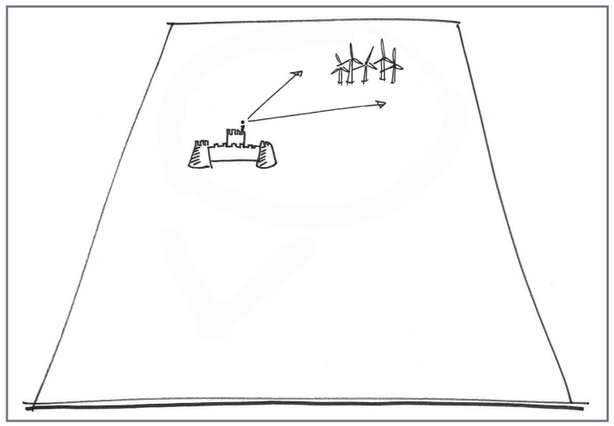


Éoliennes placées latéralement à l'axe routier : moins ou peu visibles

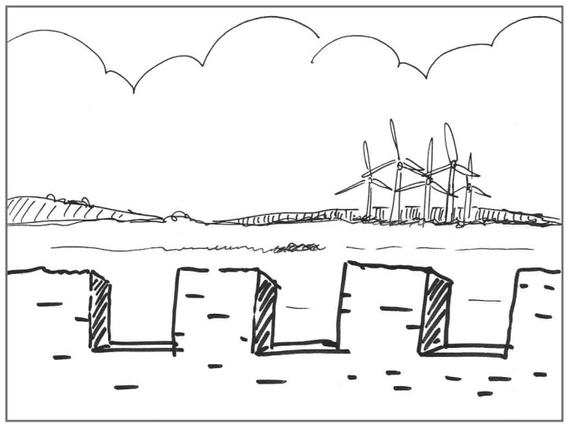
Intervisibilité

L'intervisibilité désigne la visibilité d'un projet éolien depuis un point de vue donné précis, qui possède une valeur particulière (monument historique, cœur de village, vue panoramique, etc.).

Elle n'est pas en soi négative, mais il est nécessaire de la qualifier, pour évaluer quel type de modification elle entraîne dans ce champ visuel, et selon quel niveau. L'incidence visuelle peut alors être évaluée, entre autres, en fonction de la hauteur visuelle des éoliennes et des rapports d'échelle avec le paysage ou le bâti.



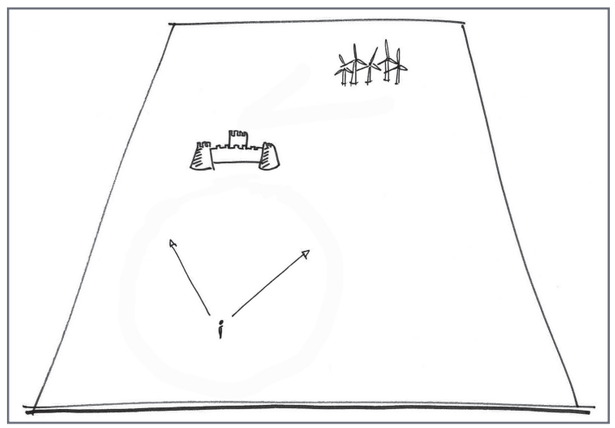
Principe de l'intervisibilité



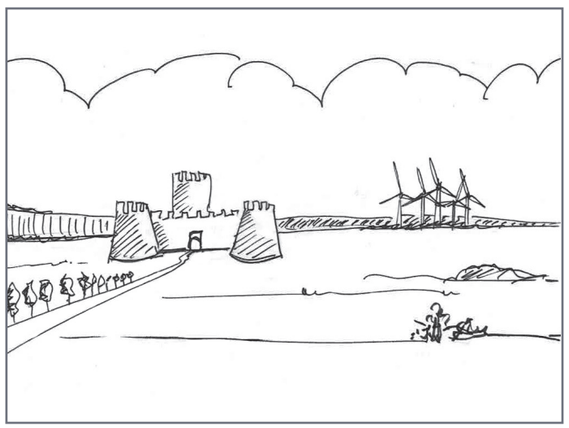
Vue en intervisibilité

Covisibilité

La covisibilité désigne la visibilité conjointe d'un objet et d'un projet éolien depuis un tiers point de vue. La covisibilité met donc en relation l'élément déterminé et le projet dans le même champ visuel. L'objet peut être un monument historique, une silhouette urbaine, etc.



Principe de la covisibilité



Vue en covisibilité

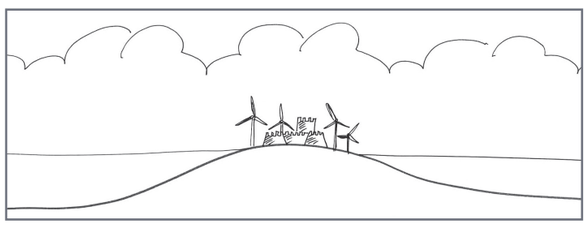
Elle n'est pas en soi négative mais il est nécessaire de la qualifier. Il faut évaluer quel type de modification elle entraîne sur la situation de l'élément dans le champ visuel, et selon quel niveau. Mais il est également nécessaire de définir la valeur de ce tiers point de vue où s'établit la covisibilité. S'il s'agit par exemple d'un point de vue très fugace au long d'une voie routière, ou au contraire depuis un belvédère aménagé aux fins de contemplation. L'importance à donner à la covisibilité qui en résulte ne sera pas la même puisqu'elle est relative à la fréquentation des sites où elle s'exprime. Il est également important d'ajouter l'analyse des rapports d'échelle pour qualifier les impacts visuels complets de la covisibilité.

- Covisibilité de superposition

Une covisibilité de superposition s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné, dans le même axe visuel que ce dernier, en enfilade. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. La cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb.



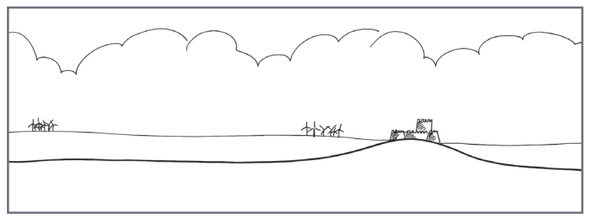
Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle favorable



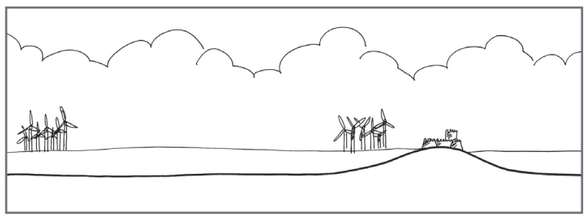
Covisibilité de superposition avec rapport d'échelle défavorable

- Covisibilité latérale

Une covisibilité latérale s'établit lorsque les éoliennes d'un projet sont visibles dans le même champ visuel qu'un objet donné à côté de ce dernier, de manière latérale donc. Elle peut, également, être favorable ou défavorable. L'incidence de cette covisibilité est à évaluer selon les rapports d'échelle s'établissant entre les éoliennes et l'élément concerné. La cas le plus défavorable se présente lorsque les éoliennes sont en situation de surplomb. De plus, le niveau d'incidence décroît en fonction de l'éloignement latéral.



Covisibilité latérale avec rapports d'échelle favorables : éoliennes éloignées

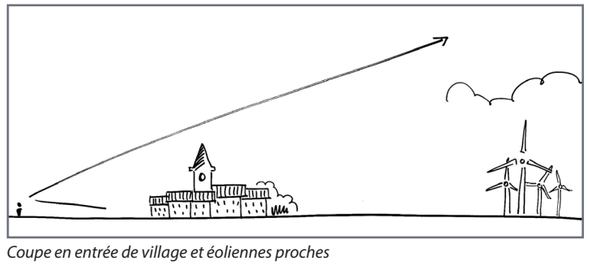


Covisibilité latérale avec rapport d'échelle défavorable : éoliennes proches

Entrée de village

Une entrée de village est une route ou un chemin qui mène à celui-ci. L'observateur a donc face à lui la silhouette urbaine du village ainsi que le paysage en arrière-plan. Une route d'entrée peut donc aussi être une sortie. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.

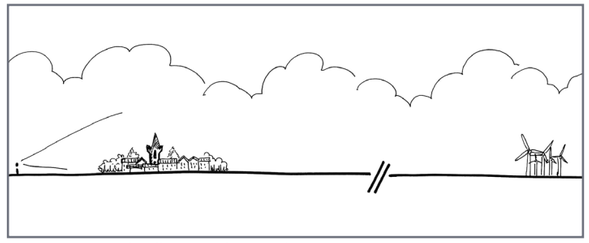
Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien se font souvent par rapport au bâti ou la végétation du village. Ce sont donc des vues aux enjeux plus importants qu'une sortie. En effet, s'il existe une covisibilité des éoliennes au-dessus de la silhouette urbaine, il y a plus de risques de rapports d'échelle défavorables au bâti (surplomb) plutôt qu'en sortie, où les rapports d'échelle se font avec le paysage. Toutefois, il est plus rare d'avoir une visibilité des éoliennes en entrée de village car les masques visuels y sont les plus importants.



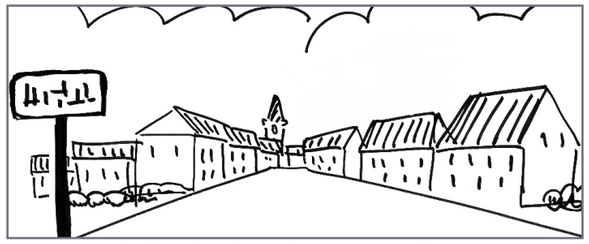
Coupe en entrée de village et éoliennes proches



Vue en entrée de village : les éoliennes proches sont en covisibilité



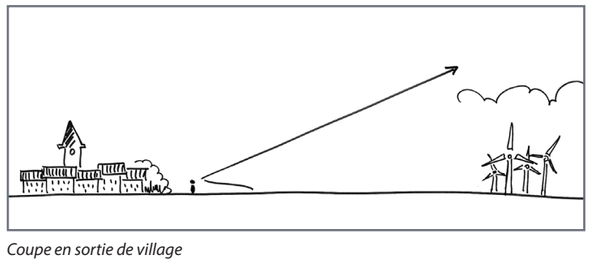
Coupe en entrée de village et éoliennes éloignées



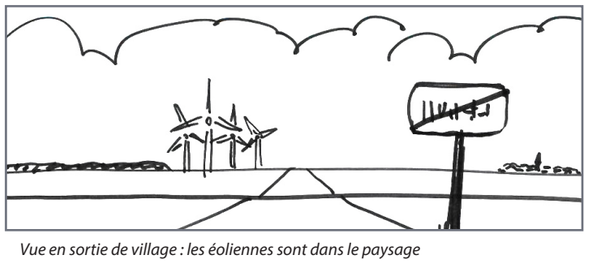
Vue en entrée de village : les éoliennes éloignées sont invisibles

Sortie de village

Une sortie de village est une route ou un chemin sortant de celui-ci. L'observateur a donc face à lui le paysage qui entoure le village et se trouve dos à la silhouette urbaine de ce dernier. Une route de sortie peut donc aussi être une entrée. C'est simplement la position de l'observateur qui détermine la notion d'entrée ou de sortie.



Coupe en sortie de village



Vue en sortie de village : les éoliennes sont dans le paysage

Dans ce cas, les rapports d'échelle avec le projet éolien ne se font plus par rapport au bâti ou à la végétation du village, mais par rapport au paysage environnant ce village. Ce sont donc des vues aux enjeux moins importants qu'une entrée. En effet, s'il existe une visibilité des éoliennes dans le paysage autour du village, il y a moins de risques d'avoir des rapports d'échelle défavorables au paysage plutôt qu'en entrée, où les rapports d'échelle se font avec le bâti. Toutefois, il est plus fréquent d'avoir une visibilité des éoliennes en sortie de village car les masques visuels sont moins importants.

Néanmoins, la présence d'éoliennes en nombre important dans le champ visuel de l'observateur peut entrainer un effet d'enfermement.

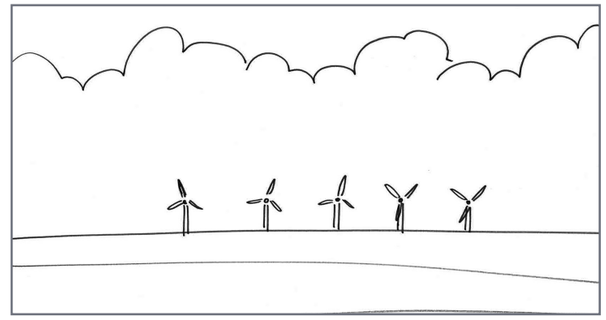
Lisibilité

La lisibilité d'un projet éolien est une qualité exprimant la netteté et la facilité de distinction d'ensemble des éoliennes d'un projet. La lisibilité d'un projet éolien est bonne quand il offre à la vue une forme homogène et régulière, rendant sa structure clairement lisible et identifiable.

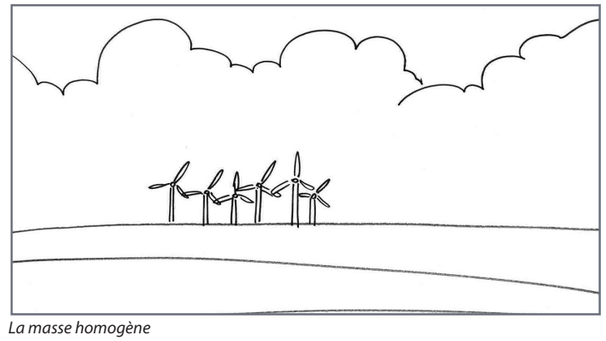
L'expérience montre que seules deux formes sont réellement lisibles :

- la ligne régulière,

- la masse homogène.



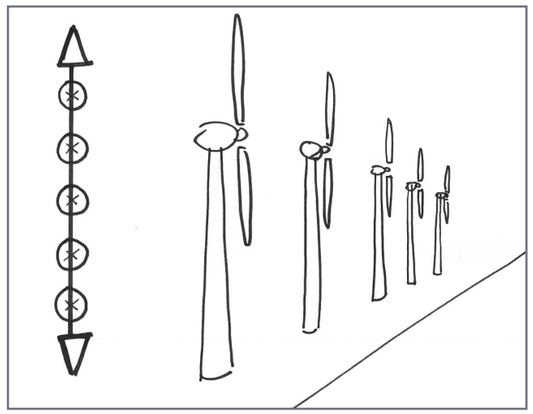
La ligne régulière



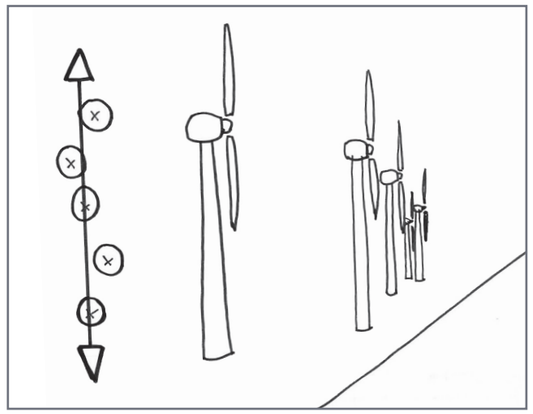
La masse homogène

La ligne, pour être lisible, nécessite deux conditions : dessiner un axe rectiligne et définir un écartement constant entre les éoliennes, ces deux qualités étant donc la rectitude et la régularité. Ainsi, la forme obtenue génère un « effet d'ordre » parfaitement lisible.

Toutefois, il n'est pas si facile de réunir ces deux conditions, en particulier celle de l'axe rectiligne. En effet, tout décalage d'une seule éolienne sur un alignement perturbera immédiatement la lisibilité de la forme, particulièrement dans les vues en enfilade.



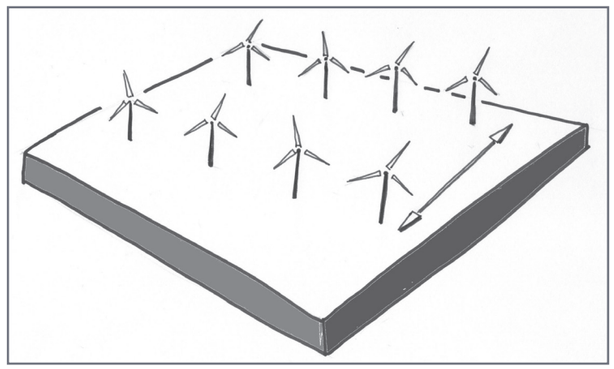
Vue en perspective cavalière d'une ligne régulière



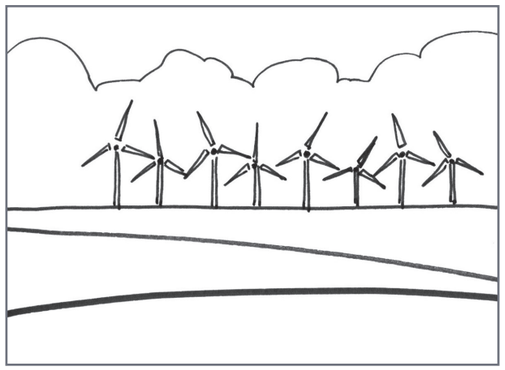
Vue en perspective cavalière d'une ligne irrégulière

L'implantation en masse doit être perceptible comme telle au premier regard. Pour cela, il est nécessaire qu'elle soit homogène.

Il y a deux manières de rendre homogène une masse. Soit par une implantation régulière, soit par une implantation irrégulière. La première est obtenue en répartissant les éoliennes sur un quadrillage (sans quinconce). La deuxième est obtenue par une répartition aléatoire, mais en veillant à obtenir globalement une interdistance semblable entre éoliennes. On retrouve d'ailleurs deux principes fondamentaux dans l'art des jardins qui se partagent entre la régularité ("jardin à la française") et l'irrégularité ("jardin à l'anglaise").



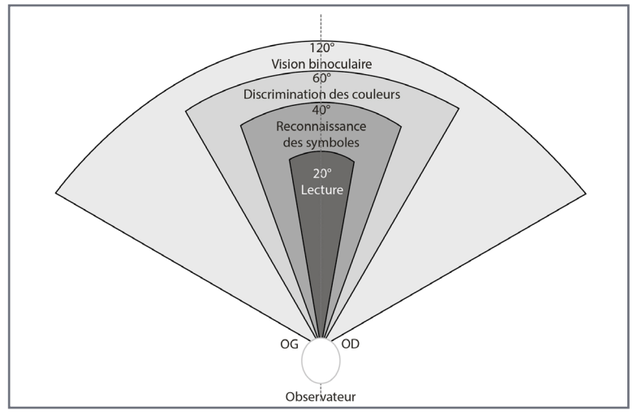
Bloc diagramme d'une masse homogène répartie en quadrillage



Vue d'une masse homogène

Champ de vision

Le champ de vision est la portion de l'espace que le regard, observant droit devant lui et immobile, peut percevoir. La vision binoculaire s'effectue sur 120°. La reconnaissance des symboles se fait dans un champ angulaire de 40° tandis que les couleurs sont encore visibles sous 60°.

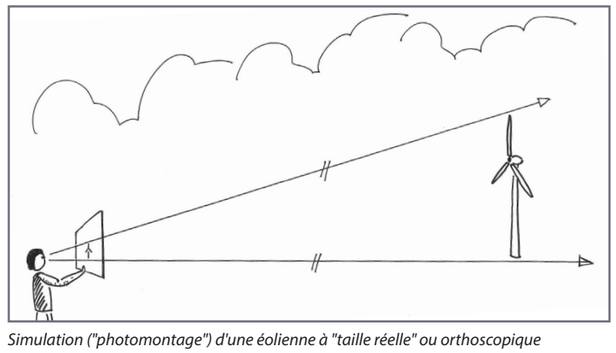


Champ de vision

C'est pour cette raison que les photomontages sont réalisés, en règle générale, en taille réelle entre 40° et 60°. Cela correspond à la zone nette apparente. Cette zone est d'environ 40°. Toutefois, lorsque l'observateur est immobile, les yeux balaient la scène, la zone nette apparente devient alors plus grande. À l'inverse, quand un automobiliste est en mouvement, cette zone nette apparente est réduite car les yeux balaient moins la scène. En outre, plus la vitesse de l'automobiliste est importante, plus sa zone nette apparente se réduit.

Taille réelle (ou vision orthoscopique)

Une simulation infographique d'implantation éolienne, dite "photomontage" et présentée "à taille réelle" permet de recréer les conditions réelles de vision d'un observateur, grâce à l'utilisation du théorème de Thalès.



Simulation ("photomontage") d'une éolienne à "taille réelle" ou orthoscopique

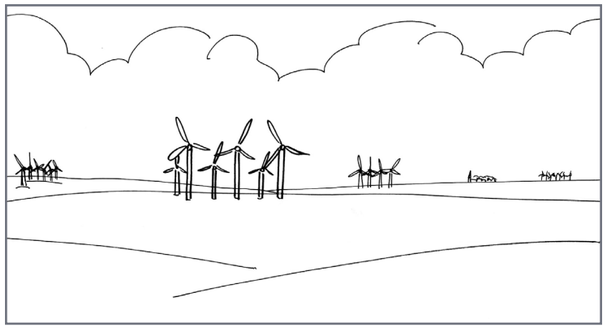
Concrètement, une photo est prise depuis un point de vue préalablement choisi. Le photomontage est réalisé à partir de cette photo. Ensuite, afin de percevoir les éoliennes de la manière la plus réaliste possible, le photomontage est mis en page à taille réelle. Les éléments du photomontage (éoliennes, paysage, bâti, etc.) ont donc exactement les mêmes proportions que dans la réalité. Il est alors possible de se rendre au point de vue de la photo et de la positionner à une certaine distance de ses yeux, cette dernière étant la distance orthoscopique indiquée sur le photomontage. L'observateur pourra alors « calquer » le photomontage sur le paysage et sera capable de visualiser les futures éoliennes et d'évaluer les rapports d'échelle entre un élément et ces dernières. Cette forme de présentation est également nommée "vision orthoscopique".

Effets cumulés

Les effets cumulés désignent l'addition des effets provoqués par les parcs éoliens entre eux. Ces effets peuvent s'avérer de natures très diverses et dépendent de multiples facteurs. Des aspects subjectifs rentrent également en jeu.

Lisibilité d'ensemble

La lisibilité d'ensemble de parcs éoliens désigne la qualité exprimant leur facilité de distinction à l'échelle du grand paysage. La lisibilité d'ensemble est bonne quand les parcs se distinguent aisément les uns des autres, d'une part, et que leur structure est clairement identifiable, d'autre part.



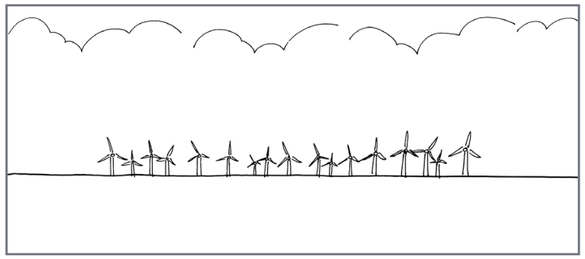
Lisibilité d'ensemble de plusieurs parcs éoliens dans un paysage donné

Encerclement théorique – encerclement réel

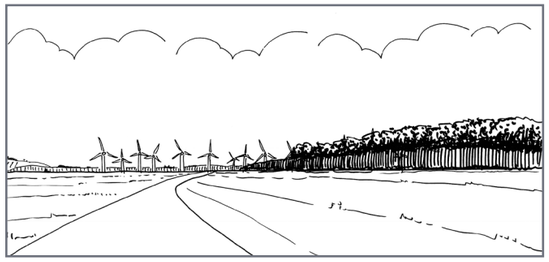
L'encerclement désigne un effet de fermeture des horizons de vision par le contexte éolien. Généralement, cet effet est considéré depuis les lieux de vie, ou ayant une importance sociale particulière. Subjectivement, ces effets peuvent être caractérisés par des sensations d'enfermement, de saturation du paysage, etc. Ces effets peuvent être étudiés de manière théorique ou réelle, les deux approches étant complémentaires.

L'encerclement théorique est une notion élaborée par les services de l'État, supposant une visibilité totalement ouverte et transparente sur 360° autour d'un point défini, généralement un lieu habité. Cette notion a toutefois pris en compte des facteurs de modulation des effets d'occupation des horizons. Ainsi, pour chaque point de vue, deux périmètres empiriques sont proposés : un premier de 0 à 5 km, où l'éolien est considéré comme prégnant, et un second de 5 à 10 km, où l'éolien est considéré "nettement présent par temps normal". Au-delà de 10 km, les éoliennes sont ignorées, étant considérées comme visibles mais peu influentes. Les champs angulaires visuels définis par cette méthode restent d'ordre planimétrique. Dans la réalité, il n'existe quasiment jamais de point offrant des visibilités entières sur 360°. L'encerclement réel désigne alors la perception sensible de terrain et ne peut donc pas être représenté par cette méthode. Depuis les villages, par exemple, les vues sont rarement ouvertes et dégagées vers le paysage et son contexte éolien. Les nombreuses variations du relief, la présence de boisements ou la densité du bâti offrent des masques et des filtres. Enfin, les sensations d'encerclement dépendent des ressentis individuels.

Il est par conséquent intéressant de comparer les champs angulaires théoriques occupés par les éoliennes avec les champs angulaires réels en utilisant, par exemple, des photomontages.



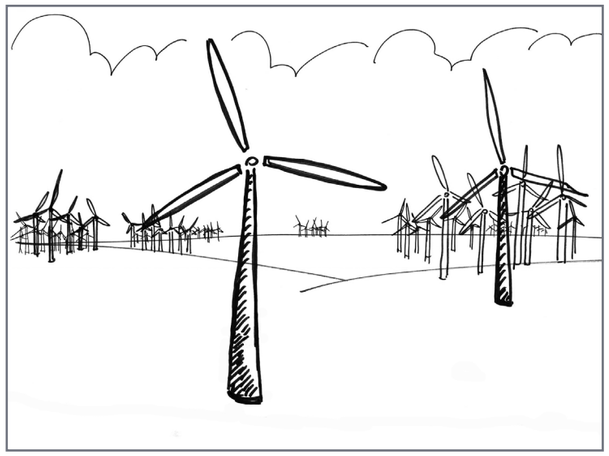
L'encerclement théorique suppose une visibilité dépourvue d'obstacles



L'encerclement réel tient compte des masques offerts par le paysage

Saturation visuelle

La saturation visuelle désigne des effets de surreprésentation des éoliennes dans le champ de vision. Ces effets peuvent se traduire par des sensations de brouillage, d'indistinction des parcs éoliens entre eux, ou encore de confusion des jeux de plans du paysage par une densité trop importante d'éoliennes. Les facteurs créant une situation de saturation sont multiples : modes d'implantations, interdistances, orientations générales des parcs éoliens, structures paysagères, etc. Enfin, leur évaluation comporte une part subjective.

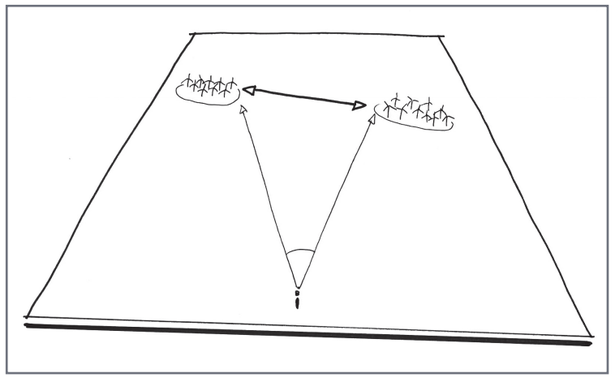


Effet de saturation visuelle

Par ailleurs, les effets de saturation visuelle sont parfois plus impactants en vision nocturne, en particulier par temps clair. Si les structures des éoliennes ne sont plus visibles, en revanche, leur balisage devient très présent la nuit. Cette présence est renforcée par l'absence de synchronisation des balises entre elles, qui crée un désordre lumineux sur tous les plans de l'horizon. Le jour, les effets atmosphériques peuvent atténuer la visibilité d'une partie importante du contexte éolien d'un paysage.

Espace de respiration

Un espace de respiration est la partie d'un paysage inoccupée par les éoliennes entre deux parcs. Cet espace correspond à la distance entre deux ensembles éoliens et peut aussi s'exprimer comme un champ angulaire visuel. L'estimation sensible d'un espace de respiration suffisant possède une part subjective. Néanmoins, le maintien d'espaces de respiration significatifs entre parcs éoliens est un facteur d'évitement des effets de saturation du paysage.



Espace de respiration définissant un champ angulaire dénué d'éoliennes

Mutation du paysage

L'implantation d'un parc éolien est une transformation du paysage, qui s'inscrit dans ses dynamiques d'évolution historiques. Ces phénomènes définissent les mutations du paysage, dont le développement éolien en est une des facettes. Il conduit souvent à une modification très perceptible, voire jugée radicale, à l'échelle d'une unité de paysage. Néanmoins, un parc éolien est réversible dans le paysage : en fin de vie d'exploitation, il peut être facilement démantelé.

Renouvellement (ou repowering)

Un renouvellement consiste à remplacer les éoliennes de génération antérieure par des plus performantes. Les cas de figure peuvent être très divers : maintien du même nombre d'éoliennes, maintien avec extension ou réduction du nombre d'éoliennes tout en conservant, voire en augmentant la puissance grâce à des machines plus productives.

© MATUTINA - février 2019

INTRODUCTION GÉNÉRALE

A - Objet du document

Ce document constitue l'étude paysagère et patrimoniale de la demande de permis de construire du projet de moyen éolien de Brouchy, sur la commune du même nom, dans département de la Somme, en région Hauts-de-France.

B - Organisation du document

Depuis une vingtaine d'années, le développement éolien constitue l'une des dynamiques d'évolution des paysages, notamment ruraux et péri-urbains. Il importe donc, pour le paysagiste, de considérer le développement de l'énergie éolienne comme un projet de territoire, et plus précisément comme un aménagement énergétique du territoire. C'est pourquoi la présente étude, paysagère et patrimoniale, a pour but d'évaluer la capacité du paysage et du patrimoine à accueillir le projet éolien, et sous quelles conditions.

La première partie constitue l'état initial. Il permet de définir les enjeux paysagers et patrimoniaux qui s'établissent sur le territoire d'étude. Ces enjeux sont hiérarchisés et s'accompagnent de recommandations pour la formulation du projet.

La deuxième partie permet tout d'abord de proposer une réflexion sur les possibilités d'implantation. Ensuite, grâce à l'emploi d'un outil approprié (simulation infographique dite «photomontage») il permet de visualiser et de qualifier les incidences paysagères et patrimoniales du projet éolien retenu, depuis des points de vue représentatifs des visibilités du territoire d'étude.

Au final, le but de cette étude est de fournir un document d'évaluation et de visualisation paysagère du projet aux services de l'État, ainsi qu'aux populations. S'il est évident que l'exhaustivité n'est jamais possiblement réalisable, l'étude s'est attachée à être la plus représentative du territoire et à prendre en considération l'ensemble des enjeux qui se sont révélés importants.

Première partie

État initial



État initial

1 - LOCALISATION ET PÉRIMÈTRES

1.1 - Localisation générale

Le site du projet de moyen éolien est implanté sur la commune de Brouchy, dans le département de la Somme, en région Hauts-de-France (fig. 1). Il se trouve au niveau des limites départementales entre l'Aisne, l'Oise et la Somme.

Saint-Quentin, l'une des sous-préfectures de l'Aisne se trouve à un peu moins de vingt kilomètres au nord-est du site du projet. Selon le dernier recensement INSEE, la ville recense 52 995 habitants.[1]

1.2 - Présentation des communes

La commune d'accueil du projet est donc Brouchy (vue A).

Selon l'INSEE, Brouchy est qualifiée comme une commune rurale à habitat dispersé, recensant 482 habitants[2]. En dehors du bourg principal, on ne recense que deux autres lieux de vie à l'échelle communale. Il s'agit du hameau d'Aubigny et de la ferme isolée de Montalimont, qui prennent tous deux place respectivement au nord-ouest et au sud-est du bourg.

La commune est notamment desservie par l'axe routier à desserte locale D4937, reliant Villeselve à Ham, à l'échelle du territoire d'étude. Le bâti du bourg s'est développé de part et d'autre de son tracé. À cela s'ajoute la ligne de chemin de fer Amiens-Laon qui passe au nord de la commune.

Le cours d'eau de la Beine prend sa source sur la commune voisine de Villeselve, juste au sud du bourg de Brouchy. Son passage à Brouchy est marqué par une végétation importante qui prend place à l'ouest du bourg.

1.3 - Le projet et son site

Le site du projet se compose d'un agglomérat de sept parcelles toutes réparties sur la commune de Brouchy. Six de ces sept parcelles (vue B) se situent à l'extrémité orientale de la commune, donc à l'est de Brouchy. La dernière parcelle (vue C) se trouve plus isolée au sud de la commune (fig. 3).

À noter que les parcelles se trouvent toutes à proximité de parcs éolien construits.

L'ensemble de six parcelles se trouve à proximité des éoliennes du parc des Tournevents du COS (hauteur totale des éoliennes : 150 m) tandis que la grande parcelle isolée au sud se trouve à proximité des éoliennes du parc du Champ vert (hauteur totale des éoliennes : 121 m).

Vue A



Vue B



Vue C



1 - https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-02

2- https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-80

Ci-contre :

- **Vue A :** rue principale de Brouchy.
- **Vue B :** une partie de l'agglomérat des six parcelles du site du projet à l'est de Brouchy, vue depuis Eaucourt.
- **Vue C :** vue en direction de la grande parcelle isolée au sud de Brouchy, depuis Villeselve.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 1 :** carte de localisation à l'échelle nationale.
  (Source : data.gouv.fr)
- **Figure 2 :** carte de localisation à l'échelle départementale.
  (Source : data.gouv.fr)
- **Figure 3 :** carte de localisation à l'échelle communale.
  (Source : IGN)

Localisation des vues

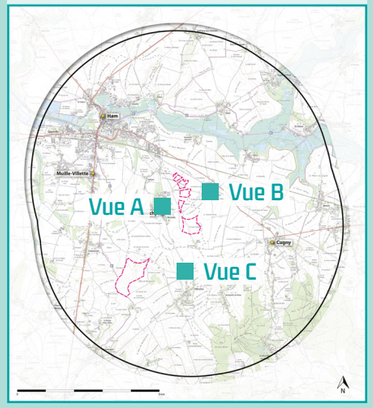


Figure 1

Carte de localisation à l'échelle nationale

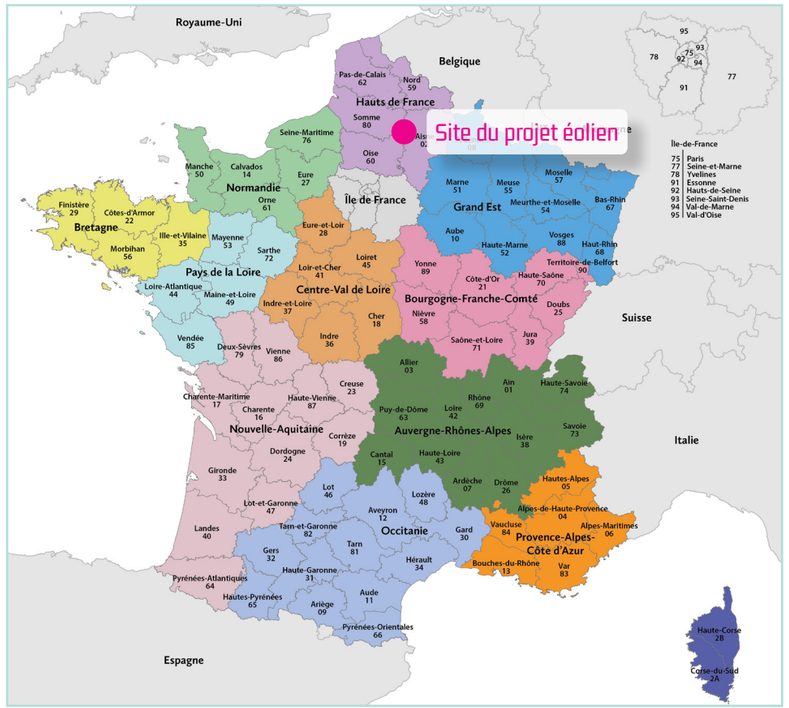


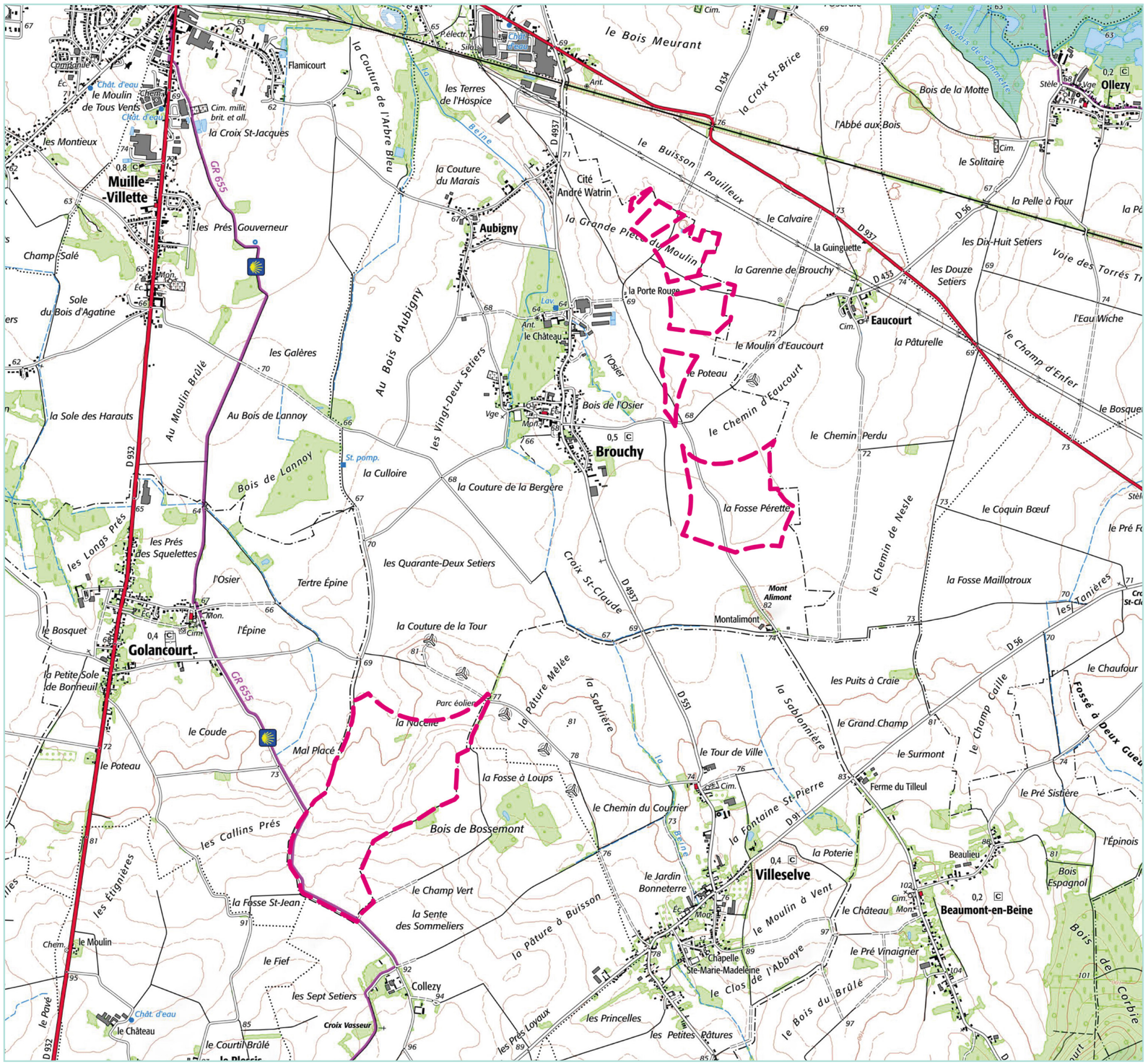
Figure 2

Carte de localisation à l'échelle départementale



Figure 3

Carte de localisation à l'échelle communale



1.4 - Définition des périmètres d'étude

Le périmètre d'étude de travail du projet a été établi en fonction des particularités du projet : un projet de moyen éolien dont la hauteur de l'installation prévue n'excède pas les quatre-vingt mètres de hauteur totale.

Le dernier guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020 recommande de définir un périmètre d'étude éloigné englobant toutes les incidences potentielles du projet éolien, en fonction de la topographie et des éléments paysagers et patrimoniaux.

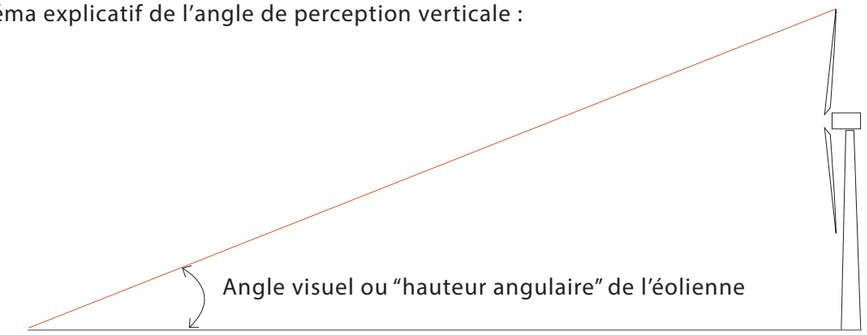
Ici, le périmètre d'étude éloigné du projet de moyen éolien s'appuie sur une zone-tampon de cinq kilomètres à partir du centre du site du projet. En effet, sur des paysages de plaine globalement homogènes, il n'existe pas naturellement de barrière visuelle nette. Il faut donc considérer les portées visuelles maximales des éoliennes. À noter que la parcelle isolée au sud de Brouchy est ici incluse au site du projet et sur les représentations cartographique mais qu'une implantation finale des éoliennes n'est pas envisagée sur cette dernière.

C'est surtout en termes de hauteur angulaire (voir schéma ci-contre) que ce périmètre est cohérent. Pour rappel, un objet vertical est considéré quasi-imperceptible en-dessous de 1° d'angle.

À cinq kilomètres de distance, une éolienne de quatre-vingt mètres de hauteur totale sera perçue sous un angle de 0,9°.

Une zone-tampon de cinq kilomètres située autour du site du projet permet donc de considérer la portée visuelle théorique maximale de la hauteur des éoliennes envisagées.

Schéma explicatif de l'angle de perception verticale :

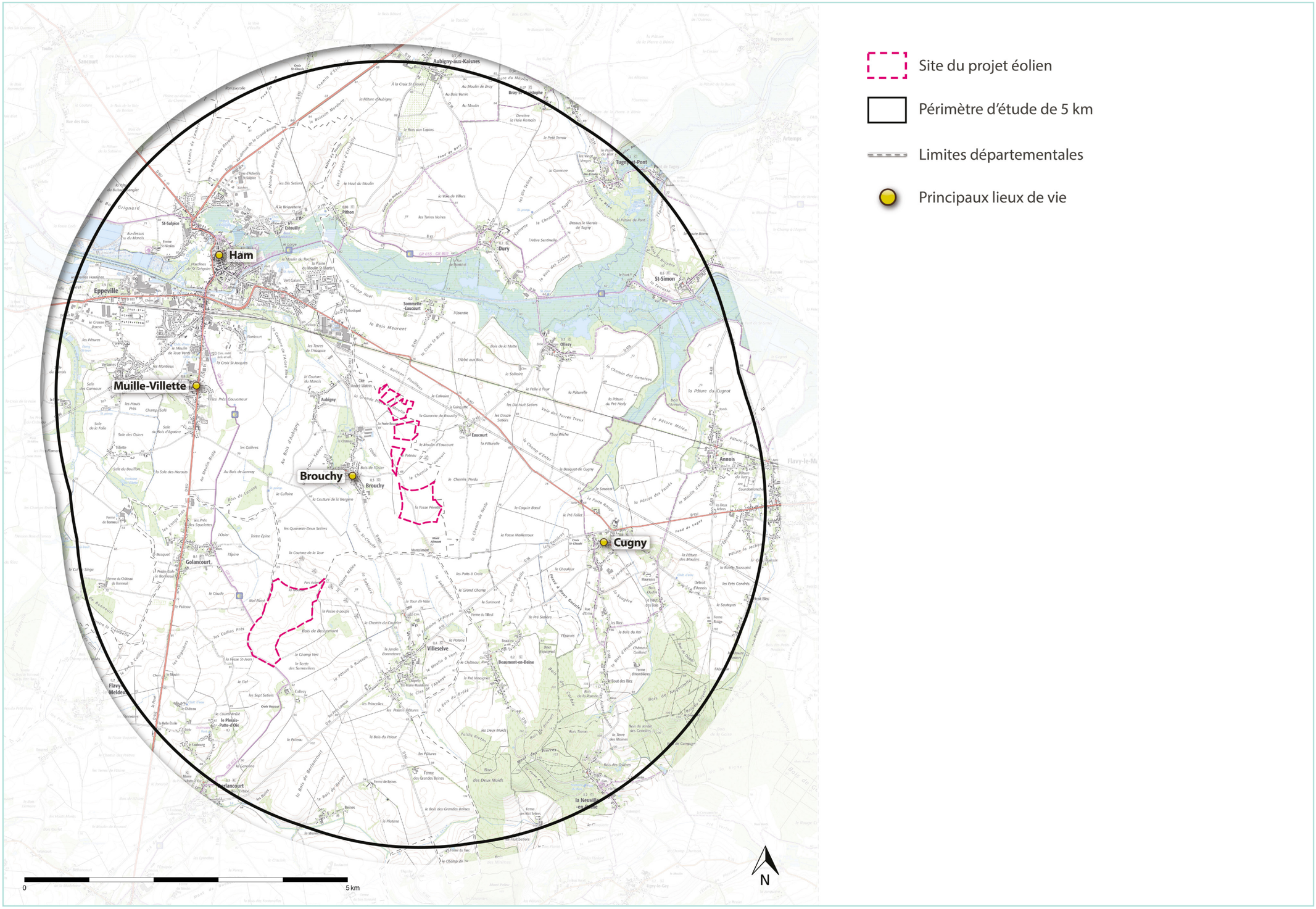


■ Ci-dessous :

▶ **Figure 4 :** carte des périmètres d'étude.
(Source : CLC - IGN)

Figure 4

Carte des périmètres d'étude



2 - ANALYSE PHYSIQUE ET STRUCTURELLE

2.1 - Topographie, hydrographie et boisements

Au regard de la topographie (fig. 5), le territoire d'étude se caractérise par une déclinaison douce du relief sous l'influence de la vallée de la Somme, où le relief descend autour des 50 m NGF. Autour du site du projet, le relief est plus stable, compris entre 60 m et 70 m NGF. Pour autant, les parcelles les plus au nord du site du projet ne sont pas encore sous influence du relief de la vallée de la Somme. Elles sont suffisamment éloignées de cette dernière et sur une portion du relief homogène autour des 70 m NGF. En revanche, une partie des parcelles les plus proches du bourg de Brouchy est sous l'influence de la Beine, un affluent de la Somme. Celle-ci est très peu encaissée dans la plaine mais le relief y est légèrement plus bas, autour des 60 m NGF.

Au sud du territoire d'étude, le relief est plus marqué et atteint les 150 m NGF. Il s'agit des premiers boisements et collines qui accompagnent les unités paysagères du Noyonnais et du Bassin Chaunois. Les points hauts sont occupés par la végétation, comme le Bois de Corbie.

Concernant la végétation, on note une vraie différence entre le plateau aux alentours du site du projet, qui est très peu boisé, et la végétation qui accompagne les unités paysagères du Noyonnais et du Bassin Chaunois mais aussi la vallée de la Somme.

Sur le plateau (vue A), les quelques boisements résiduels correspondent à des poches argileuses difficilement cultivables. Ces petits bosquets servent de réserves cynégétiques et peuvent localement prendre le nom de « remises ». La vallée de la Somme et ses affluents sont, en opposition, très végétalisés. Les formes prises par ces boisements peuvent être celles de la ripisylve, des cordons boisés longeant les flancs de versant, ou enfin celles de la populiculture (culture du peuplier), en progression (vue B). La masse boisée des vallées se découvre depuis le plateau.

À noter que l'on retrouve également de nombreux petits linéaires de haies dispersés sur l'ensemble du territoire d'étude. Il s'agit de la végétation qui accompagne les lieux de vie groupés du plateau. La silhouette de ces villages se détache sur la ligne d'horizon. Elle est rendue touffue par la ceinture végétale arborée des jardins (« courtils ») qui l'enserre. Malgré la progression des zones pavillonnaires en dehors des limites originelles des villages et bourgs, le bâti est ainsi encore largement dissimulé au regard et n'apparaît qu'au travers de trouées, hormis la silhouette du clocher qui émerge au-dessus des frondaisons. À cela s'ajoute également le linéaire de haie qui accompagne le tracé de la voie ferrée entre Ham et Tergnier, plus au sud-est du territoire d'étude. Son tracé passe au nord du site du projet et traverse le territoire d'étude d'ouest en est.

D'un point de vue hydrologique, la vallée de la Somme se caractérise par un vaste réseau de marais, d'anciens bras morts et de prairies humides issus du lit majeur de la rivière. Sur sa portion non urbanisée, à l'est de Ham, la végétation y est fortement présente (vue C). On soulignera qu'à l'échelle du territoire d'étude, on retrouve une partie de la Somme canalisée, qui dédouble les méandres du cours d'eau de la Somme.

Vue A



Vue B



Vue C



Ci-contre :

- **Vue A :** terres de cultures du plateau du Santerre, depuis Golancourt.
- **Vue B :** rideau de peuplier accompagnant le tracé du cours d'eau de la Beine, depuis le hameau d'Aubigny.
- **Vue C :** une petite partie de la végétation accompagnant la vallée de la Somme, depuis Ollezy.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 5 :** carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements.

(Source : Corine Land Cover 2018, IGN, MNT BD ALTI 25m)

Localisation des vues

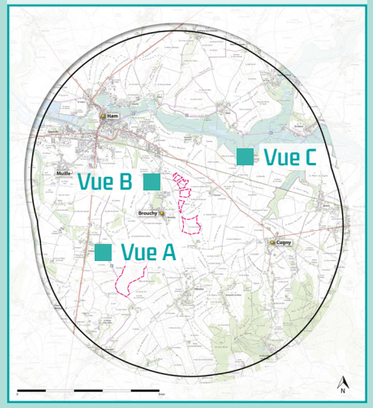
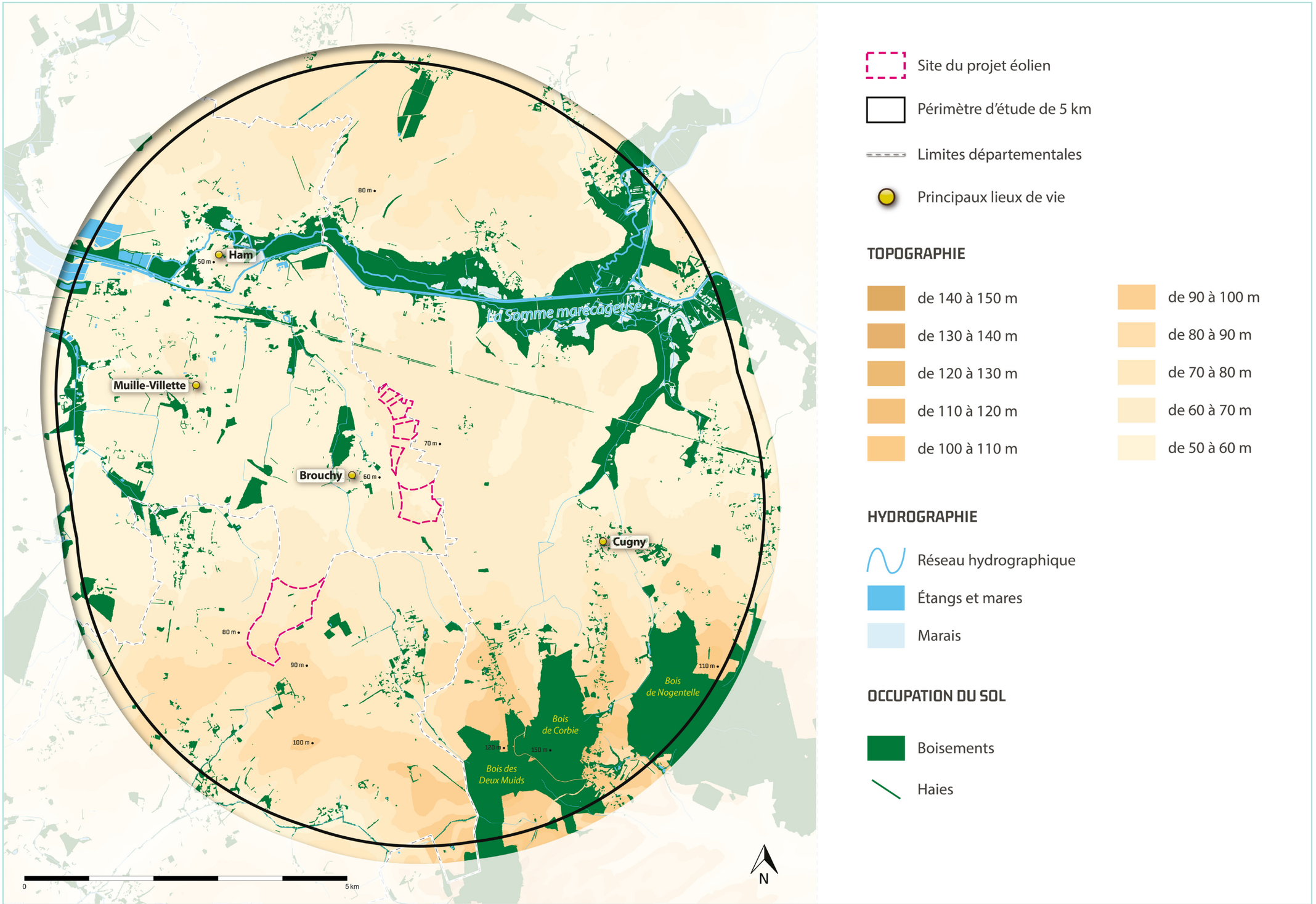


Figure 5

Carte de la topographie, de l'hydrographie et des boisements



2.2 - Occupation du sol

L'agriculture intensive a transformé les paysages, les rendant largement ouverts, réguliers, uniformes, quoique ponctués de petits bosquets. Le territoire d'étude est très marqué par les terres arables (vue A), l'agriculture intensive domine largement (fig. 6).

Ce sont les quelques boisements au sud du territoire d'étude ainsi que la végétation accompagnant la vallée de la Somme et ses affluents qui apportent une touche de végétation à ce paysage de grande ampleur dénudé de boisements.

De larges remembrements et concentrations d'activités ont conduit à l'existence d'exploitations de grande taille ainsi qu'à un faible nombre d'agriculteurs en raison de la mécanisation. En 2021, selon l'INSEE, l'agriculture n'occupait en effet que 3,9% des actifs du département de la Somme.

L'agriculture en champs ouverts s'est donc développée depuis les prémices du Néolithique sur ces plateaux de craie, offrant de grandes terres de cultures. Les boisements sont aujourd'hui résiduels, notamment en raison des remembrements qui ont eu lieu. Le terrain favorable en raison des limons nécessite néanmoins un travail d'amendement des terres, caractérisé par les monticules de craie ou de chaux stockés sur les bords des chemins. Par ailleurs, les cultures nécessitent de l'irrigation en raison de la forte perméabilité du sol. Le territoire est ponctué de châteaux d'eau ou de moto-pompes pour assurer l'alimentation en eau.

Pour ce qui est de l'occupation anthropique, qui concerne les établissements humains et les réseaux, on constate que le territoire est principalement rural avec un habitat regroupé dans les vallées et le long des axes routiers. C'est une forme d'habitat que l'on retrouve souvent dans les plaines agricoles. Le but étant d'urbaniser le moins possible pour préserver les terres agricoles.

Concernant l'architecture vernaculaire, le torchis est le matériau traditionnel, mais il en reste très peu de témoignages après les destructions considérables de la Première Guerre mondiale. La reconstruction fut faite en briques (vue B) selon des recherches stylistiques propres au XX^{ème} siècle, avec les premières expérimentations du béton armé. Il en est résulté des villes nouvelles ordonnées de façon moderne tout en s'inspirant de formes locales réinterprétées. La guerre a en outre laissé un patrimoine mémoriel important autour du plateau du Santerre, comme le cimetière militaire allemand de Muille-Villette.

Le territoire d'étude est plutôt bien desservi puisque le réseau viaire se compose de plusieurs axes routiers à fréquentation importante (D930 et D937, vue B).

Comme mentionné lors de la présentation du site du projet et des communes, le territoire d'étude est traversé par la ligne de chemin de fer Amiens-Laon, empruntée également par les TER Hauts-de-France. La seule gare à l'échelle du périmètre de travail est celle de Ham.

L'émergence du développement durable a fait naître en Picardie, dans la décennie des années 2000, de nombreux parcs éoliens sur le plateau du Santerre, notamment autour de Roye mais aussi à proximité du site du projet, en témoigne le développement éolien déjà existant sur la commune d'accueil du site du projet. Les éoliennes comme les lignes à haute tension, les autoroutes et les industries importantes, participent à la mutation du paysage (vue C).

Vue A



Vue B



Vue C



Ci-contre :

- **Vue A :** paysage de grande ampleur et homogénéité du plateau du Santerre, depuis Somette-Eaucourt.
- **Vue B :** tracé de l'axe routier D937 en sortie sud-est d'Ham.
- **Vue C :** le développement éolien depuis la D937, en sortie ouest de Flavy-le-Martel.

(Toutes les photos : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 6 :** carte de l'occupation du sol.

(Source : Corine Land Cover 2018 et IGN)

Localisation des vues

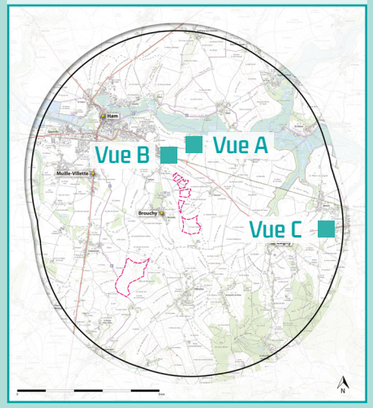
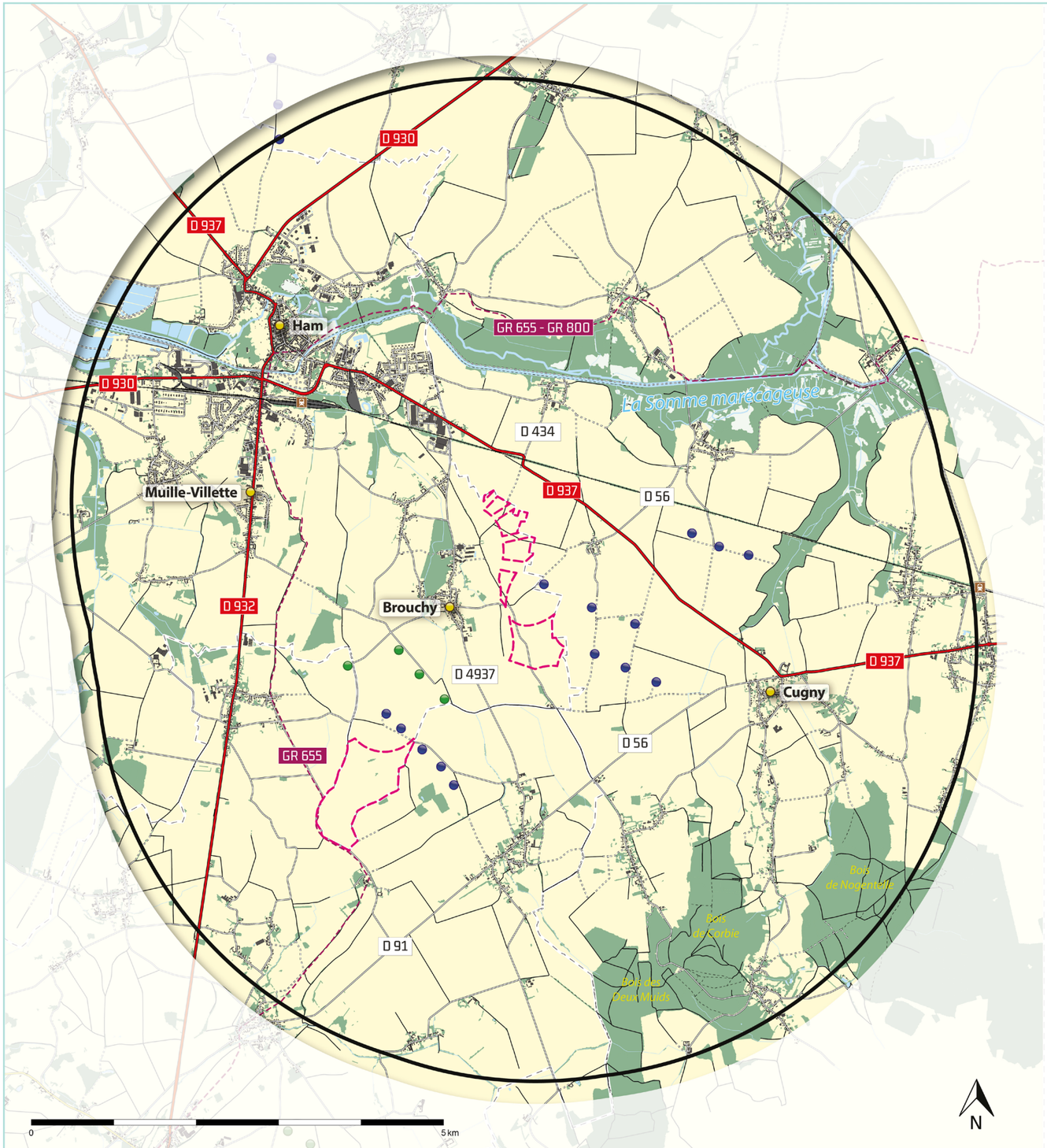


Figure 6

Carte de l'occupation du sol



Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Limites départementales

Principaux lieux de vie

OCCUPATION ANTHROPIQUE

Bâti

Axe routier principal

Axe routier secondaire

Axe de desserte locale

Voie de chemin de fer et gare SNCF

Éolienne construite

Éolienne autorisée

Chemin

Sentier

Itinéraire de GR

OCCUPATION AGRICOLE

Terres de cultures

Boisements

Haies

HYDROGRAPHIE

Réseau hydrographique

Étangs et mares

Marais

3 - ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

3.1 - Les unités paysagères

Ce que disent les atlas de paysage

Le périmètre d'étude est concerné par trois atlas des paysages :

- L'atlas des paysages de la Somme, réalisé entre 2003 et 2006 par l'Atelier Traverses, sous l'autorité de la DREAL de l'ancienne région Picardie et du CAUE de la Somme ;
- L'atlas des paysages de l'Oise, publié en septembre 2005 par Atelier 15, agence d'architecture et de paysage, suite à une demande de la DDE de l'Oise et la DIREN ;
- L'atlas de paysages de l'Aisne, réalisé par le CAUE de l'Aisne et l'ADREE.

En se basant sur ces ouvrages, trois grands ensembles de paysages ressortent alors : les paysages de plateau, les paysages de vallée et les paysages vallonnés.

Les paysages de plateau - Santerre et Vermandois et la Plaine de grandes cultures

Occupant la partie orientale du département de la Somme, les plateaux du Santerre et Vermandois sont scindés par la vallée de la Somme. À l'échelle du territoire d'étude, ce sont les plateaux du Santerre qui sont représentés. À l'échelle du département de l'Aisne, on retrouve la Plaine de grandes cultures. La transition entre ces deux unités paysagères est marquée par la limite départementale et la vallée de la Somme mais en réalité, ces deux unités paysagères présentent des caractéristiques similaires. Elles sont caractérisées par un relief remarquablement tabulaire et par la profondeur de leurs horizons. Dédiés aux productions agricoles intensives, ces plateaux participent aujourd'hui également à la production d'énergie renouvelable.

Les paysages de vallée - La vallée de la Somme

Autour d'Ham, la Somme traverse une plaine alluviale relativement large, où le lit majeur conserve des zones humides et des prairies inondables. Certains secteurs sont marécageux par endroits, notamment à proximité des méandres anciens de la rivière.

Les paysages vallonnés et/ou à forte végétation - Le Noyonnais et le Bassin Chaunois

Au sud du périmètre d'étude, le relief est plus marqué et vient perturber la monotonie de la Plaine de grandes cultures et du Vermandois. Le Noyonnais et ses collines se caractérisent par un ensemble géomorphologique complexe de plateaux et de collines boisées. Les villages sont cernés d'une couronne d'herbages et de vergers. La partie de cette unité paysagère comprise à l'échelle du territoire d'étude ne présente cependant pas cette diversité, en témoigne l'absence de boisements. Il s'agit plutôt d'un secteur de transition douce entre avec la Plaine du Vermandois, marqué par une élévation progressive du relief à l'approche des collines, plus au sud. Dans la même continuité que le Noyonnais, le Bassin Chaunois se caractérise lui par un relief plus marqué mais surtout accompagné de boisements, en faisant un paysage visuellement fermé.

Spécifications paysagères à l'échelle de la région Hauts-de-France

Les paysages emblématiques

Pour reprendre les termes de l'ancienne DREAL Picardie, les paysages emblématiques représentent : « *des territoires de différentes échelles particulièrement évocateurs de l'entité à laquelle ils appartiennent. Ils concentrent les grandes caractéristiques naturelles, architecturales, urbaines et agricoles de l'entité et témoignent d'une histoire ou d'une activité commune. Il peut s'agir également de paysages faisant l'objet d'une reconnaissance sociale, culturelle, historique, voire institutionnelle* »[1].

Ces paysages n'ont pas vocation à être immuables, mais représentent tout de même des zones considérées comme peu propices au développement de l'éolien. Ils ne sont cependant pas une contrainte rédhibitoire, en témoigne par exemple le développement éolien sur le paysage emblématique de la Plaine d'Estrées-Saint-Denis, dans le département voisin de l'Oise.

Les paysages emblématiques identifiés sur le territoire d'étude sont visibles sur la carte dans les pages suivantes (fig. 8). Le site du projet est éloigné des deux paysages emblématiques qui sont représentés ici par une partie des collines du Noyonnais ainsi que la partie marécageuse de la vallée de la Somme, dans le département de l'Aisne.

Les paysages à petite échelle

Selon l'ancien SRE du Nord-Pas-de-Calais et celui de Picardie, les paysages à petite échelle sont : « *soit des vallées ou des cuestas ou bien encore la frange littorale dont les caractéristiques morphologiques ne sont pas compatibles avec des projets éoliens de grande hauteur* »[2].

Ainsi, en comparaison des paysages emblématiques, les paysages à petite échelle représentent une vraie contrainte au développement de l'éolien. Une attention particulière est à porter vis-à-vis du risque de surplomb possible sur ces unités paysagères. L'enjeu de ce type de paysage est donc très fort, voire même rédhibitoire, au regard du développement éolien.

Les paysages à petite échelle identifiés sur le territoire d'étude sont visibles sur la carte dans les pages suivantes (fig. 9). Les quatre parcelles les plus au nord du site du projet sont comprises dans le périmètre défini pour le paysage à petite échelle de la vallée de la Somme. À noter que l'identification de ce type de paysage se base sur l'approche d'un projet de grand éolien. De par son gabarit raisonné, pour rappel avec des éoliennes atteignant une hauteur totale de maximum quatre-vingts mètres, cela réduit grandement le risque de rapports d'échelles défavorables ou de risque de surplomb avec la vallée de la Somme.

1 - Paysages emblématiques de Picardie - Tome 1 : département de l'Oise, par le Service Nature, Eau, Paysages de la DREAL Picardie, octobre 2011

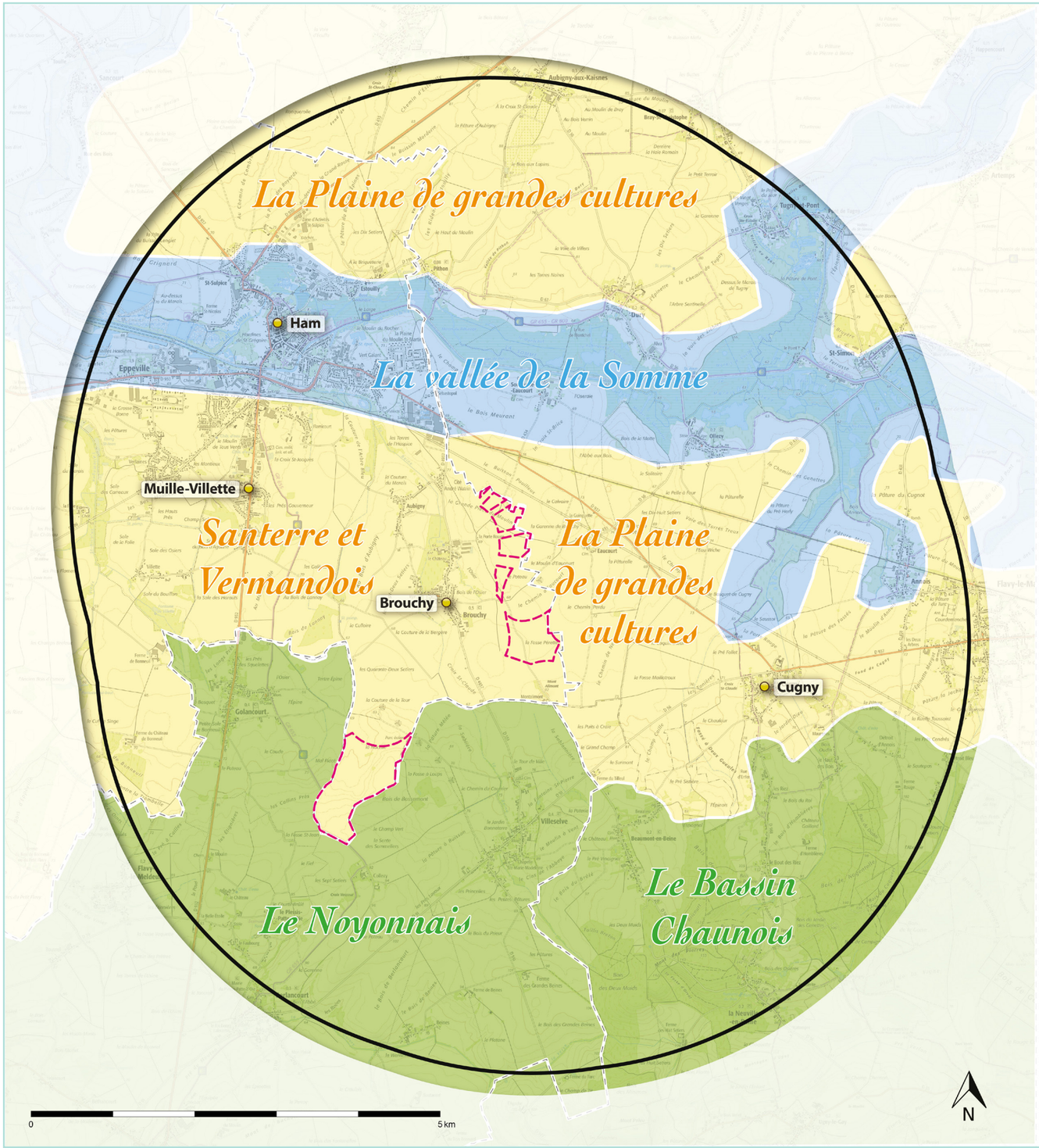
2 - Ex SRE Nord-Pas-de-Calais et SRE Picardie

Ci-dessous :

- **Figure 7 :** carte des paysages.
  (Source : Atlas des paysages, IGN)
- **Figure 8 :** carte des paysages emblématiques en région Hauts-de-France.
  (Source : DREAL Hauts-de-France, IGN)
- **Figure 9 :** carte des paysages de petite échelle en région Hauts-de-France.
  (Source : DREAL Hauts-de-France, IGN)

Figure 7

Carte des paysages



Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Limites départementales

Principaux lieux de vie

TYPOLOGIE DES PAYSAGES

Paysage de plateau/plaine

Paysage vallonné et/ou à forte végétation

Paysage de vallée et zones humides

Figure 8

Carte des paysages emblématiques en région Hauts-de-France

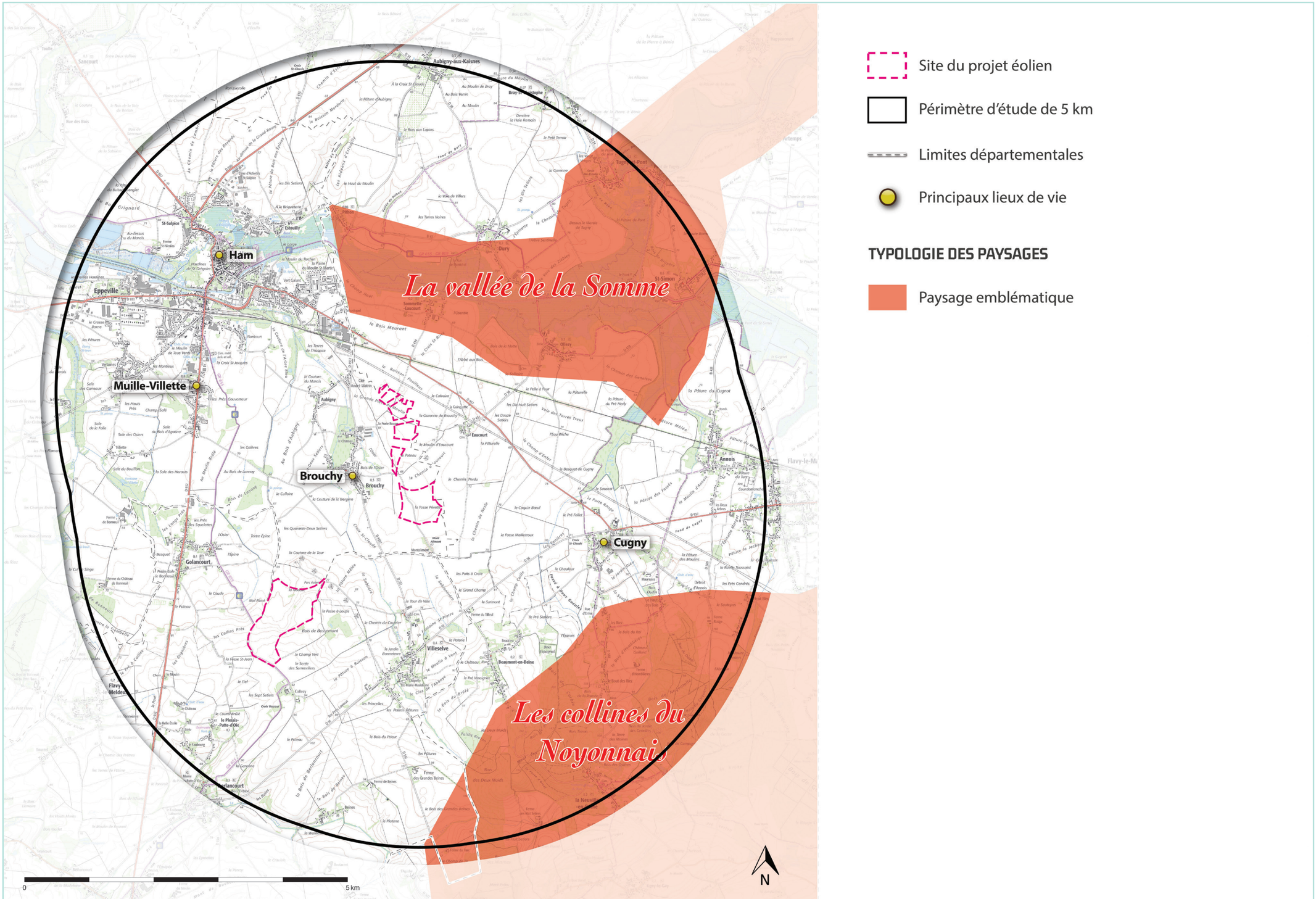
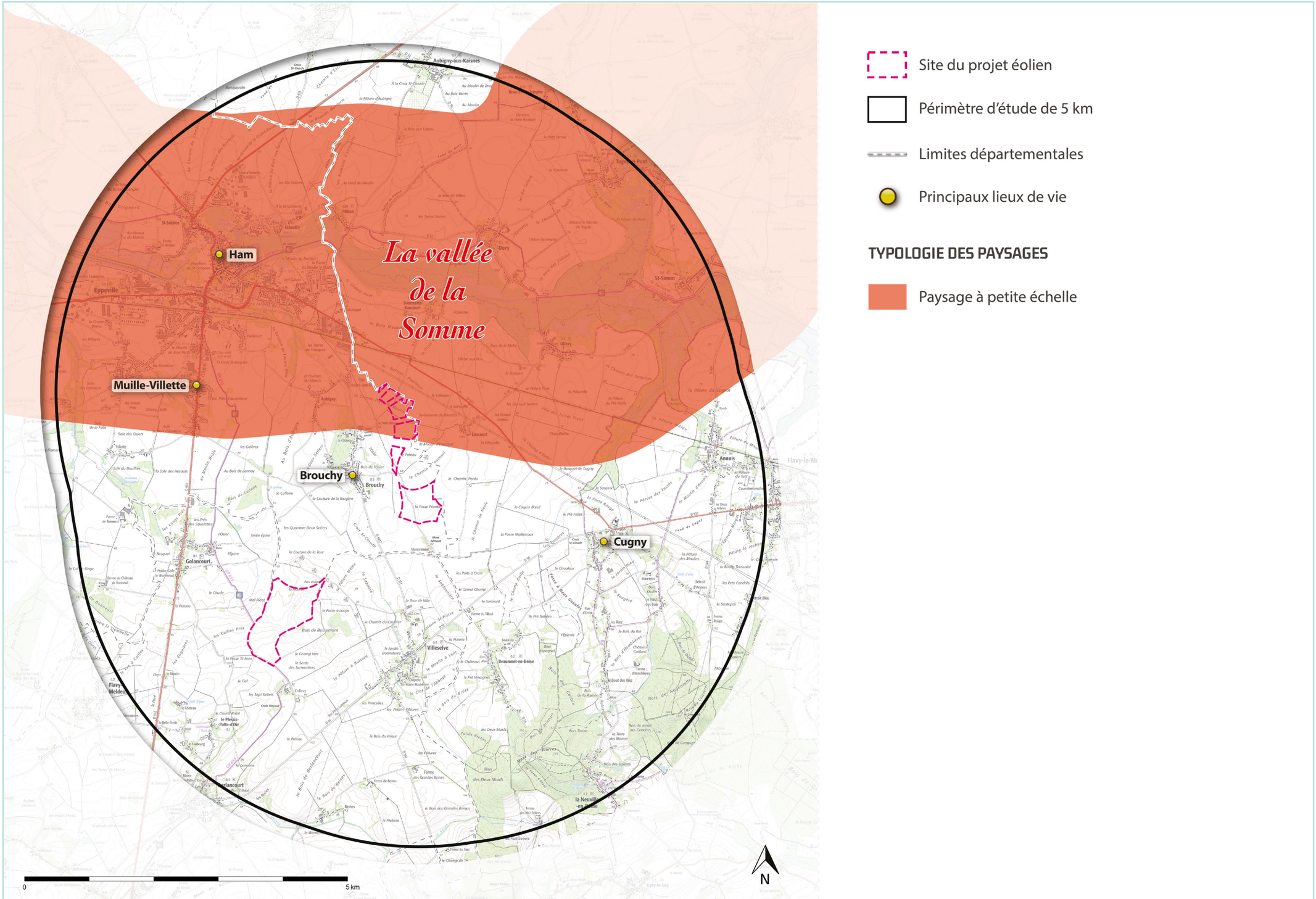


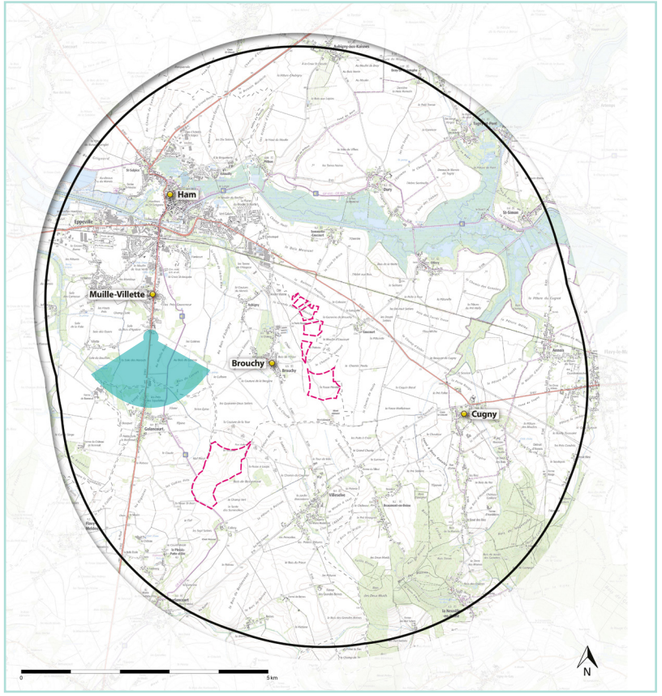
Figure 9

Carte des paysages de petite échelle en région Hauts-de-France



Portfolio des unités paysagères - Santerre et Vermandois et La Plaine de grandes cultures

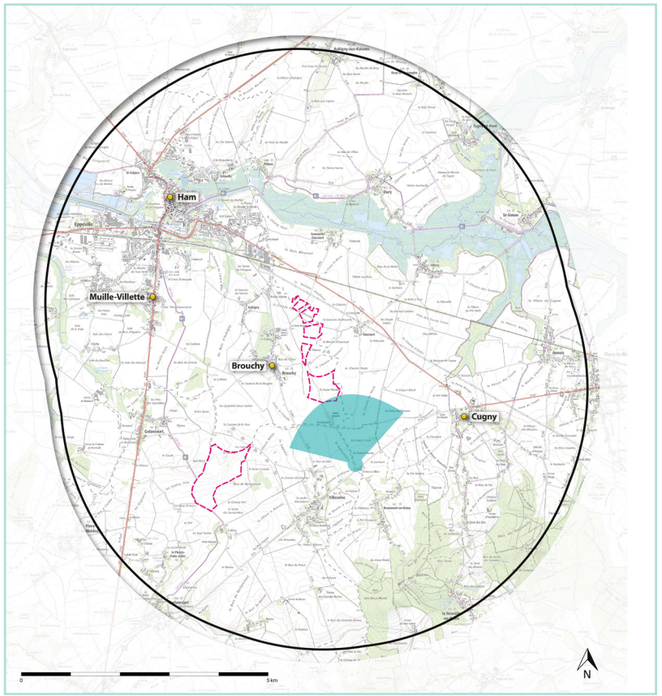
Localisation de l'illustration ci-contre



Les terres de grandes cultures du Plateau du Santerre avec en arrière-plan la végétation d'un cours d'eau affluent de la Somme, depuis la D932 au sud de Muille-Villette



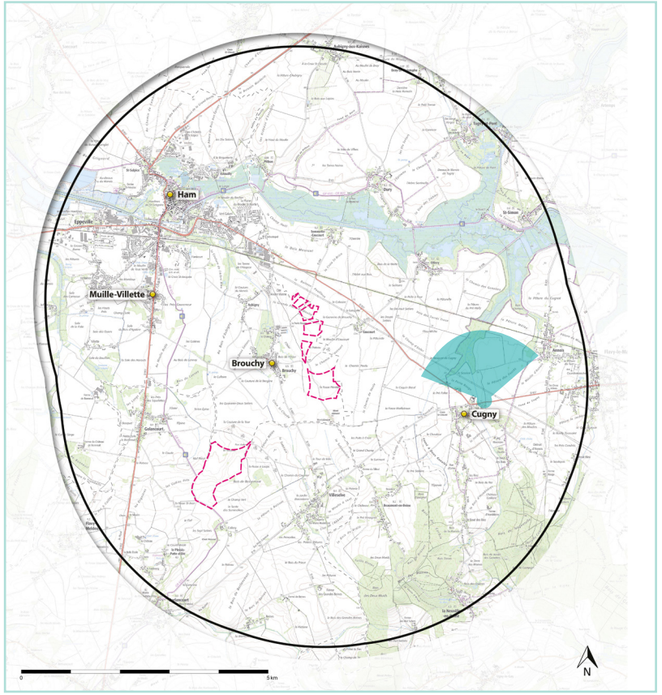
Localisation de l'illustration ci-contre



Portions plus ouvertes du territoire d'étude et développement éolien depuis la ferme du Tilleul, au nord de Beaumont-en-Beine



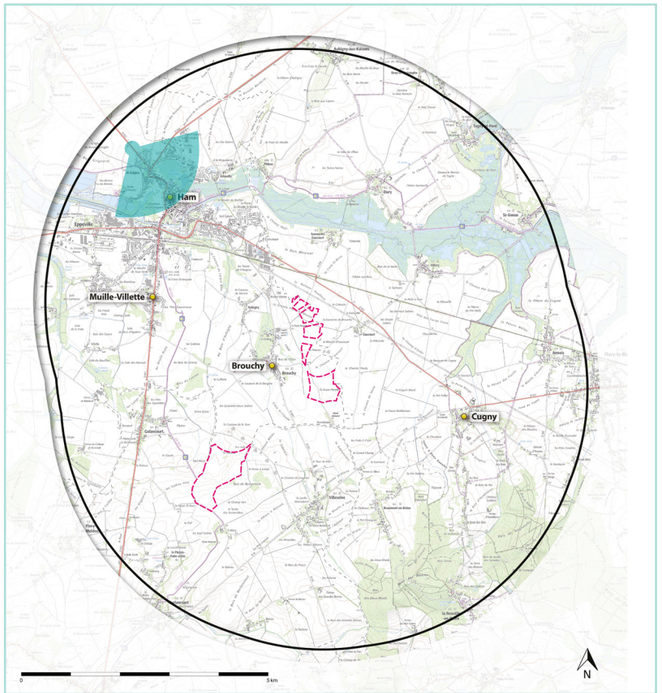
Localisation de l'illustration ci-contre



La végétation accompagnant la vallée de la Somme contraste avec la monotonie des terres de cultures, ici en entrée orientale de Cugny



Localisation de l'illustration ci-contre



La silhouette urbaine de Ham se confond avec la végétation accompagnant la vallée de la Somme



3.2 - Le patrimoine culturel et naturel

Le patrimoine culturel et naturel désigne tout d'abord les monuments et les sites faisant l'objet d'une protection réglementaire. Le tableau de recensement de ce patrimoine protégé se trouve dans les pages suivantes. Il s'agit ici :

- Des édifices architecturaux (au sens large) étant protégés au titre des monuments historiques,
- Des espaces naturels et paysagers étant classés ou inscrits au titre de la protection des sites,
- Des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) qui ont remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbanistique et Paysager (ZPPAUP) et les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Toutefois, l'aspect réglementaire ne doit pas occulter les autres éléments qui, de manière intrinsèque, constituent également le patrimoine d'un territoire. Ainsi, un beau village ou un panorama, même s'ils ne disposent pas d'une protection réglementaire, peuvent constituer en eux-mêmes un patrimoine.

Les monuments historiques

On recense quatre monuments historiques à l'échelle du territoire d'étude :

- À Ham, le château (vue A) et l'église, respectivement à 3,4 km et 3,9 km au plus proche du site ;
- À Eppeville, la sucrerie (vue B), à 4,3 km au plus proche du site ;
- À Neuville-en-Beine, l'église Notre-Dame, à 4,9 km au plus proche du site.

Ces éléments disposent soit d'un retrait suffisamment important au site du projet, soit d'une implantation dans un milieu urbain (Ham et Eppeville) ou alors suffisamment opaque (Neuville-en-Beine) pour éviter tout risque de rapports d'échelle défavorables avec le projet. Les enjeux patrimoniaux du présent projet sont ainsi estimés comme étant très faibles.

Les périmètres de protection et de vigilance autour des principaux sites patrimoniaux

Ces périmètres de protection et de vigilance sont issus des anciens SRE du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie ainsi que de l'analyse produite par les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP)[1]. Ils ne sont réalisés que depuis les bâtiments les plus emblématiques, conformément à la circulaire du 26 février 2009. On peut voir en page suivante (fig. 10) que la parcelle isolée au sud-ouest du site du projet se trouve dans le périmètre de protection proche de 15 km depuis la cathédrale de Noyon (vues C et D). Ces périmètres de protection proche correspondent à « *des sites exceptionnels, en belvédère notamment, qui doivent faire l'objet d'une protection maximale, soit 10 à 20 km* ». Ces zones sont considérées comme étant à enjeux très forts au regard de l'éolien. Il convient ici de préciser que ces zones définies par les SRE sont volontairement grandes et préservatrices afin d'assurer une protection maximale comme l'indique la définition. Ces zones ne prennent pas en compte les masques naturels et le bâti. Elles ont de plus été considérées dans une approche du grand éolien. Rappelons également qu'il n'ait pas prévu l'implantation d'éoliennes sur la parcelle concernée.

1 - https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/picardie_schema_regional_eolien.pdf - page 22

Vue A



Vue B



Vue C



Vue D



Ci-contre :

- **Vue A :** le château de Ham.
  (Source : Matutina)
- **Vue B :** vue aérienne de la sucrerie d'Eppeville.
  (Source : Saint-Louis Sucre)
- **Vue C :** la cathédrale de Noyon.
  (Source : Matutina)
- **Vue D :** la silhouette de la cathédrale de Noyon vue depuis la rue de Paris, au cœur du centre historique de la ville.
  (Source : Matutina)

Ci-dessous :

- **Figure 10 :** carte du patrimoine protégé.
  (Source : Atlas des patrimoines, Base Mérimée, IGN)

Localisation des vues

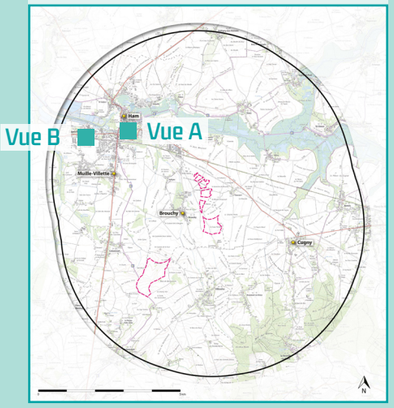
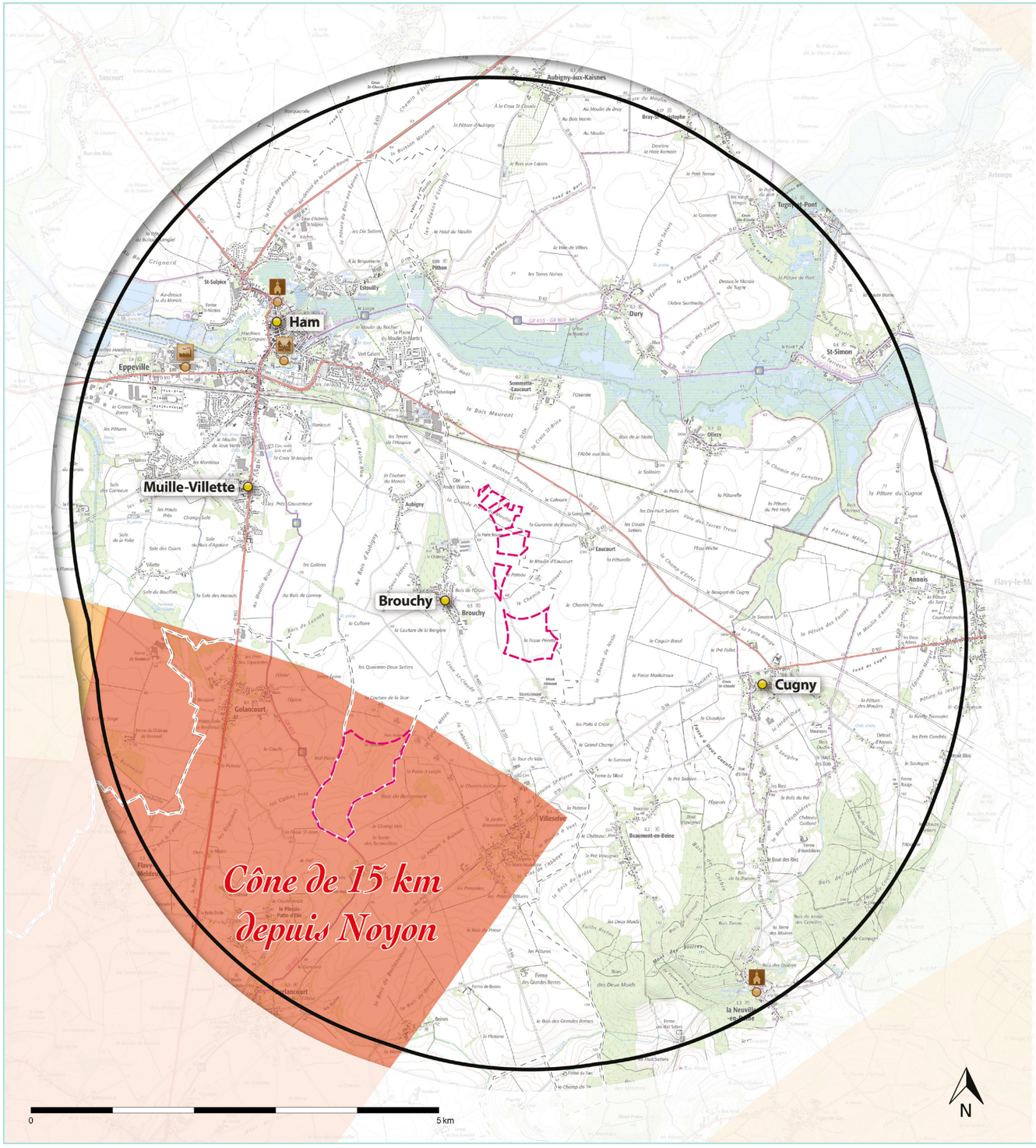


Figure 10

Carte du patrimoine protégé



Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Limites départementales

Principaux lieux de vie

MONUMENTS HISTORIQUES

classé/inscrit

Patrimoine religieux :

- Église et sa crypte, à Ham (classée MH)
- Église Notre-Dame, à Neuville-en-Beine (partiellement classée MH)

Châteaux et/ou grandes demeures :

- Château (ruines), à Ham (inscrit MH)

Patrimoine industriel :

- Sucrerie, à Eppeville (inscrite MH)

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET VIGILANCE

Périmètre de protection proche

Définition du SRE de l'ancienne région Picardie :
« *Les sites exceptionnels, en belvédère notamment, doivent faire l'objet d'une protection maximale.*
Soit 10 à 20 km (exemple : Butte de Laon). »

Périmètre de vigilance

Définition du SRE de l'ancienne région Picardie :
« *Ce périmètre de vigilance orange doit faire l'objet de la part des porteurs de projets éoliens, et au cas par cas, d'une analyse approfondie de l'impact visuel de leurs projets. Ce périmètre peut venir compléter un périmètre d'enjeux très forts.* »

4 - SYNTHÈSE HIÉRARCHISÉE DES ENJEUX

Élaboration d'une Zone d'Influence Visuelle (ZIV) de travail

En complément de l'analyse du territoire d'étude effectuée dans les pages précédentes de ce document, une zone d'influence visuelle théorique (ZIV) a été élaborée.

Elle permet de donner une première idée de la portée visuelle d'un objet qui y est simulé. Dans le présent cas, il s'agit de la simulation d'éoliennes pour un projet de moyen éolien dont la hauteur maximum de l'installation prévue est de 80 m. À ce stade de l'étude, l'implantation précise des éoliennes n'est pas encore définie. Afin d'obtenir une visibilité théorique représentative de ces futures éoliennes sur l'ensemble du site, une éolienne de 80 m de hauteur totale a été simulée au centre de chaque parcelle.

La ZIV est basée sur le Modèle Numérique de Terrain (MNT) RGE ALTI® 5M auquel s'ajoutent le bâti et la végétation de la BD TOPO des départements concernés.

Le RGE ALTI® 5M est une base de données qui permet d'obtenir une représentation altimétrique du pays. Il a comme son nom l'indique, une résolution de cinq mètres, ce qui signifie que chaque point de sa grille couvre une surface de cinq mètres par cinq mètres. À l'échelle d'une étude se limitant à un périmètre de cinq kilomètres, cela en fait un MNT particulièrement adapté et précis pour observer les variations de relief.

Concernant la végétation, il s'agit de l'extraction de la couche correspondante depuis la BD TOPO des départements. À l'échelle du territoire d'étude, on retrouve deux couches de végétation distinctes. Une première qui regroupe les bois[1], forêts fermées de conifères, de feuillus et mixtes et forêts ouvertes[2] ainsi qu'une seconde qui regroupe les haies. La hauteur de la végétation n'est pas communiquée dans la table attributaire de la couche. Nous avons donc fait le choix d'attribuer les valeurs conservatrices suivantes aux couches : 15 m pour les bois, forêts fermées et forêts ouvertes et 3 m pour les haies.

Enfin, pour le bâti, il s'agit de l'extraction de la couche correspondante depuis la BD TOPO du département de la Somme. À la différence de la végétation, la hauteur du bâti est indiquée dans la table attributaire de la couche. La hauteur du bâti simulée correspond donc aux valeurs communiquées dans la BD TOPO.

La carte de la ZIV est visible dans les pages suivantes (fig. 11 et 12).

Quand bien même les données utilisées pour cette ZIV offrent déjà une précision très intéressante des potentielles visibilités du projet, **il ne s'agit pas de la ZIV du projet final**. Il s'agit d'une estimation maximaliste visant à identifier les zones de visibilité et d'invisibilité potentielles, pour orienter l'analyse d'état initial de manière proportionnée. Cette ZIV propose des pistes de réflexion mais ne permet pas de conclure sur la visibilité finale du projet. Par ailleurs, elle ne prend pas en compte les variations de perception selon la distance. Par exemple, la vue depuis un lieu à proximité du site du projet diffère de celle depuis un lieu de vie en limite du périmètre d'étude. Cette nuance n'est pas visible sur les cartes, mais elle est perceptible sur le terrain.

Définition des enjeux du projet

Enjeux locaux

La ZIV permet de mettre en évidence les enjeux locaux, c'est-à-dire l'habitat proche et les axes routiers. Bien que les dimensions des éoliennes envisagées pour le projet de moyen éolien de Brouchy soient d'un gabarit bien moins important que le grand éolien, l'habitat à proximité du site du projet reste tout de même un enjeu très fort.

Pour les lieux de vie qui forment la première couronne autour du site du projet, les éoliennes pourraient être visibles, en entrée, sortie et au centre avec de possibles effets de disproportion d'échelle en raison de leur proximité. Cela concerne Aubigny, Brouchy, Eaucourt la ferme isolée de Montalimont, et le lieu-dit de la Cité André Watrin.

Pour le reste des lieux de vie du territoire d'étude, ils présentent un éloignement plus important au site du projet. Une vue depuis le centre est peu probable, mais les entrées et sorties de villages auront des vues probables vers le site du projet. L'enjeu du reste des lieux de vie du territoire d'étude est modéré.

Concernant les axes routiers, un seul à fréquentation importante passe à proximité du site du projet. Il s'agit de la D937 dont les vues seront latérales. À proximité du site du projet, on retrouve surtout de nombreux axes à desserte locale. L'enjeu de ces axes routiers est fort, mais il va varier de fort à faible en fonction de la distance au site du projet.

Enjeux paysagers

Concernant les unités paysagères, les portions du plateau du Santerre et de la Plaine de grandes cultures les plus proches du site sont sensibles au projet. Plus les parcelles sont éloignées du site, moins elles sont sensibles car la prégnance et la visibilité des éoliennes diminuent. Le niveau d'enjeu varie donc de fort à faible en fonction de la distance au site du projet.

La vallée de la Somme représente un enjeu modéré malgré sa proximité au site du projet et sa caractérisation comme paysage de petite échelle de la région. Au plus proche, le site du projet se situe à 1,5 km. Rappelons surtout que c'est le gabarit raisonné du présent projet de moyen éolien qui permet de réduire grandement, voire totalement, le risque de rapports d'échelles défavorables avec la vallée.

Enjeux avec le contexte éolien

Le site du projet se trouve à proximité de six des neuf éoliennes du parc éolien des tournevents du COS. Ces éoliennes atteignent une hauteur totale de 150 m. Bien que le gabarit des éoliennes du projet de moyen éolien de Brouchy soit bien moins important, il conviendra d'étudier les effets cumulés et l'intégration du projet avec cet ensemble. L'enjeu reste faible.

Tous ces enjeux sont synthétisés dans le tableau visible dans les pages suivantes (fig. 13).

Ci-dessous :

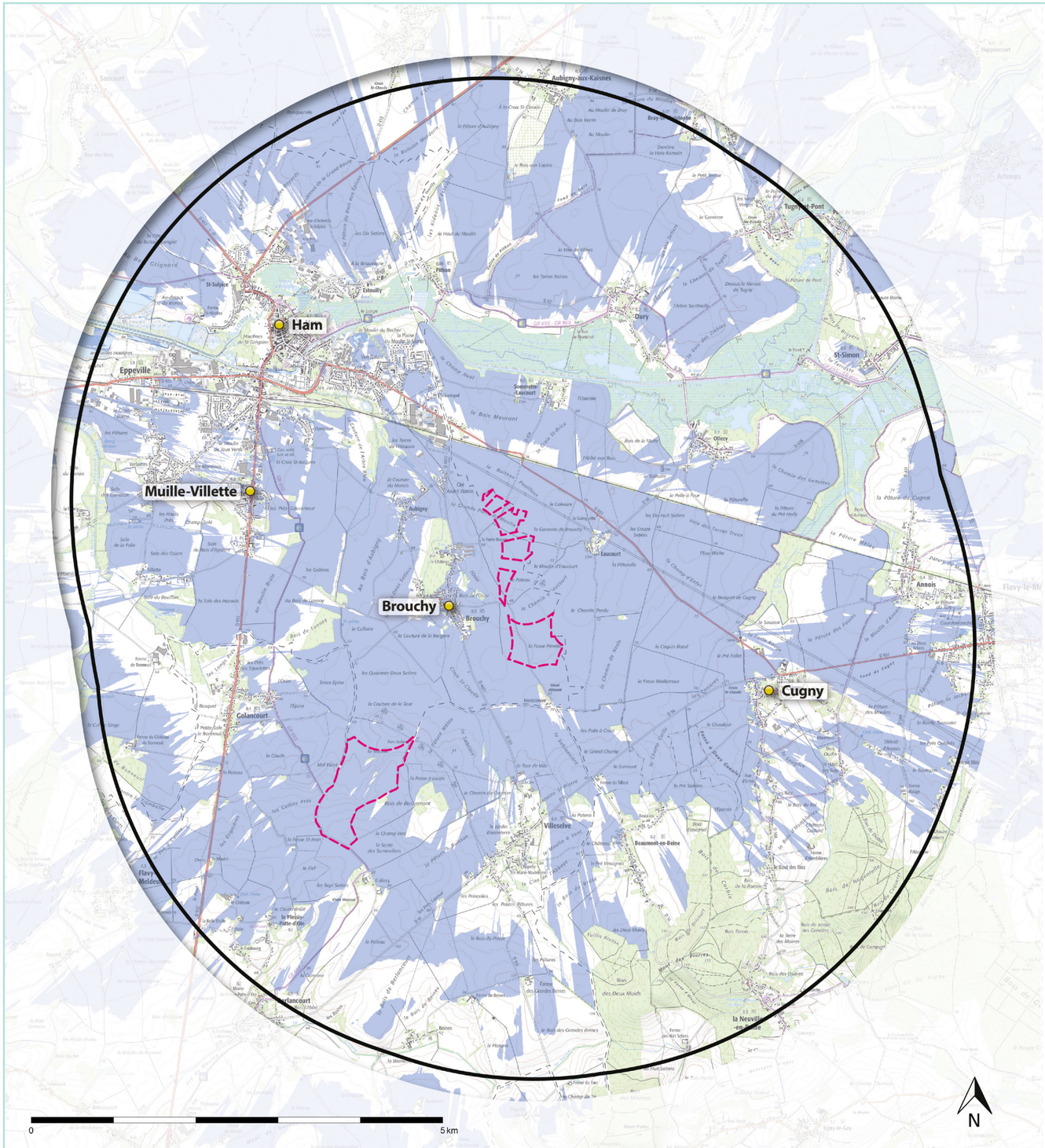
- **Figure 11 :** carte de la ZIV de travail du projet.
  (Source : IGN, BD Topo, RGE ALTI 5M)
- **Figure 12 :** carte de la ZIV de travail du projet (zoom).
  (Source : IGN, BD Topo, RGE ALTI 5M)
- **Figure 13 :** tableau de synthèse des enjeux.
  (Source : Matutina)

1 - Selon le descriptif de la BD TOPO, la couche « Bois » correspond à des « zones arborées de superficie comprise entre 500 et 5000 m², dont le couvert absolu est supérieur à 40 %, et avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 m (ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ) »

2 - Selon le descriptif de la BD TOPO, la couche « Forêt Ouverte » correspond à un « espace peuplé d'arbres forestiers dont le couvert absolu est compris entre 10 % et 40 % »

Figure 11

Carte de la ZIV de travail du projet



Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Limites départementales

Principaux lieux de vie

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE THÉORIQUE

Zone d'influence visuelle d'une éolienne de 80 m

Figure 12

Carte de la ZIV de travail du projet (zoom)

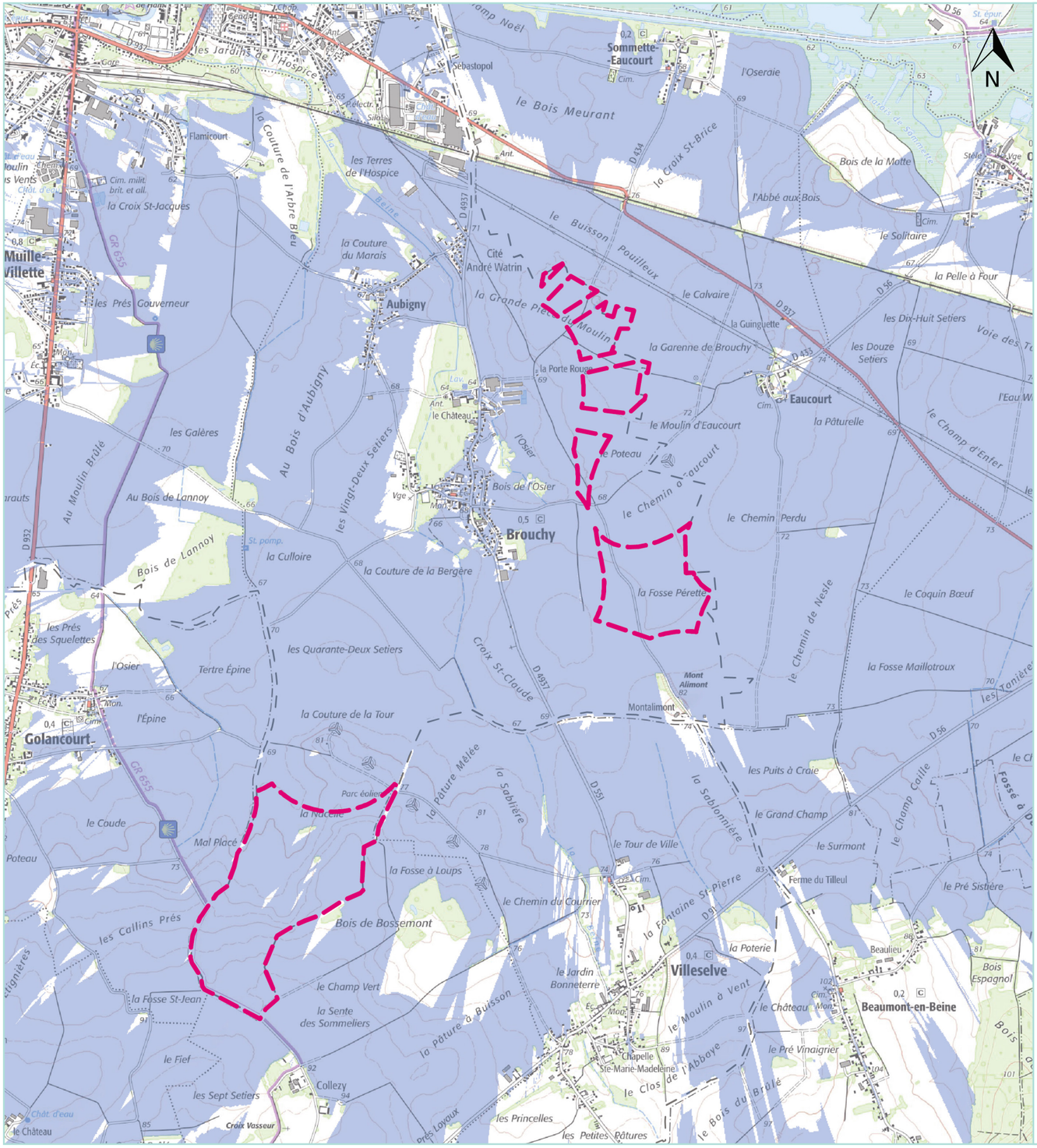


Figure 13

Tableau de synthèse des enjeux

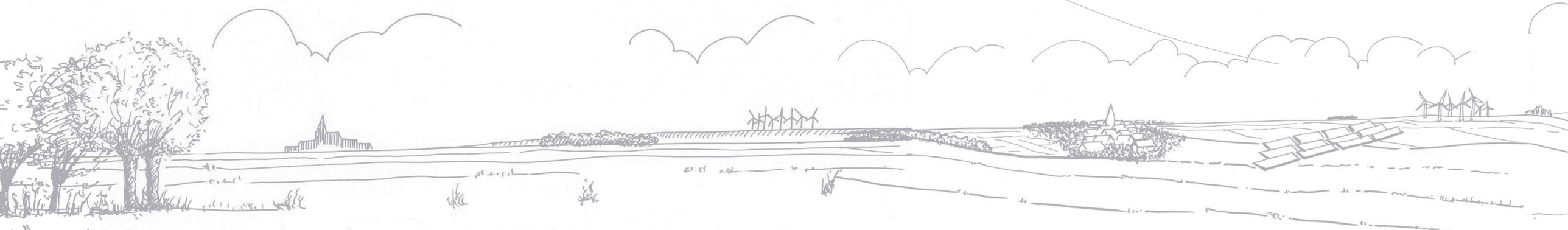
Types d'enjeux	Nature de l'enjeu	Enjeu	Recommandations
Enjeux paysagers			
Le plateau du Santerre et la Plaine de grandes cultures	. Les portions de ces unités paysagères les plus proches du site sont sensibles au projet. . Plus les parcelles sont éloignées du site, moins elles sont sensibles car la prégnance et la visibilité des éoliennes diminuent. La sensibilité du plateau du Santerre va donc varier de forte à faible en fonction de la distance au site du projet.	Fort	*. Produire une implantation la plus lisible possible grâce à une étude de variantes, les comparer puis étudier la visibilité par des photomontages et une carte de Zone d'influence visuelle (ZIV).*
La vallée de la Somme	. Bien que les parcelles les plus au nord du site du projet se trouvent dans le périmètre défini comme paysage de petite échelle de la vallée de la Somme par le SRE de l'ancienne région Picardie, la dimensionné raisonnée du présent projet de moyen éolien permet d'éviter tous risque de surplomb sur la vallée. L'enjeu reste tout de même modéré.	Modéré	*. Produire une implantation avec le plus de retrait à la vallée. Étudier les relations visuelles entre les éoliennes du projet et la vallée à l'aide de photomontages, notamment depuis le versant opposé de la vallée.*
Enjeux locaux			
Aubigny, Brouchy, Eaucourt la ferme isolée de Montalimont, et le lieu-dit de la Cité André Watrin	. Ces lieux de vie sont les plus proches et les plus sensibles au projet. . Ce sont des lieux de vie pour lesquels des vues depuis le centre sont très probables, avec des rapports d'échelle qui pourraient être défavorables au bâti. Des vues depuis les entrées et sorties sont quasi certaines, il faut alors rechercher en priorité les covisibilités de superposition lorsque la route du lieu de vie a son axe visuel vers le site du projet.	Très fort	*. Une campagne de photomontages ciblés et pertinents permettra d'étudier les visibilités et covisibilités avec ces lieux de vie particulièrement sensibles.*
Reste des lieux de vie du territoire d'étude	. Ces lieux de vie sont peu sensibles au projet car ils sont plus éloignés du site du projet. . Pour ces lieux de vie, une vue depuis le centre est très peu probable. Des covisibilités avec leur silhouette urbaine sont encore possibles mais les rapports d'échelle seront favorables au bâti au vu de la distance qui les sépare du site du projet.	Modéré	*. Quelques points de vue, depuis une partie de ces lieux de vie, devront confirmer le peu de visibilité depuis les entrées/sorties de ces lieux de vie.*
Axes routiers	. La sensibilité des axes routiers varie de forte à faible en fonction de la distance au site du projet. Dans l'ensemble, la sensibilité des axes routiers à proximité du projet est forte. Cette sensibilité concerne aussi bien l'axe routier à fréquentation importante D937, que ceux à desserte locale.	Fort	*. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages.*
Enjeux patrimoniaux			
Patrimoine protégé du territoire d'étude	. Ces éléments disposent soit d'un retrait suffisamment important au site du projet, soit d'une implantation dans un milieu urbain (Ham et Eppeville) ou alors suffisamment opaque (Neuville-en-Beine) pour éviter tout risque de rapports d'échelle défavorables avec le projet. Les enjeux patrimoniaux du présent projet sont ainsi estimés comme étant très faibles..	Très faible	*. Visualiser ces perceptions au moyen de photomontages.*
Enjeux avec le contexte éolien alentour			
Effets cumulés	. Le site du projet se trouve à proximité de six des neuf éoliennes du parc éolien des tournevents du COS. Ces éoliennes atteignent une hauteur totale de 150 m. Bien que le gabarit des éoliennes du projet de moyen éolien de Brouchy soit bien moins important, il conviendra d'étudier les effets cumulés et l'intégration du projet avec cet ensemble.	Faible	*. Quelques points de vue montrant le contexte éolien alentour devront confirmer l'absence d'effets cumulés.*

Deuxième partie

Volet paysager



Implantation du projet



Volet paysager

1 - IMPLANTATION FINALE DU PROJET

1.1 - Présentation de l'implantation

L'implantation finale du projet se compose de cinq éoliennes réparties sur l'agglomérat de parcelles du site à l'est de Brouchy (fig. 14).

Pour rappel, la grande parcelle plus isolée au sud-ouest du site n'est pas concernée par une implantation des éoliennes du projet.

La hauteur totale maximale envisagée des éoliennes est de 80 m.

Les coordonnées des éoliennes du projet sont les suivantes (coordonnées en WGS 84) :

- E1 : 49.72811179, 3.11019858
- E2 : 49.72625280, 3.10843183
- E3 : 49.72452400, 3.11335379
- E4 : 49.71254012, 3.11370918
- E5 : 49.71074239, 3.11378758

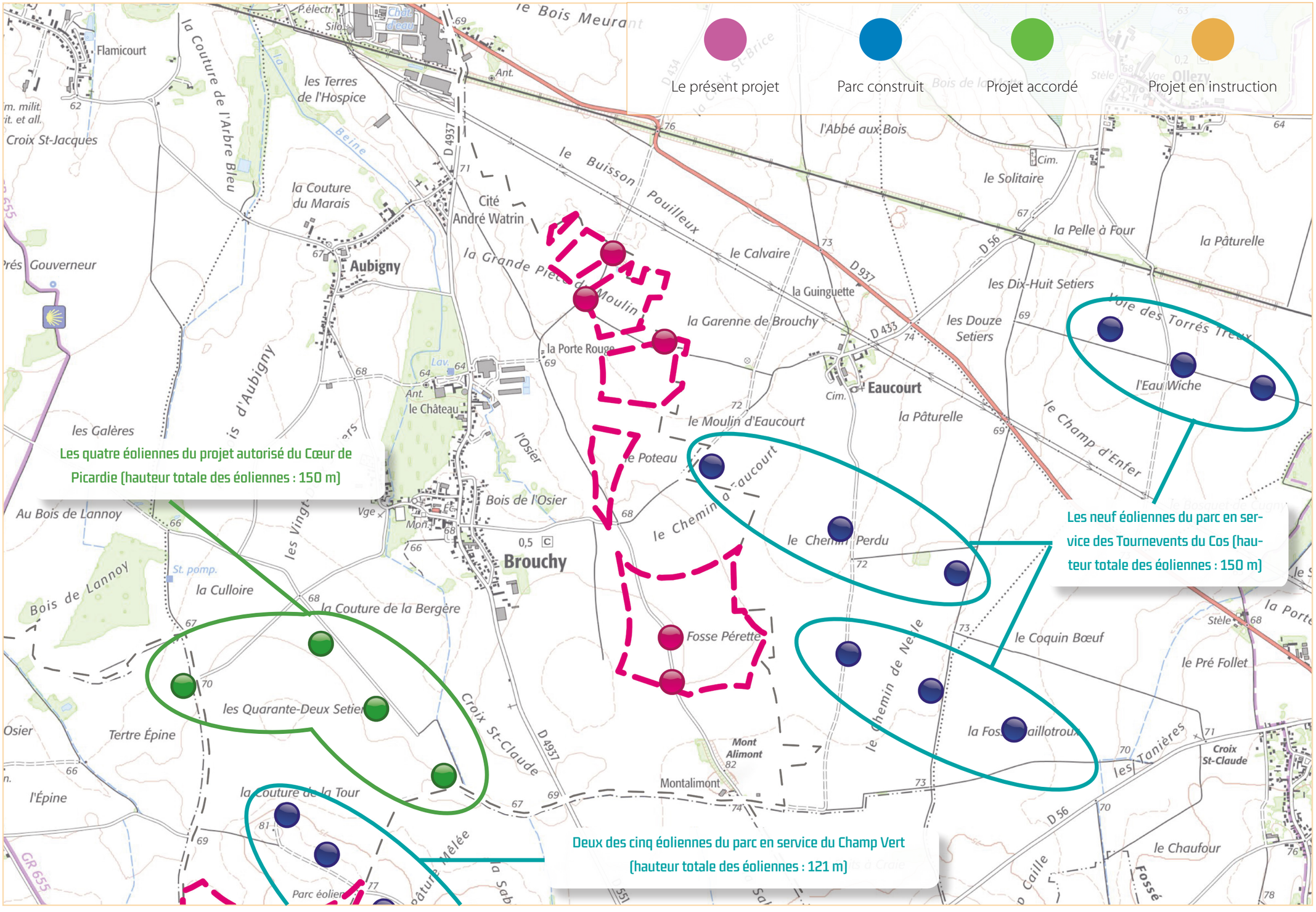
Au regard du contexte éolien déjà existant à proximité du projet, et en date du 08/01/2026, on pourrait dire que ce dernier vient en renforcement des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos.

Ci-dessous :

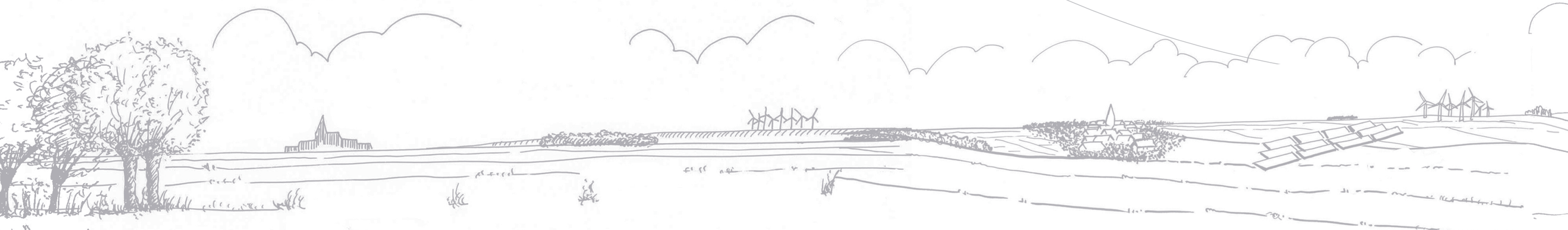
Figure 14 : implantation finale du projet.
(Source : Poweend, IGN25)

Figure 14

Implantation finale du projet



Les photomontages



Volet paysager

2 - ÉTUDE DES INCIDENCES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES

2.1 - Principes et choix des points de vue

L'évaluation qualitative d'un projet éolien dans un paysage donné, visant à qualifier sa "réponse" aux enjeux, consiste à en proposer une représentation réaliste qui est celle du photomontage.

Le terme de "photomontage" désigne en réalité une simulation infographique du projet. En retour, cette évaluation des enjeux permet d'en préciser certains, que l'analyse d'état initial ne peut pas forcément apprécier en fonction des éléments disponibles.

Le photomontage offre une appréciation directe du projet permettant d'évaluer son "degré de sensibilité" selon des critères spatiaux adaptés à l'objet éolien : visibilités, co-visibilités, rapports d'échelle, lisibilité, effets de masse homogène ou hétérogène, etc.

Les points de vue employés pour la réalisation de ces photomontages ne peuvent être exhaustifs. En revanche, ils se doivent d'être représentatifs des différents types de visibilités qui s'effectuent sur le périmètre et doivent permettre d'évaluer la "réponse" du projet aux enjeux.

22 points de vue ont été traités. Précisons le choix de ces points de vue :

- La ZIV (Zone d'Influence Visuelle) réalisée précédemment permet déjà d'obtenir une première appréciation de la visibilité maximale des éoliennes du projet sur l'ensemble du territoire d'étude. Les points de vue sont choisis préalablement d'après cette ZIV ;
- Leur répartition obéit tout d'abord à la logique des enjeux décelés, en ciblant en priorité l'habitat proche. Des points de vue sont ainsi proposés depuis les entrées et/ou sorties, voire depuis le centre du lieu de vie si ce dernier dispose d'un espace ouvert. Les points de vue ont tous été choisis pour leur dimension « signifiante ». Ce sont des points de vue qui correspondent à l'expérience du plus grand nombre, dans le cadre de vie.

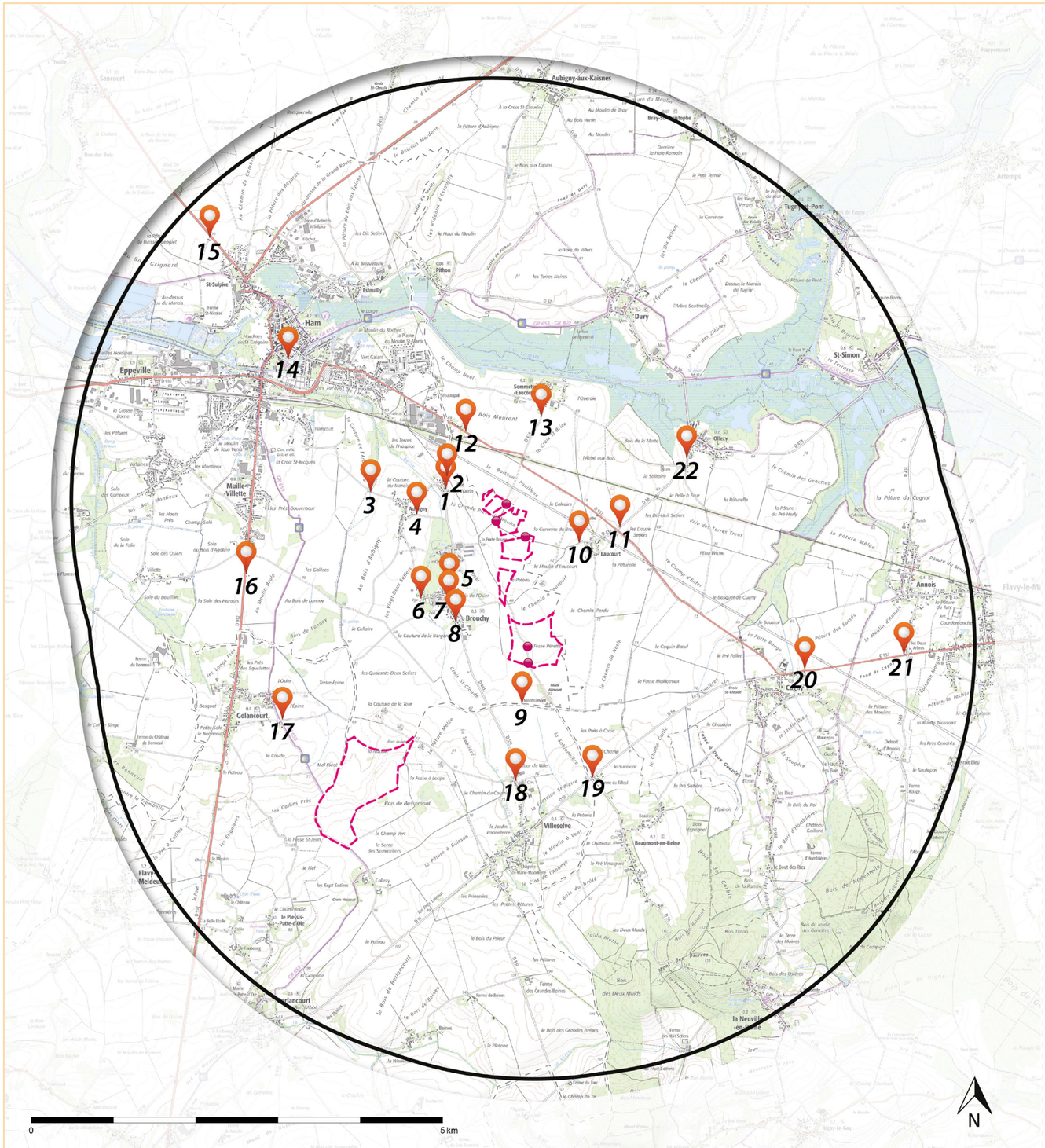
La carte des chaque point de vue est visible en page suivante (fig .15).

Ci-dessous :

Figure 15 : carte des points de vue.
(Source : IGN)

Figure 15

Carte des points de vue



Site du projet éolien

Périmètre d'étude de 5 km

Limites départementales

Éoliennes du projet

LOCALISATION DES POINTS DE VUE

2 Localisation et numérotation du point de vue

2.2 - Caractéristiques des photomontages

Les prises de vue ont été réalisées par temps dégagé afin de bénéficier d'une bonne profondeur des horizons de vision.

Les prises de vue ont été montées en panoramique pour «contextualiser» la prise de vue ou pour balayer l'ensemble du projet et dans tous les cas, l'angle de champ de la vue initiale est de 120°.

Les simulations présentées à «taille réelle» sont dans un premier temps visibles à 120°, sur la première double-page. Elles sont ensuite découpées dans la double-page suivante en deux cadres à 60°, pour une distance d'observation de l'ordre de 45 cm. Il s'agit de l'application du théorème de Thalès pour représenter la taille réelle des éoliennes sur le papier (format A3).

Concernant les caractéristiques du modèle d'éolienne utilisé pour les photomontages, il s'agit d'un modèle créé et adapté aux particularités du projet. Les cinq éoliennes ont donc été simulées avec une hauteur de mât à 46 m et un diamètre du rotor de 64 m. Cela donne une hauteur totale de 78 m.

À noter que le contexte éolien a été simulé uniquement à l'échelle du périmètre d'étude du présent projet, donc dans un rayon de cinq kilomètres autour du site du projet. Le contexte éolien est en date du 08/01/2026.

2.3 - Présentation des photomontages

Les photomontages sont présentés dans le carnet de photomontages ci-après. Ils sont présentés sur quatre pages.

La première page contient :

- Les informations sur le point de vue (localisation, distance de l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.) et deux extraits cartographiques. Une carte de localisation à l'échelle du territoire d'étude et une seconde carte plus zoomée sur le point de vue ;
- Un tableau des enjeux traités par le photomontage ;
- Un tableau des incidences juste en-dessous de celui des enjeux qui permet de caractériser un niveau d'incidence par rapport aux enjeux étudiés par le photomontage ;
- La vue en taille réelle à 120° de l'état initial où est simulé l'ensemble du contexte éolien construit et accordé.

La seconde page contient :

- La vue panoramique illustrative en noir et blanc à 120° (aussi-dit esquisse) des éoliennes du projet qui apparaissent en ***magenta*** ainsi que l'ensemble du contexte éolien simulé selon son statut (construit en ***bleu***, accordé en ***vert*** et instruction ayant reçu l'avis de l'Autorité Environnementale en ***orange***). Cela permet de toujours placer dans l'espace les éoliennes, malgré les éventuels masquages du bâti, du relief ou de la végétation ;
- Le photomontage à taille réelle à 120° qui reprend le contexte éolien de la vue initiale à laquelle il ajoute les éoliennes en instruction et celles du projet ;
- Le commentaire du photomontage pour analyser les incidences visuelles du projet.

Les troisième et quatrième pages contiennent :

- La présentation sur chaque page des deux divisions à 60° du photomontage à taille réelle à 120°.

Un exemple de mise en page d'un photomontage du carnet de photomontages est présenté dans la double-page suivante afin de bien détailler tous ces éléments (fig. 16).

Ci-dessous :

- **Figure 16 :** exemple de mise en page d'un photomontage.
- **Figure 17 :** tableau des points de vue de la campagne de photomontages avec numéro de page cliquable.
  (Source : Matutina)

Figure 16

Exemple de mise en page d'un photomontage

Tableau permettant de dater la prise de vue, de localiser le point de vue, de donner le nombre d'éoliennes visibles, les distances à l'éolienne la plus proche et la plus éloignée, etc.

Un tableau des enjeux est également présent en lien avec le point de vue. Lorsqu'une croix est présente, cela signifie que l'enjeu est concerné par ce point de vue. Ce tableau des enjeux est suivi d'un tableau de qualification du niveau de l'incidence du projet sur ce point de vue, au regard des enjeux identifiés.

Carte de localisation du point de vue à l'échelle du périmètre d'étude du projet défini préalablement dans l'étude paysagère.

Carnet de photomontages

● Point de vue n°01

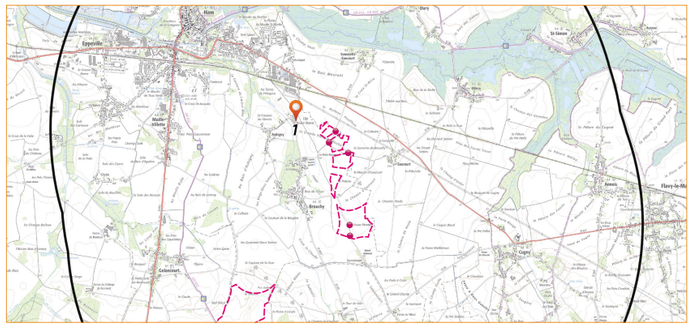
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	11:32:02	Panoramique	707208	6958980

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 0,7 km	E5 : 2,3 km	5	BROUCHY - À l'intersection entre la D4937 et l'impasse du lieu-dit la Cité André Watrin

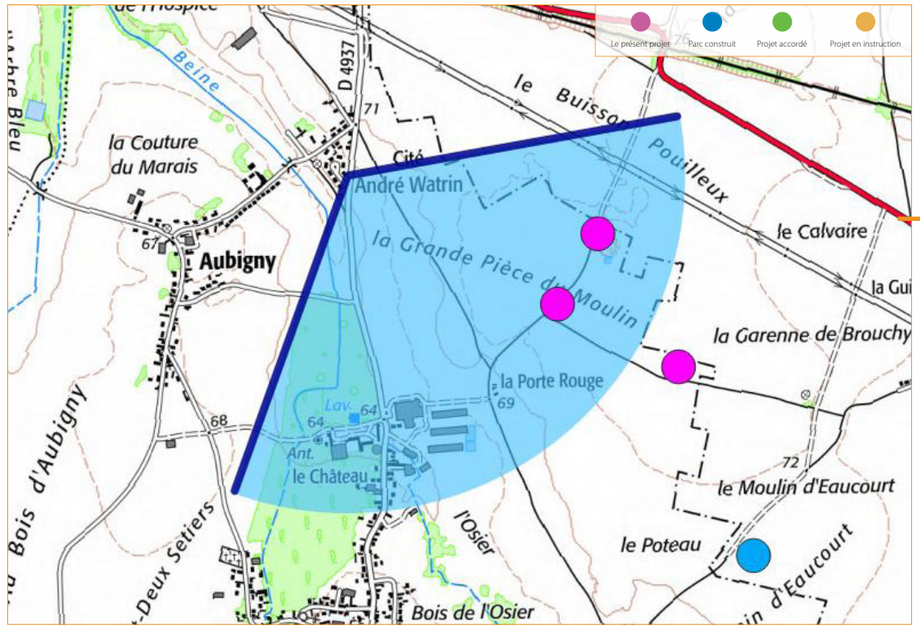
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Zoom sur l'emplacement du point de vue et ses abords.

Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Vue initiale à taille réelle avec un champ horizontal de l'image de 120°. Cette vue montre le contexte éolien construit visible sur le terrain au moment de la prise de vue ainsi que le contexte éolien accordé simulé par le photomonteur. Le projet ne figure donc pas sur cette vue initiale.

Commentaire du photomontage qui permet de préciser l'emplacement de l'observateur, de décrire le paysage et/ou le patrimoine qui l'entoure ainsi que de rédiger une analyse détaillée de la visibilité des éoliennes, afin de qualifier le niveau d'incidence du projet au regard de ce point de vue.

Volet paysager

Position de l'observateur

L'observateur se situe le long de l'axe routier D4937, sur sa portion entre Ham et Brouchy.

Le lieu-dit de la Cité André Watrin s'est développé uniquement sur le côté gauche de l'axe routier (ici à droite sur le panoramique). Le côté opposé de l'axe routier dispose d'un alignement d'arbres qui filtre en partie les vues sur le paysage. Malgré tout, les vues sur les terres de grandes cultures du plateau du Santerre restent assez ouvertes.

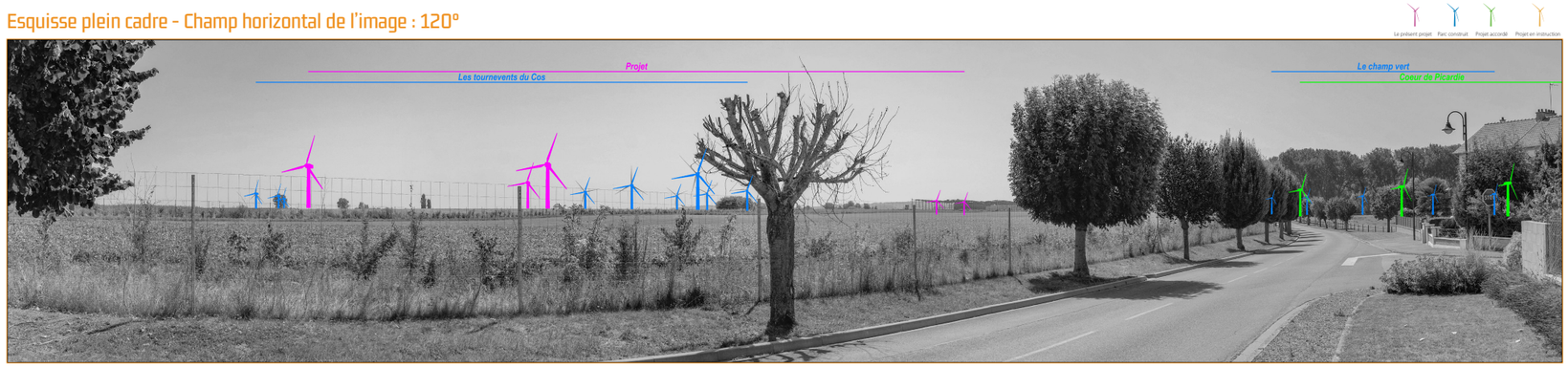
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les trois éoliennes les plus à l'ouest sont forment un même ensemble venant densifier le parc en service des Tournevents du Cos. Elles sont entièrement visibles. Les deux autres éoliennes sont visibles plus à l'est, en retrait et plus isolées. Elles ne sont visibles que par un bout de pâle étant donné que le relief mais aussi une canopée agrivoltaïque masquent les vues sur leur mât. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage mais la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les trois éoliennes les plus à l'ouest s'intègrent plutôt bien avec les éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos, en gardant une bonne lisibilité d'ensemble et en ne brouillant pas la lecture de l'implantation de ce parc.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Légende des couleurs d'éoliennes simulées sur l'esquisse selon leur statut.

Esquisse en couleur avec un champ horizontal de 120° permettant de bien identifier les éoliennes du projet et leur numéro. Les éoliennes des différents parcs et projets sont simulées en couleur en fonction de leur statut (bleu pour le construit, vert pour l'autorisé, orange pour l'instruction et magenta pour le projet). Que les éoliennes soient visibles ou non, celles-ci seront toujours simulées sur l'esquisse.

Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



59

Photomontage du projet à taille réelle avec un champ horizontal de l'image de 120°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à taille réelle à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction et celles du présent projet. La vue initiale, l'esquisse en couleur et le photomontage du projet sont tous à taille réelle et au même emplacement dans leurs pages respectives, ce qui permet de faire un avant-après en défilant dans le document numérique.

Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Partie gauche du photomontage avec un champ horizontal de l'image de 60°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction et celles du projet éolien.

Hyperlien pour retourner à la sélection des points de vue du tableau, à l'ouverture du carnet de photomontages

• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



61

Partie droite du photomontage avec un champ horizontal de l'image de 60°. Cette vue montre le contexte éolien visible sur la vue initiale à laquelle on ajoute cette fois les éoliennes en instruction et celles du projet éolien.

Figure 17

Tableau des points de vue de la campagne de photomontages avec numéro de page cliquable

Numéro	Localisation des points de vue	Numéro de page
1	BROUCHY - À l'intersection entre la D4937 et l'impasse du lieu-dit la Cité André Watrin	*54*
2	BROUCHY - Depuis l'arrêt de bus en face de l'intersection au nord du lieu-dit la Cité André Watrin	*58*
3	BROUCHY - Entrée ouest d'Aubigny par la rue EV Poiteux	*62*
4	BROUCHY - Sortie sud-est d'Aubigny par la rue de la Grille	*66*
5	BROUCHY - Sortie nord depuis la rue de Chauny	*70*
6	BROUCHY - Entrée ouest par la rue de l'église	*74*
7	BROUCHY - Au croisement au centre du bourg, entre la rue de Chauny et la rue de l'église	*78*
8	BROUCHY - Entrée sud du bourg depuis la rue de Chauny	*82*
9	BROUCHY - Depuis l'un des chemins d'accès de la ferme isolée de Montalimont	*86*
10	SOMETTE-EAUCOURT - Sortie ouest d'Eaucourt, depuis la rue de Brouchy	*90*
11	SOMETTE-EAUCOURT - Entrée est d'Eaucourt, depuis l'intersection entre la D56 et la D937	*94*
12	SOMETTE-EAUCOURT - Sortie est d'Ham depuis la D937, au niveau de l'habitat pavillonaire de la Cité Malakoff	*98*
13	SOMETTE-EAUCOURT - Sortie sud de Somette-Eaucourt par la D434	*102*
14	HAM - En face du château de Ham (MH) et son parking	*106*
15	HAM - Entrée nord-ouest par la D937	*110*
16	MUILLE-VILETTE - Sortie sud par la D932	*114*
17	GOLANCOURT - Sortie sud-est à l'intersection entre la rue Verte et la rue Rochineuse (+ itinéraire du GR655)	*118*
18	VILLESELVE - Sortie nord par la D551, au niveau de la mairie et de l'église	*122*
19	BEAUMONT-EN-BEINE - À l'intersection entre les axes routiers D56 et D91, où se situe la ferme du Tilleul	*126*
20	CUGNY - Entrée est par la D937, au niveau des premières habitations	*130*
21	ANNOIS - Sortie sud d'Annois / sortie ouest de Flavy-le-Martel, depuis l'intersection entre la D937, la D569 et la D431	*134*
22	OLLEZY - Sortie sud par la D56	*138*

Carnet de photomontages



Point de vue n°01

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	11:32:02	Panoramique	707208	6958980

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 0,7 km	E5 : 2,3 km	5	BROUCHY - À l'intersection entre la D4937 et l'impasse du lieu-dit la Cité André Watrin

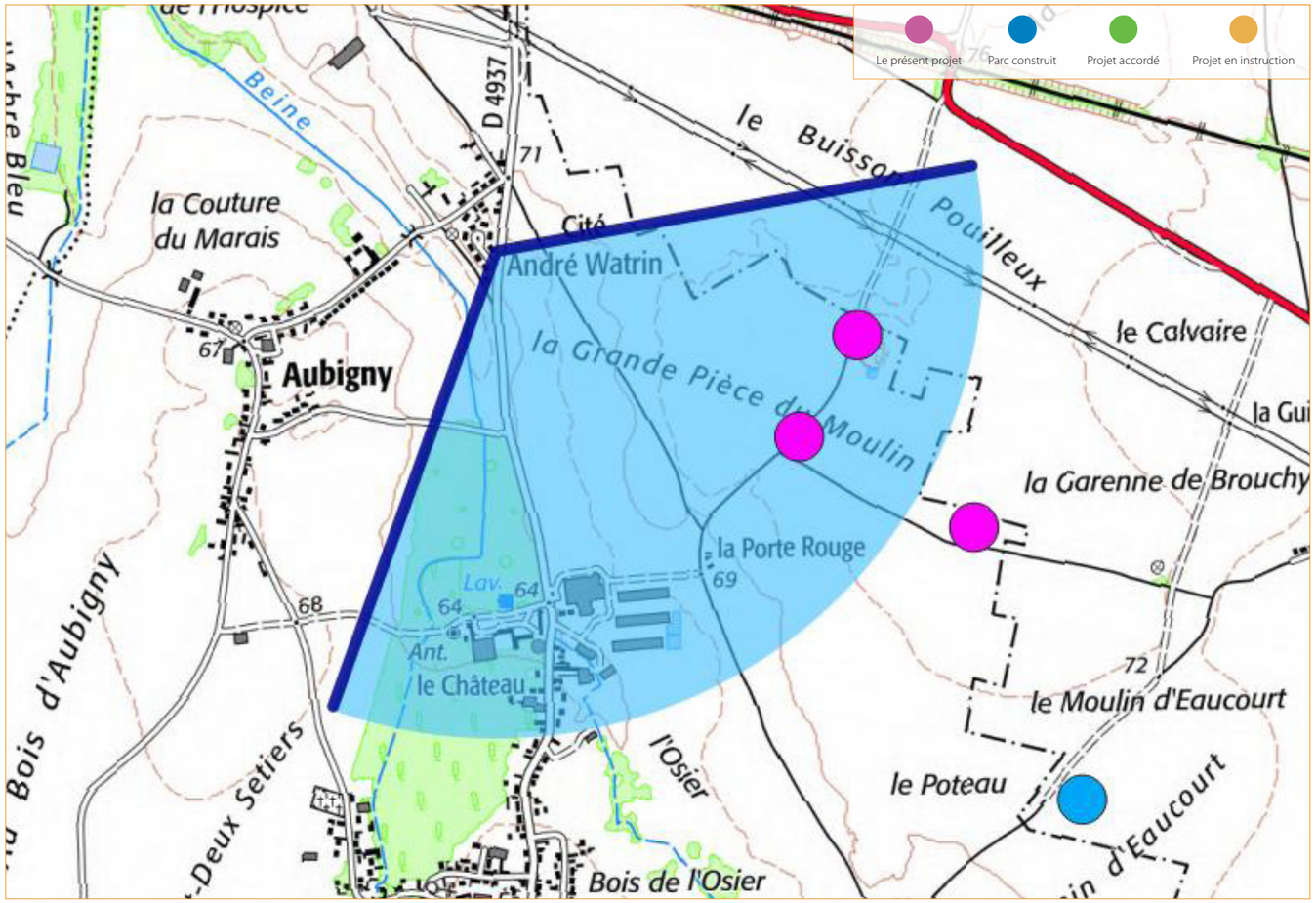
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe le long de l'axe routier D4937, sur sa portion entre Ham et Brouchy.

Le lieu-dit de la Cité André Watrin s'est développé uniquement sur le côté gauche de l'axe routier (ici à droite sur le panoramique). Le côté opposé de l'axe routier dispose d'un alignement d'arbres qui filtre en partie les vues sur le paysage. Malgré tout, les vues sur les terres de grandes cultures du plateau du Santerre restent assez ouvertes.

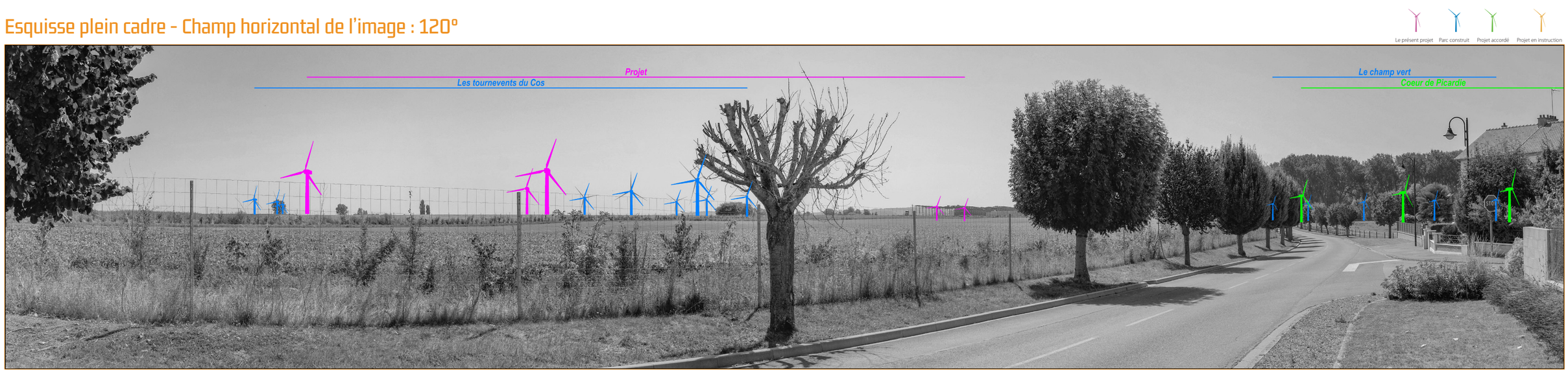
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les trois éoliennes les plus à l'ouest sont forment un même ensemble venant densifier le parc en service des Tournevents du Cos. Elles sont entièrement visibles. Les deux autres éoliennes sont visibles plus à l'est, en retrait et plus isolées. Elles ne sont visibles que par un bout de pâle étant donné que le relief mais aussi une canopée agrivoltaïque masquent les vues sur leur mât. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage mais la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les trois éoliennes les plus à l'ouest s'intègrent plutôt bien avec les éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos, en gardant une bonne lisibilité d'ensemble et en ne brouillant pas la lecture de l'implantation de ce parc.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°02

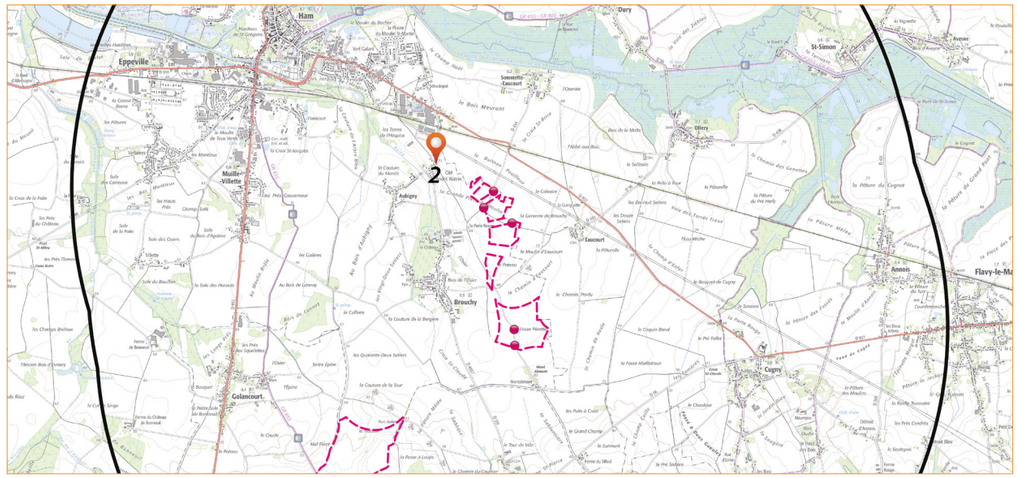
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	11:39:03	Panoramique	707237	6959124

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 0,7 km	E5 : 2,4 km	5	BROUCHY - À l'arrêt de bus en face de l'intersection au nord du lieu-dit la Cité André Watrin

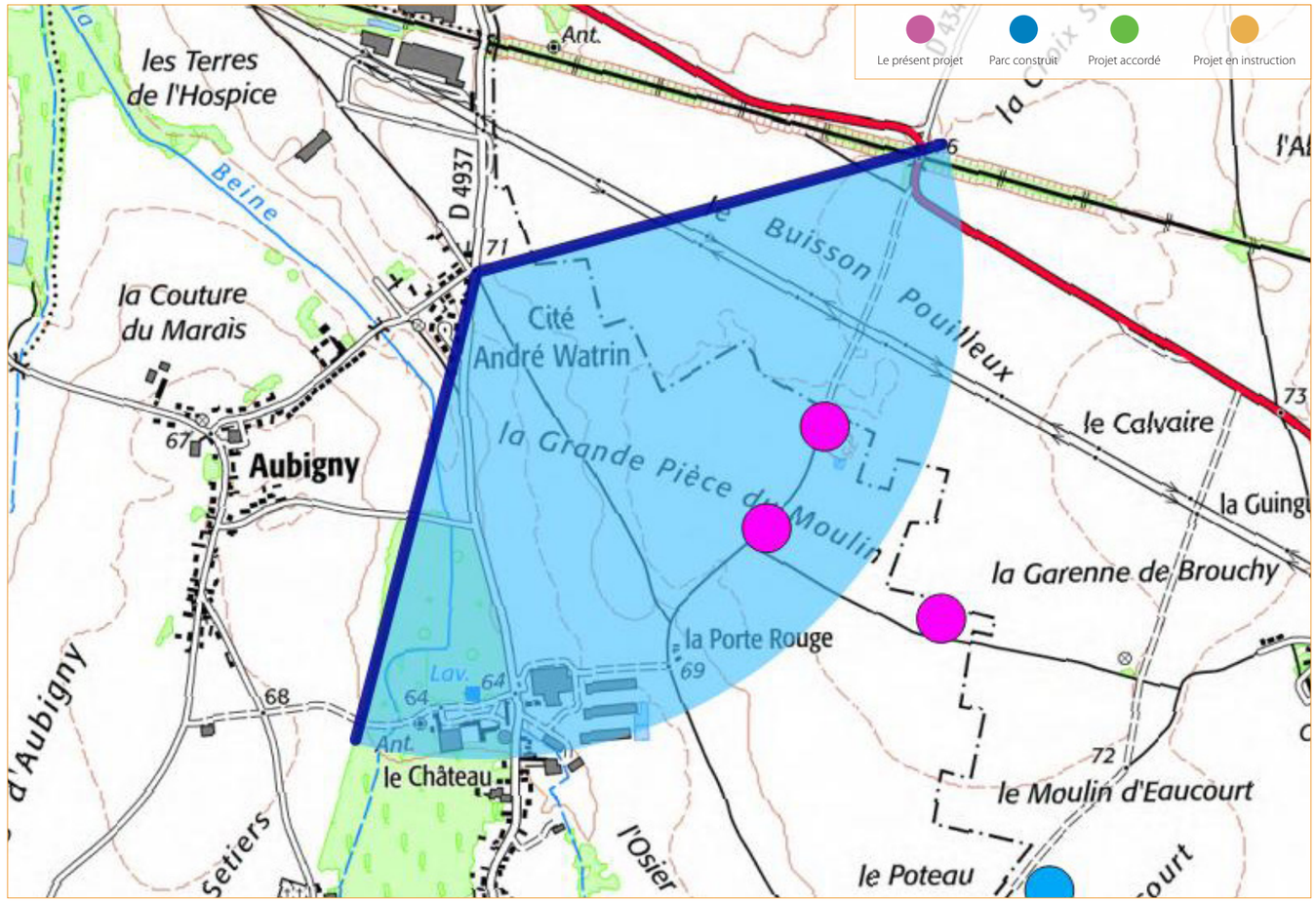
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe une nouvelle fois le long de l'axe routier D4937, sur sa portion entre Ham et Brouchy, au lieu-dit de la Cité André Watrin.

Il se trouve cette fois-ci au niveau de l'arrêt de bus. Les vues sont ici plus ouvertes sur le paysage et sur le site du projet.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les trois éoliennes les plus à l'ouest sont forment une nouvelle fois un même ensemble venant densifier le parc en service des Tournevents du Cos. Elles sont entièrement visibles.

Au contraire du point de vue précédent, les deux autres éoliennes sont ici entièrement visibles. Elles sont de nouveau visibles plus à l'est, en retrait et plus isolées. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage mais la prégnance visuelle des trois éoliennes reste modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les trois éoliennes les plus à l'ouest s'intègrent plutôt bien avec les éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos, en gardant une bonne lisibilité d'ensemble et en ne brouillant pas la lecture de l'implantation de ce parc.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°03

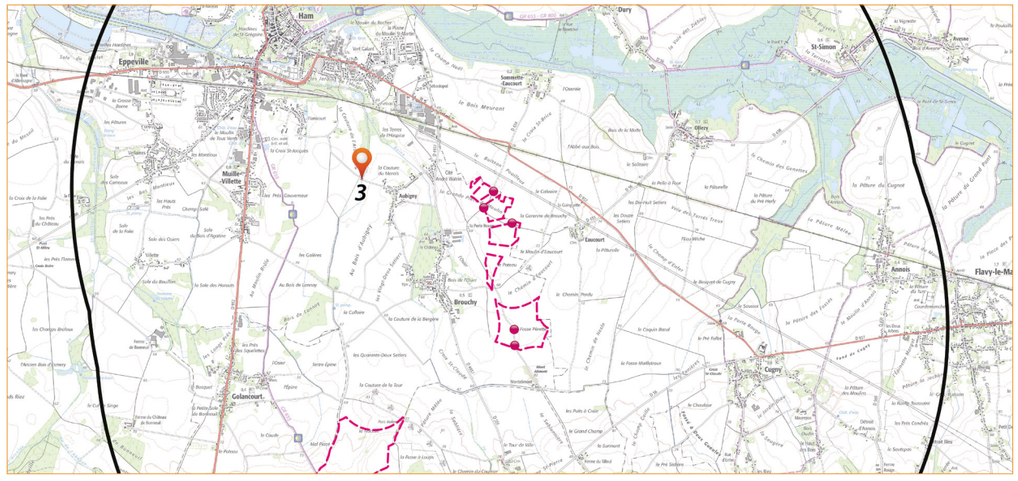
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	11:51:09	Panoramique	706290	6958945

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 1,5 km	E5 : 2,8 km	5	BROUCHY - Entrée ouest d'Aubigny par la rue EV Poiteux

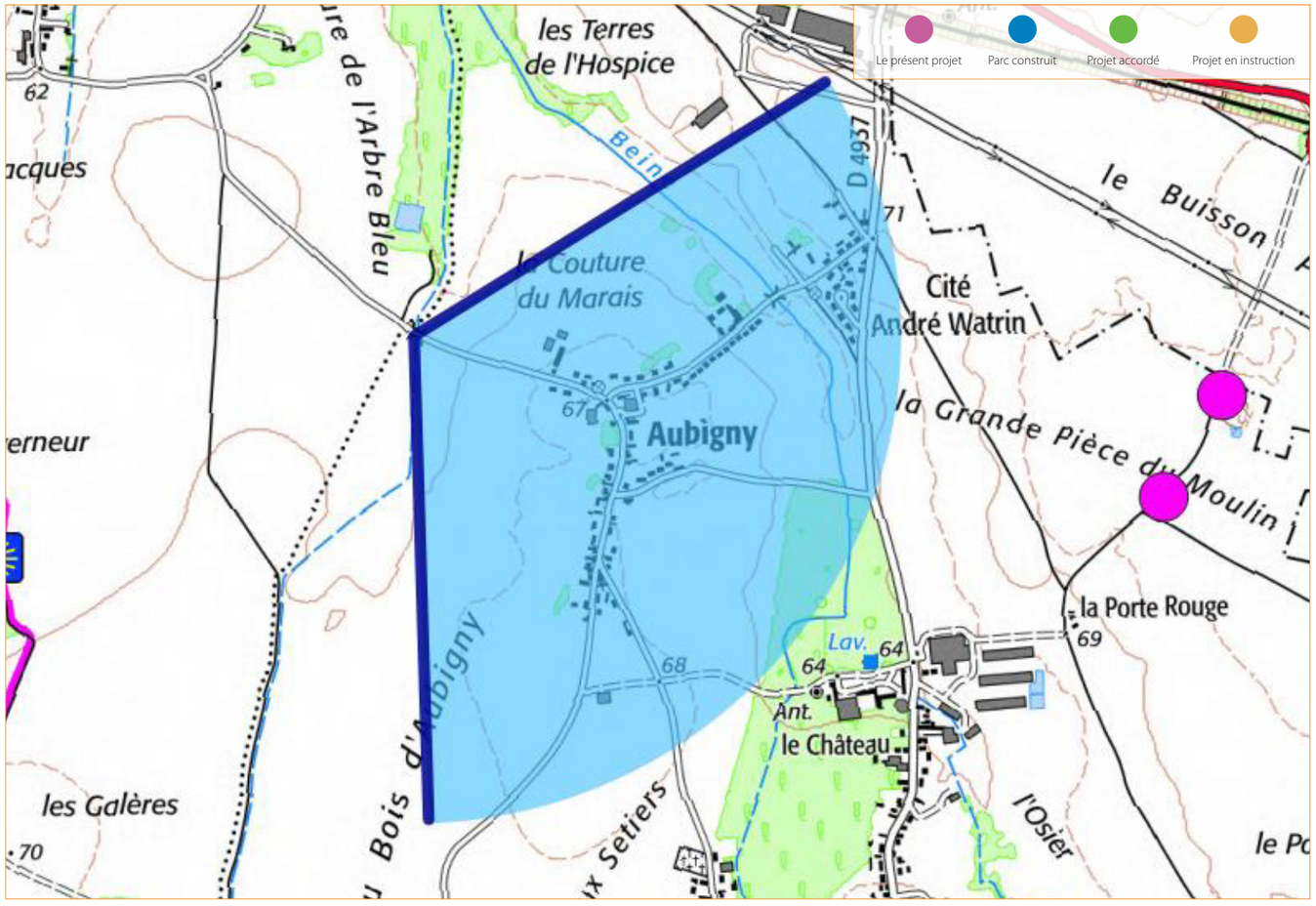
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en entrée ouest du bourg d'Aubigny, depuis une voie vicinale menant au lieu-dit de Flamicourt, juste au sud d'Ham. L'observateur se situe à un peu moins de 300 m des premières habitations d'Aubigny, visibles en suivant le tracé de l'axe routier. On peut voir qu'une haie basse est présente de part et d'autre du tracé de l'axe routier jusqu'aux habitations.

La silhouette urbaine d'Aubigny se dessine sur la partie droite du panoramique. Cette silhouette est accompagnée d'une végétation importante qui correspond à la végétation accompagnant le tracé du cours d'eau de la Beine.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Elles ne sont en revanche toutes visibles que par un bout de pale. La conjoncture du bâti et de la végétation masque en grande partie les éoliennes du projet. De ce fait, les rapports d'échelles sont largement favorables au bâti.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les éoliennes du projet n'étant visibles que par un bout de pale, il n'y a pas d'effets cumulés gênants avec les parcs construits et le projet autorisé visibles.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°04

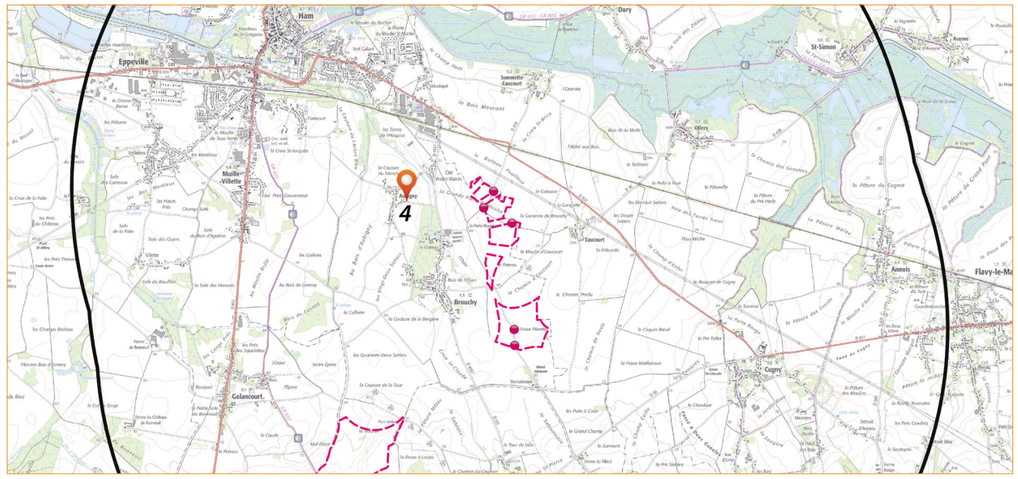
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	11:22:32	Panoramique	706858	6958666

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 0,9 km	E5 : 2,2 km	3	BROUCHY - Sortie sud-est d'Aubigny par la rue de la Grille

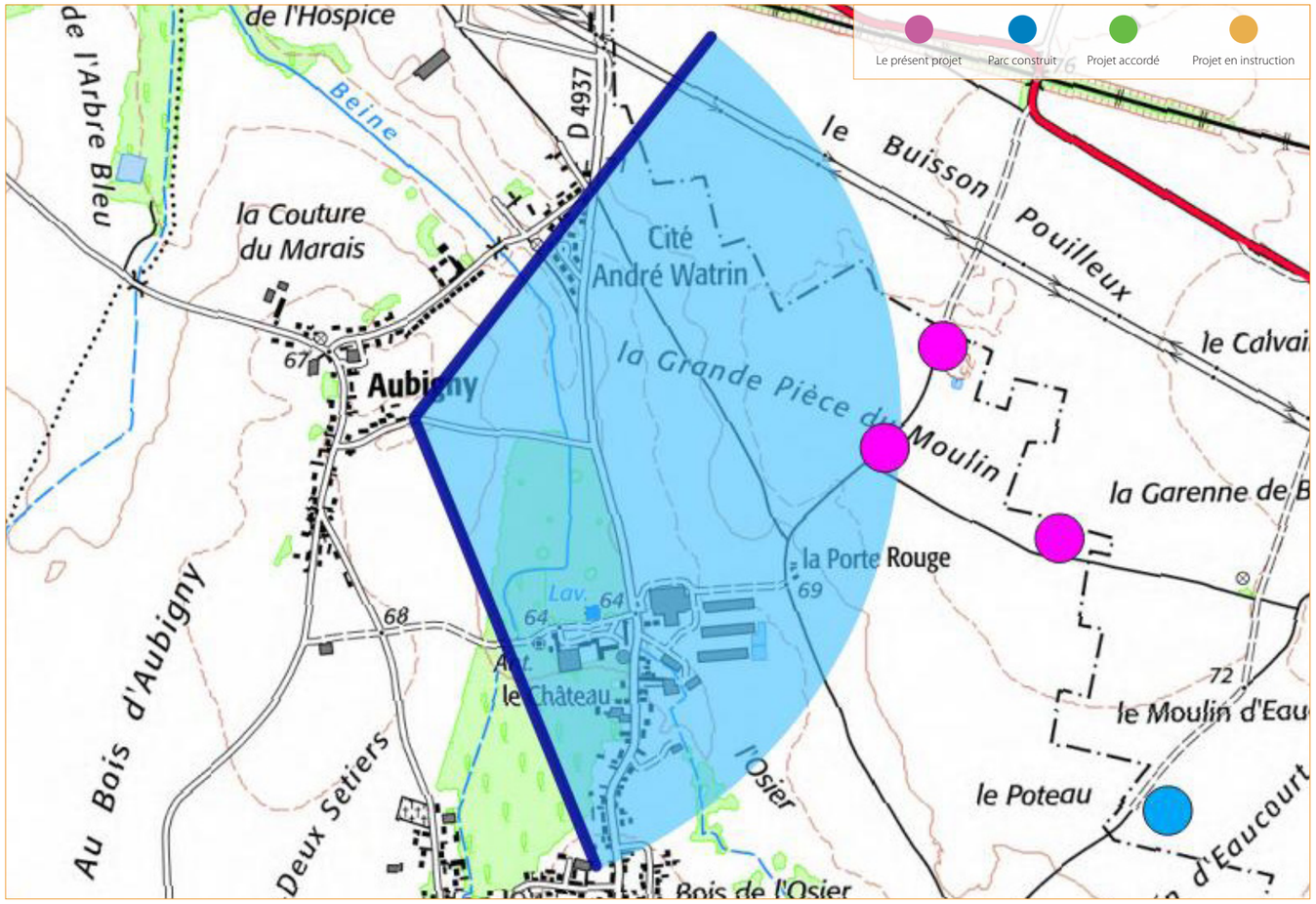
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en sortie orientale d'Aubigny, depuis la rue de la Grille. Des habitations se trouvent juste derrière l'observateur.

La partie gauche du tracé de l'axe routier offre des vues ouvertes sur le paysage avec tout à gauche du panoramique une petite partie du quartier pavillonnaire de la cité André Watrin. La partie droite est en revanche occupée par la végétation avec des vues complètement fermées sur l'horizon. Il s'agit de la végétation accompagnant le cours d'eau de la Beine. La présence du cours d'eau n'apporte pas de modification majeure de la topographie mais un très faible encaissement du relief reste visible en suivant le tracé de l'axe routier.

Toujours en suivant le tracé de l'axe routier, on distingue une partie de la canopée solaire implantée sur la commune de Brouchy en 2023.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les deux éoliennes du projet les plus à l'est sont entièrement masquées par la végétation. Sur les trois éoliennes visibles à l'ouest, l'une d'entre elles est en grande partie masquée par la végétation mais reste visible par un bout de pale en suivant le tracé de l'axe routier. Les deux autres éoliennes sont entièrement visibles, juste à gauche de la végétation et du tracé de l'axe routier. Leur prégnance visuelle est modérée et elles s'intègrent dans des rapports d'échelles favorables au paysage, aussi bien au regard de la végétation du cours d'eau de la Beine que des terres de grandes cultures du plateau du Santerre.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les éoliennes visibles du projet s'intègrent au premier-plan des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos. De par une prégnance visuelle plus importante, elles se lisent sur un plan d'échelle différent et sans créer d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l’image : 60° pour une distance d’observation de 45 cm



Point de vue n°05

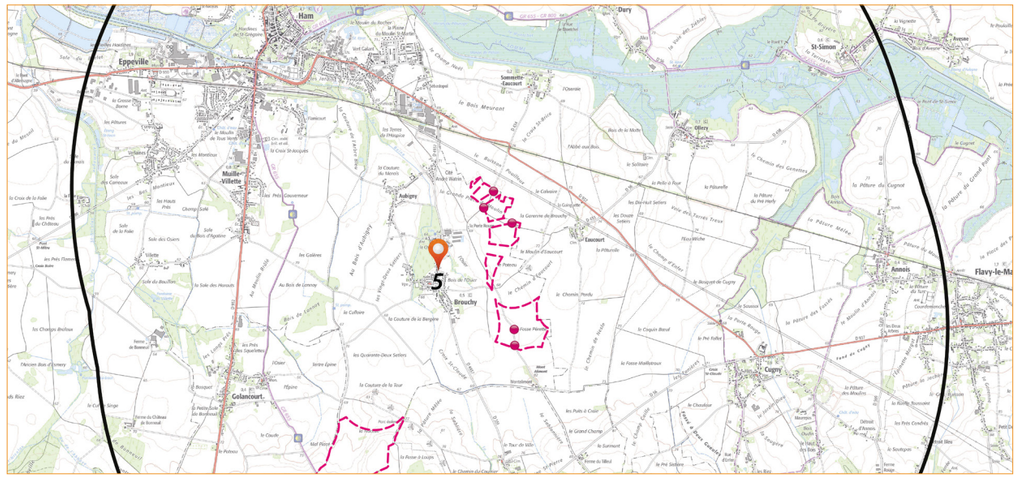
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	12:02:18	Panoramique	707249	6957799

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 0,9 km	E5 : 1,3 km	1	BROUCHY - Au centre du bourg, depuis la rue principale et à proximité de la rue du Tour de ville

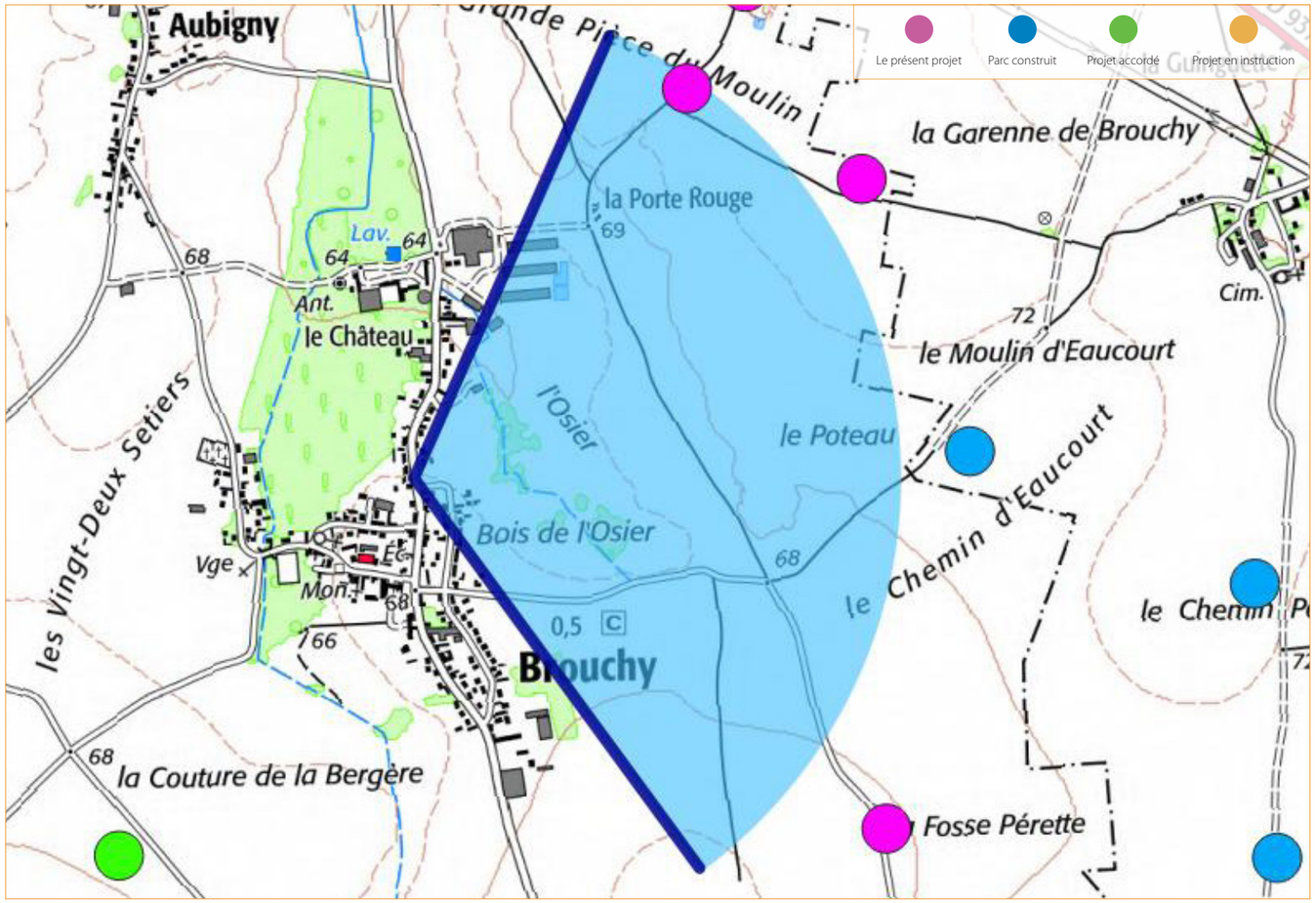
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Très faibles	-	-

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sein du bourg de Brouchy. L'axe routier D4937 est la rue principale du lieu de vie. Cet axe routier est latéral au projet, ce qui restreint grandement les vues vers ce dernier. Quelques rares ouvertures visuelles sont cependant présentes au sein du bourg, comme ici juste après l'intersection entre la D4937 et la rue du Tour de ville.

Bien que du bâti ne soit pas présent au premier-plan, c'est la végétation au nord-est de Brouchy qui vient fermer les vues sur l'horizon.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, seulement une des cinq éoliennes du projet est visible.

Les deux éoliennes les plus à l'est et les plus à l'ouest sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation. L'éolienne visible ne l'est que par un bout de pale qui émerge discrètement au-dessus de la végétation. Sa prégnance visuelle est très faible. Les rapports d'échelle sont largement favorables au bâti alentour.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet · Parc construit · Projet accordé · Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°06

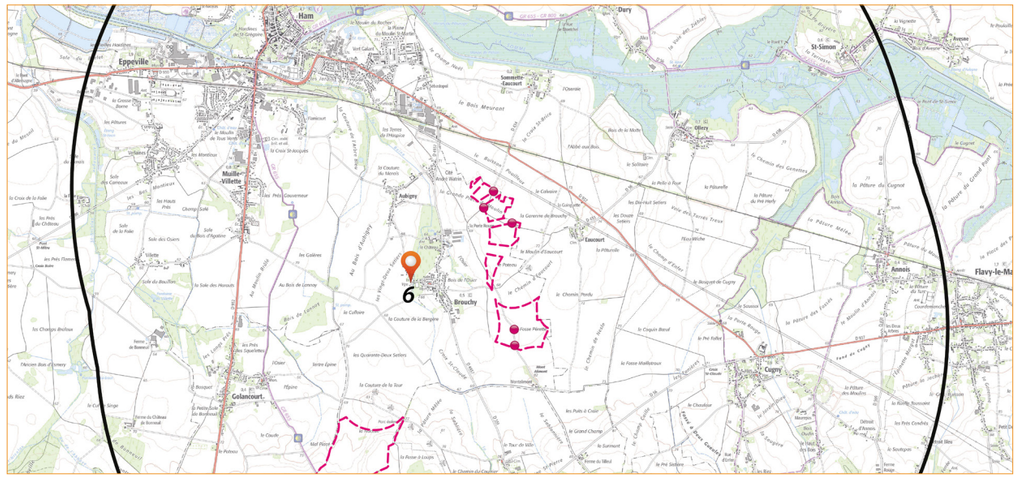
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	11:05:21	Panoramique	706909	6957647

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 1,3 km	E1 : 1,5 km	0	BROUCHY - Entrée ouest par la rue de l'église

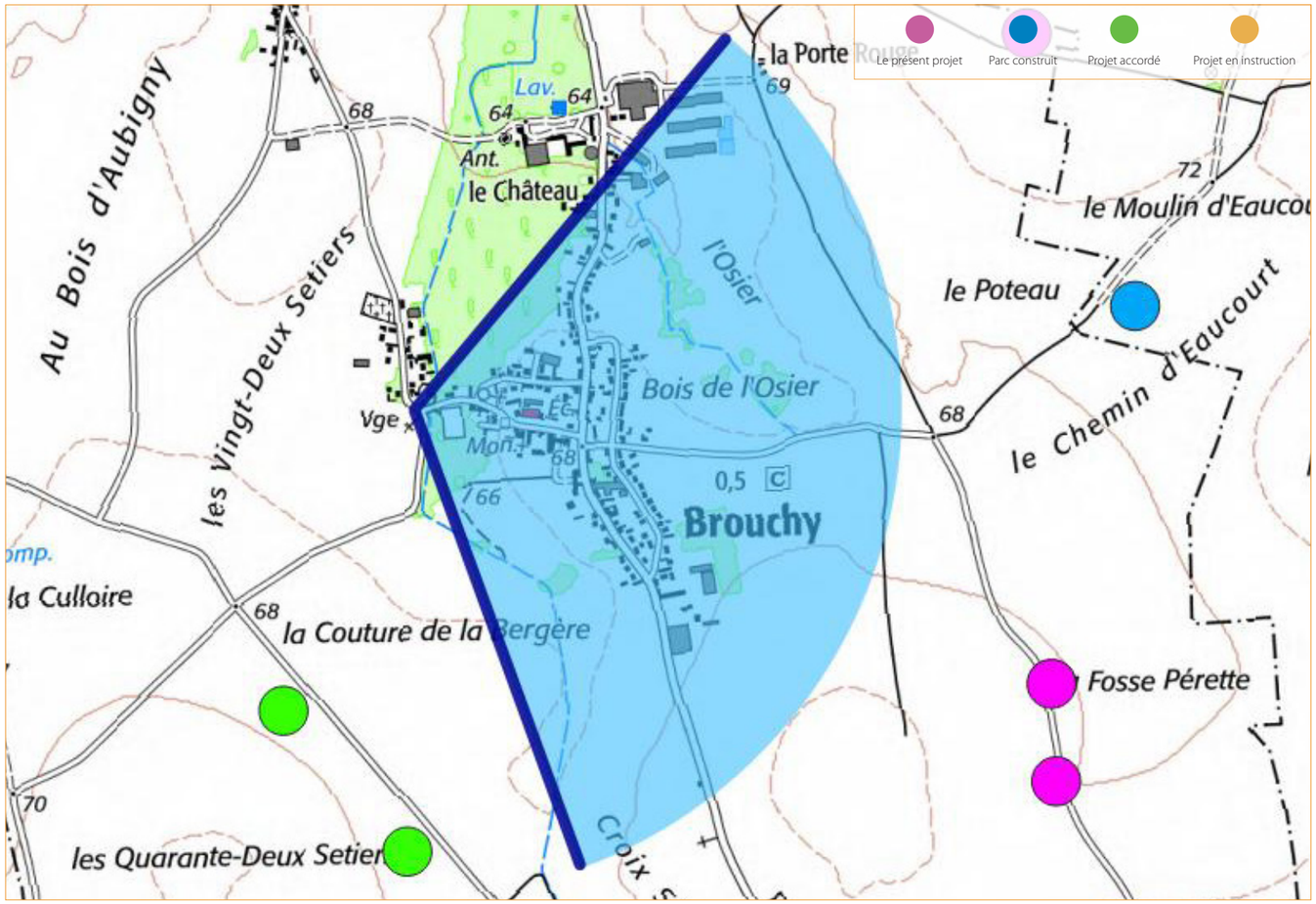
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Nulles	Nulles	Nulles	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe une nouvelle fois à Brouchy mais cette fois-ci à l'ouest du bourg, depuis l'entrée par la rue de l'église. Bien que la végétation accompagnant le cours d'eau de la Beine ferme une grande partie des vues sur l'horizon, une fenêtre visuelle avec une perspective s'offre sur l'église Saint-Martin en suivant l'axe routier.

Précisons que cette dernière ne fait pas l'objet d'une protection patrimoniale particulière, mais qu'il s'agit du bien vernaculaire le plus proche du projet.

À noter qu'il existe déjà une covisibilité latérale, et même presque de superposition, entre l'église et l'une des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation accompagnant le tracé du cours d'eau de la Beine.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°07

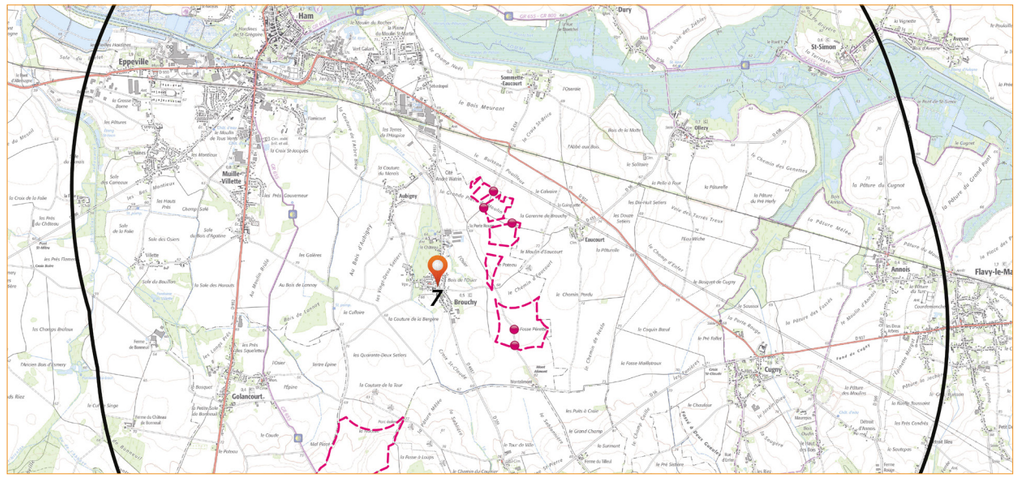
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	10:57:44	Panoramique	707244	6957596

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 1,1 km	E1 : 1,3 km	1	BROUCHY - Au croisement au centre du bourg, entre la rue de Chauny et la rue de l'église

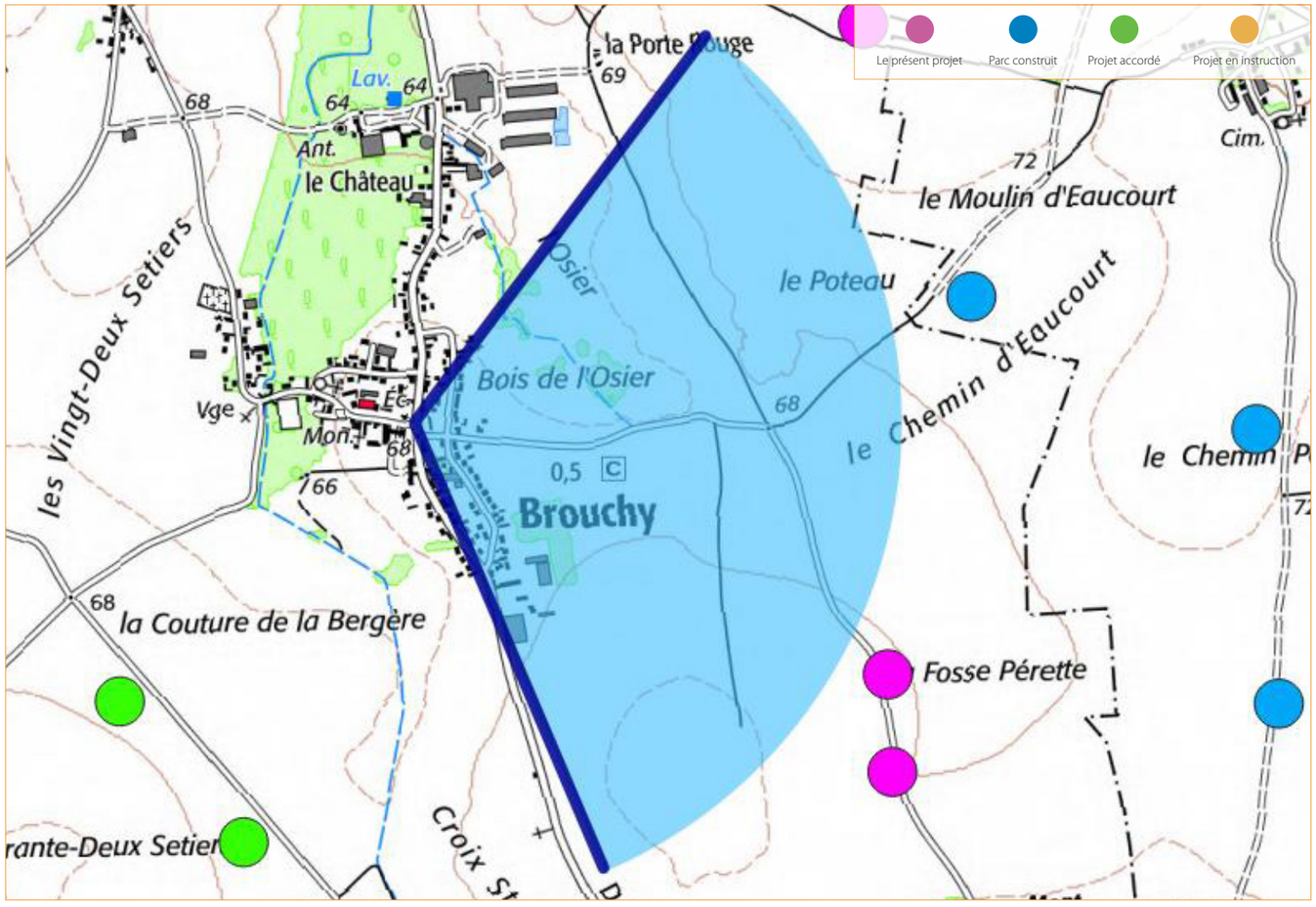
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Très faibles	-	-

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe encore au sein du bourg de Brouchy, mais cette fois-ci au croisement principal qui s'effectue entre la rue de l'église et la D4937, la rue principale. Bien que la D4937 soit latérale au projet, la rue de l'église est orientée vers ce dernier.

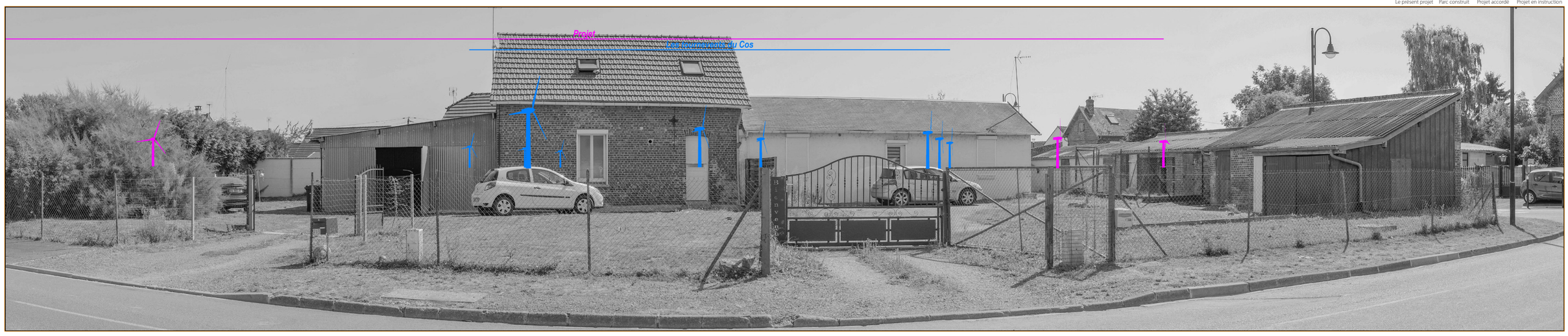
Les ouvertures visuelles restent très restreintes, de par la proximité du bâti.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, seulement une des cinq éoliennes du projet est visible.

Les trois éoliennes les plus à l'ouest sont entièrement masquées par la végétation et le bâti, tout comme l'éolienne la plus à l'est du projet. La seule éolienne visible l'est par un bout de pale qui émerge très discrètement au-dessus du bâti. Sa prégnance visuelle est très faible et dans des rapports d'échelles largement favorables au bâti.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°08

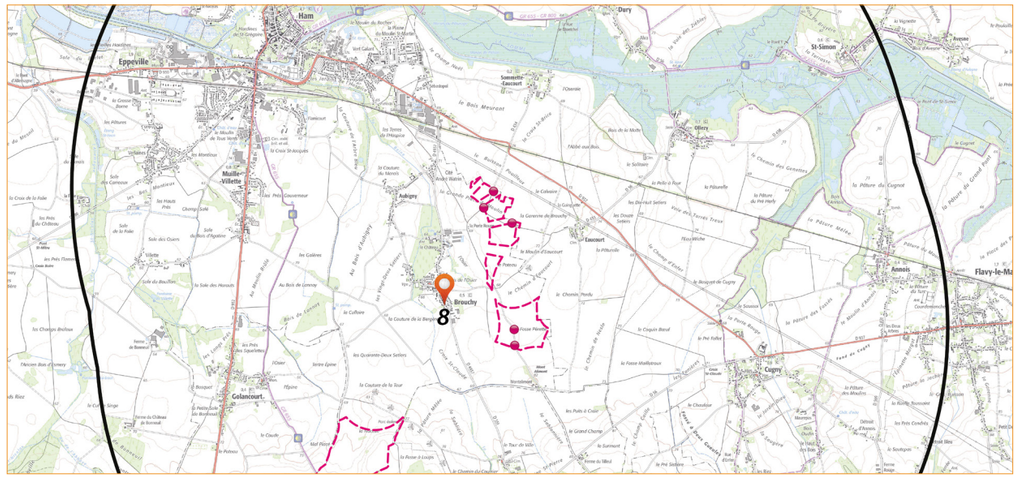
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	10:49:14	Panoramique	707324	6957362

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E4 : 0,9 km	E1 : 1,5 km	1	BROUCHY - Entrée sud du bourg depuis la rue de Chauny

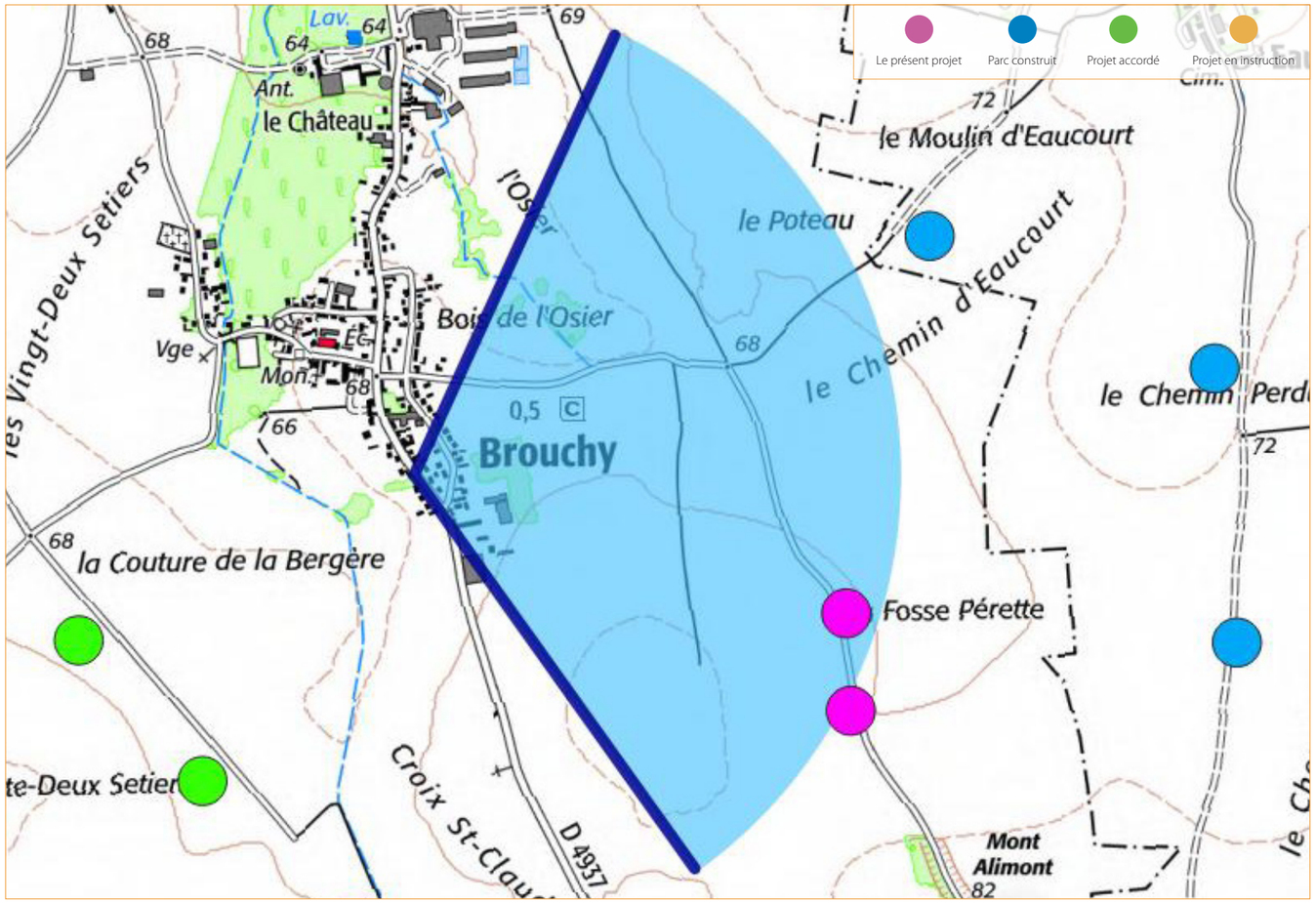
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	-	-

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	-	-

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

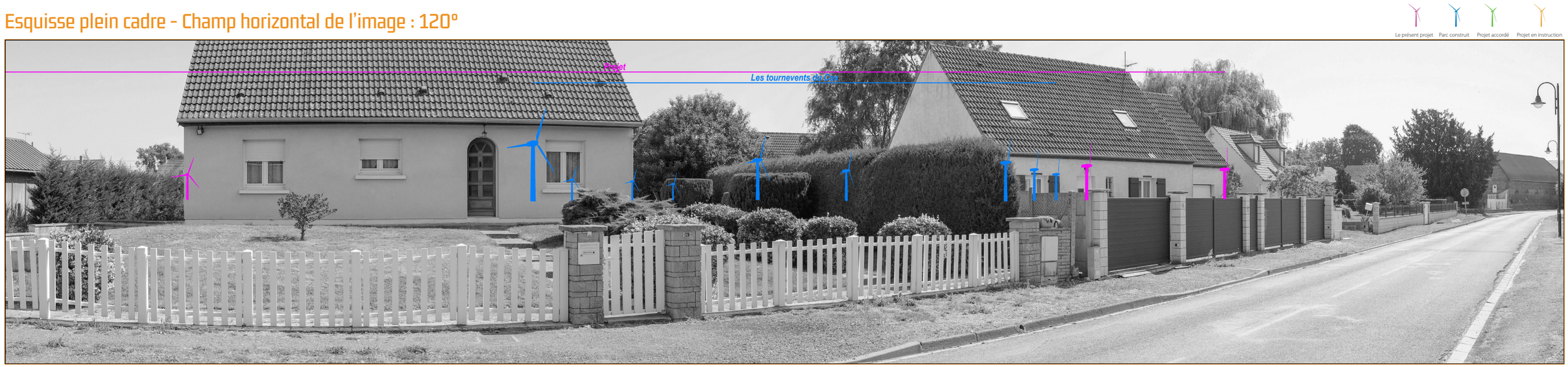
L'observateur se situe une nouvelle fois au sein du bourg de Brouchy, depuis la D4937, la rue principale. Ce point de vue se situe plus au sud du lieu de vie.

Les ouvertures visuelles restent très restreintes, de par la proximité du bâti.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont entièrement masquées par la densité du bâti proche.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°09

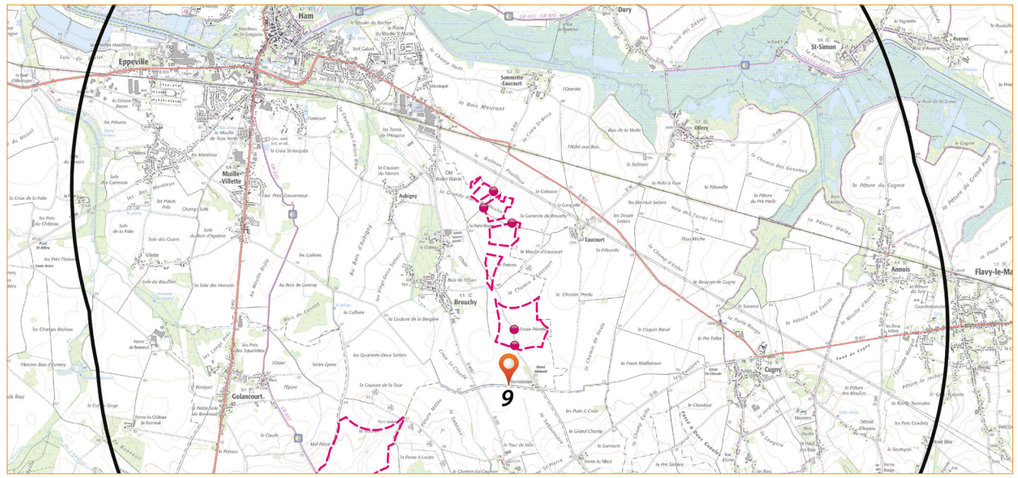
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	10:33:15	Panoramique	708133	6956368

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E5 : 0,5 km	E1 : 2,4 km	5	BROUCHY - Depuis l'un des chemins d'accès de la ferme isolée de Montalimont

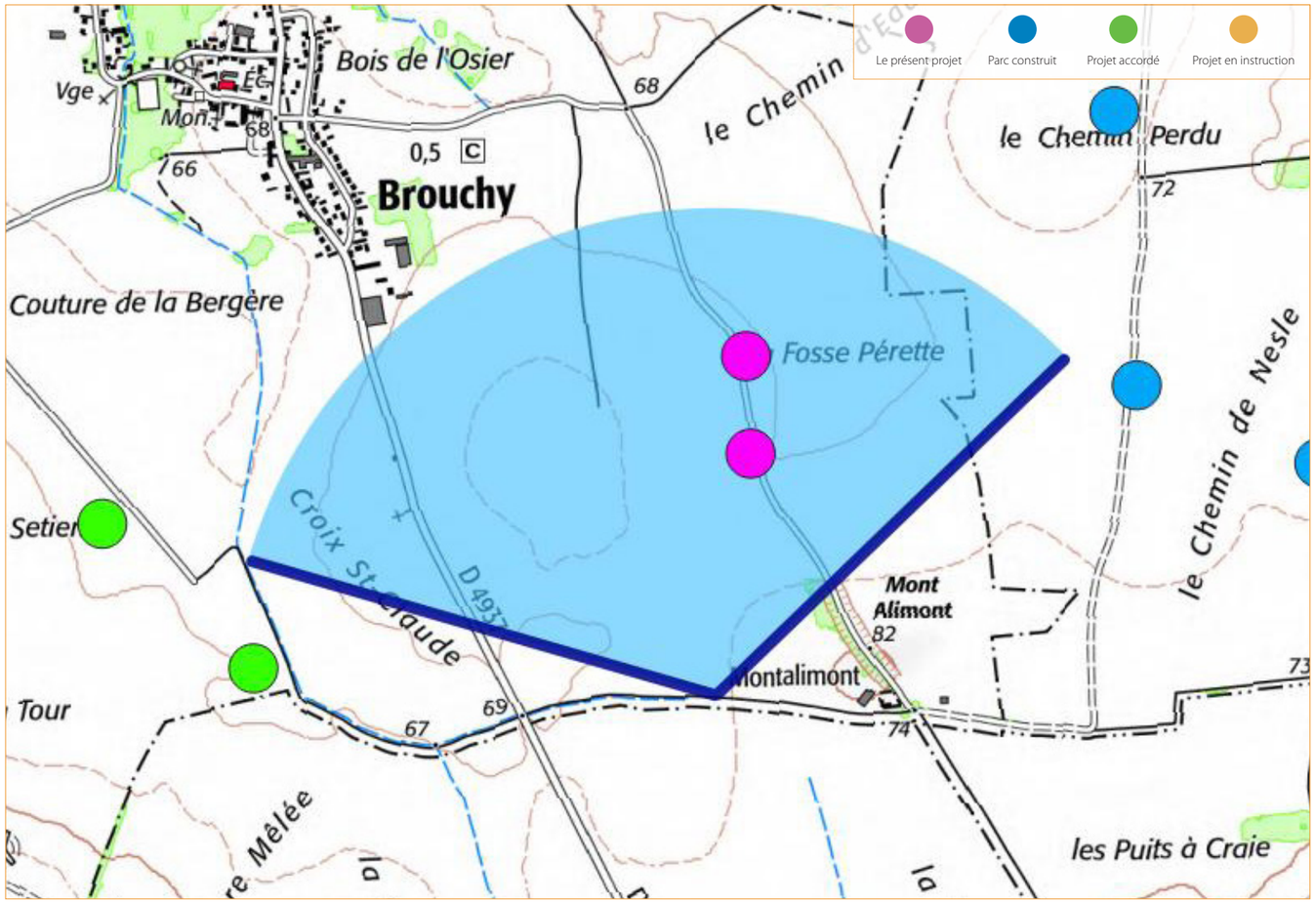
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe sur le chemin d'accès à l'ouest de la ferme isolée de Montalimont. Une partie de la silhouette très végétalisée de la ferme est visible sur la droite du panoramique. Il s'agit d'un chemin de terre qui ne représente pas l'expérience du plus grand nombre.

La silhouette urbaine de Brouchy est distinguable sur la gauche du panoramique par quelques toitures visibles mais surtout par la végétation accompagnant le cours d'eau de la Beine.

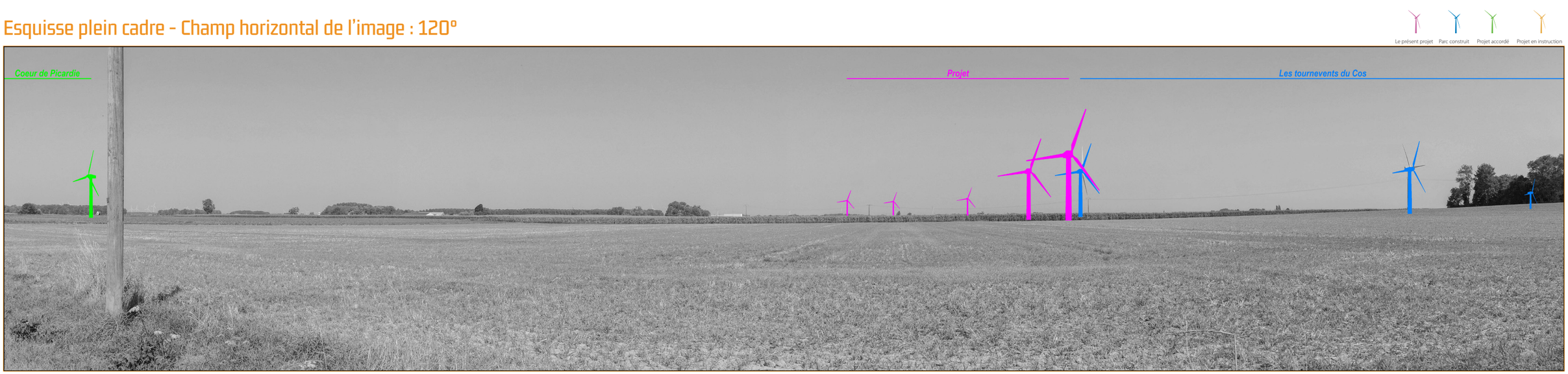
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les deux éoliennes les plus à l'est sont visibles en covisibilité de superposition. Les trois autres éoliennes sont visibles en ligne plus en retrait, avec une prégnance visuelle moins importante. En effet, l'éolienne la plus proche se trouve à 0,5 km de l'observateur tandis que l'éolienne la plus éloignée se trouve à 2,4 km. La prégnance visuelle des éoliennes les plus proches est modérée. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les deux éoliennes à l'est, les plus proches, s'intègrent dans un gabarit proche de celui des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos, ce qui permet de garder une certaine cohérence dans la lisibilité d'ensemble. Les trois autres éoliennes du projet sont visibles plus en retrait, sur un plan d'échelle différent sans contexte éolien alentour. Il n'y a pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



- Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°10

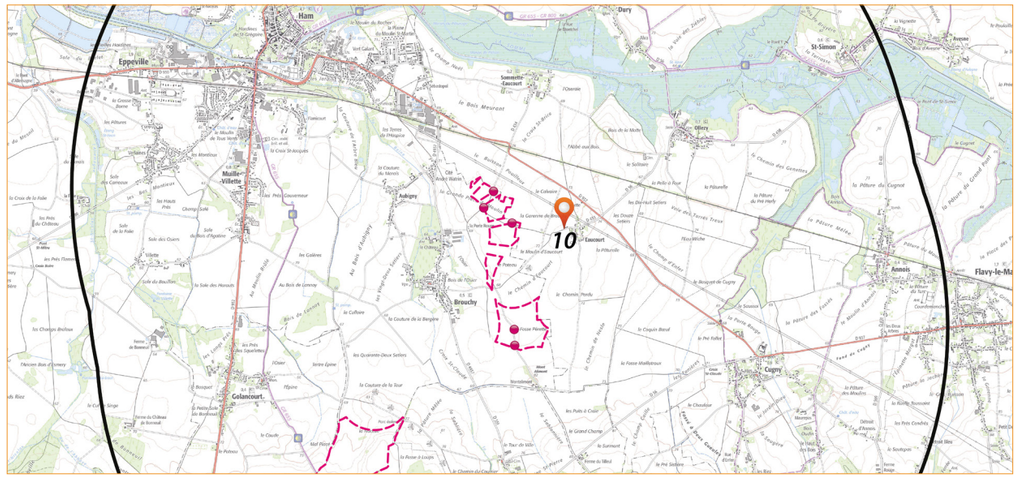
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	13:37:42	Panoramique	708832	6958321

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 0,6 km	E5 : 1,5 km	5	SOMETTE-EAUCOURT - Sortie ouest d'Eaucourt, depuis la rue de Brouchy

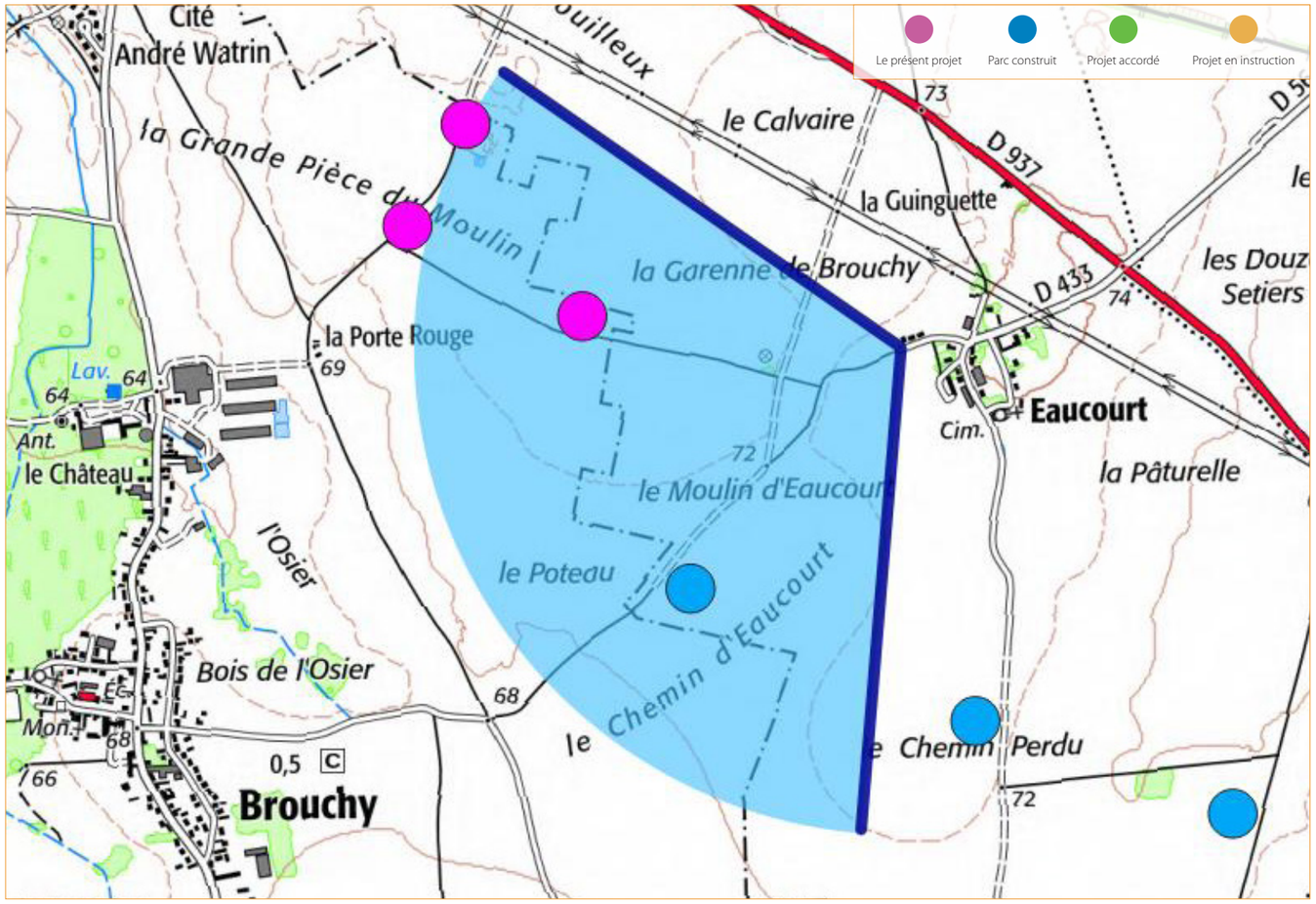
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au lieu-dit d'Eaucourt, implanté au centre de la commune de Somette-Eaucourt. Il se trouve plus précisément au niveau de l'habitation la plus à l'ouest du bourg, et donc la plus proche du projet.

Le chemin de terre présent au centre du panoramique permet de relier Eaucourt à Brouchy.

Les terres de grandes cultures du plateau du Santerre dominent le premier-plan, tandis qu'au second-plan on retrouve la végétation importante qui entoure Brouchy, notamment par la présence de la ripisylve du cours d'eau de la Beine.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont entièrement visibles. Le projet s'identifie comme deux ensembles distincts. Un ensemble de trois éoliennes à l'est et un second ensemble composé des deux autres éoliennes plus à l'ouest. Les trois éoliennes les plus à l'est sont légèrement plus en retrait du contexte éolien, tandis que les deux éoliennes à l'ouest s'intègrent avec le contexte éolien en service et autorisé. Bien que l'éolienne du projet la plus proche ne soit située qu'à 600 m de l'observateur, la prégnance visuelle du projet reste modéré étant donné son gabarit restreint. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les deux éoliennes les plus à l'ouest s'intègrent plutôt bien avec le parc en service du Champ Vert et le projet autorisé du Cœur de Picardie. Le gabarit des éoliennes du projet s'approche de celui des parcs mentionnés, ce qui permet de garder une certaine lisibilité d'ensemble.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°11

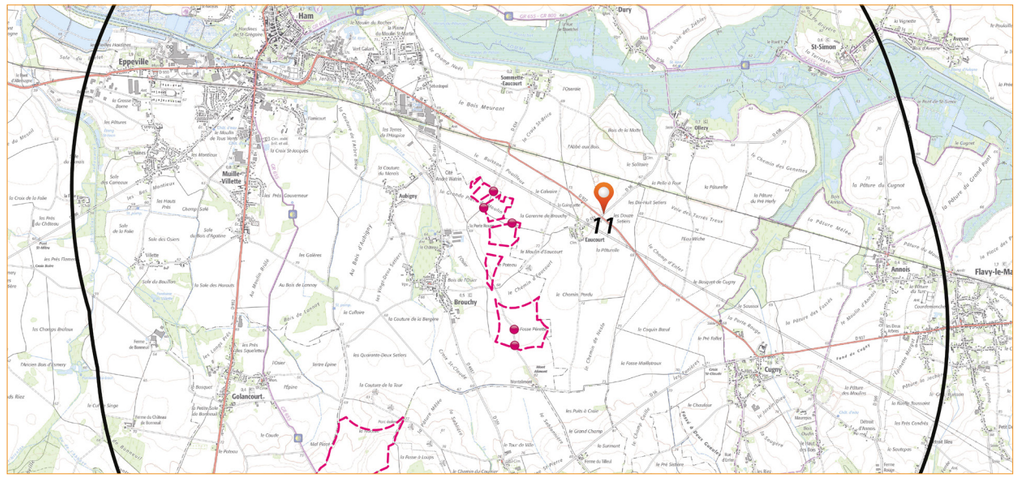
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	13:44:43	Panoramique	709330	6958510

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 1,1 km	E5 : 1,9 km	5	SOMETTE-EAUCOURT - Entrée est d'Eaucourt, depuis l'intersection entre la D56 et la D937

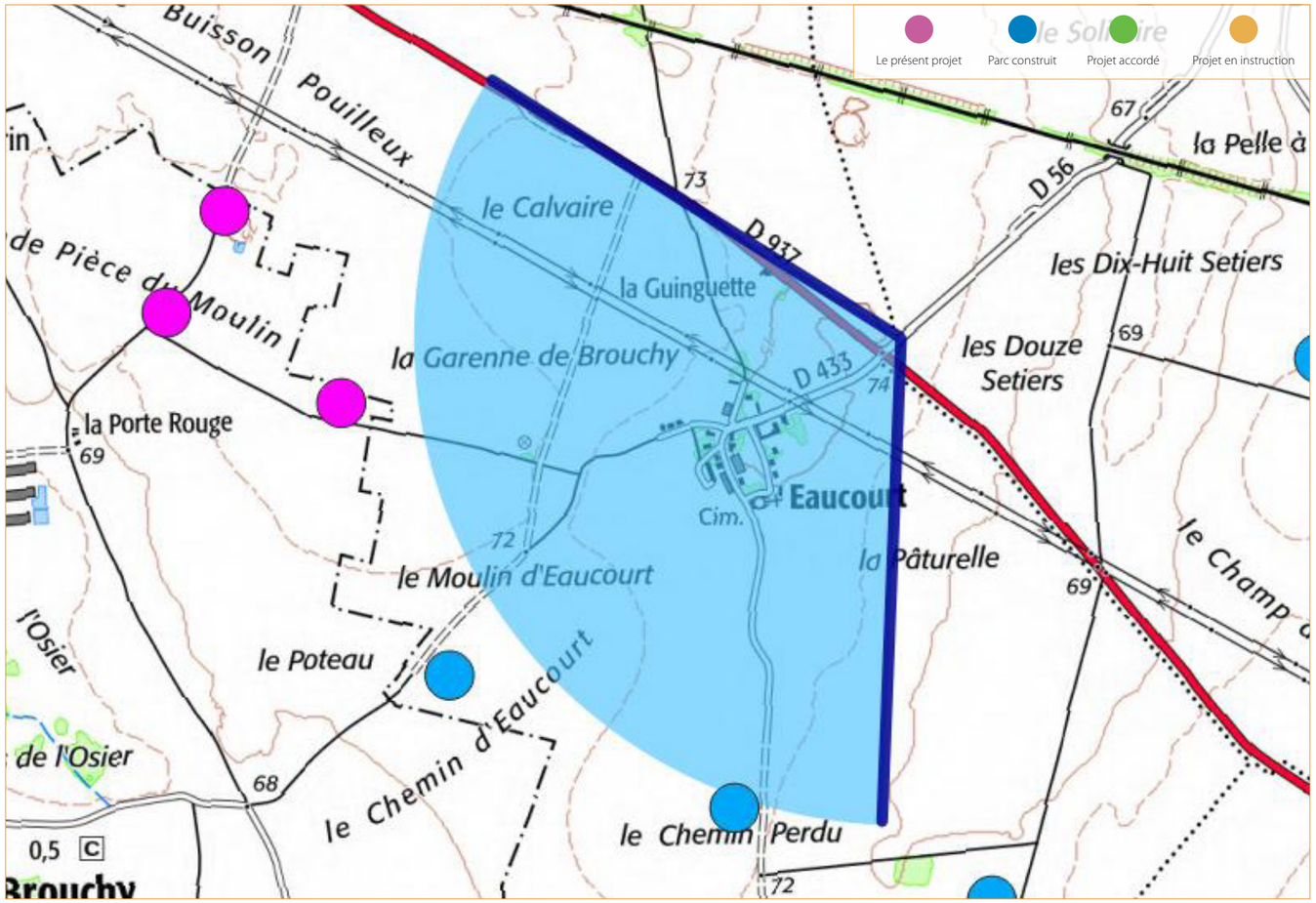
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en entrée orientale d'Eaucourt depuis l'axe routier D56, juste avant son intersection avec l'axe routier à forte fréquentation D937. La silhouette du lieu-dit d'Eaucourt se distingue au centre du panoramique. Une végétation importante accompagne cette silhouette, masquant une grande partie du bâti visible.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles. Elles s'implantent de part et d'autre de la silhouette végétalisée d'Eaucourt. Les deux éoliennes les plus à l'ouest sont visibles à gauche de cette silhouette, tandis que les trois éoliennes les plus à l'est le sont à droite.

Les trois éoliennes à l'est sont visibles en ligne, plus isolée du reste du contexte éolien. Bien que masquées en partie par le talus qui accompagne le tracé de l'axe routier D937, elles restent visibles au niveau de leur rotor avec une prégnance visuelle modérée. Les deux éoliennes du projet à l'ouest s'intègrent dans le contexte éolien. Elles ont un gabarit similaire aux éoliennes du parc en service du Champ Vert, ce qui ne vient pas brouiller la lisibilité de ce parc.

Les rapports d'échelle sont favorables au paysage et à la silhouette végétalisée du lieu-dit d'Eaucourt.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°12

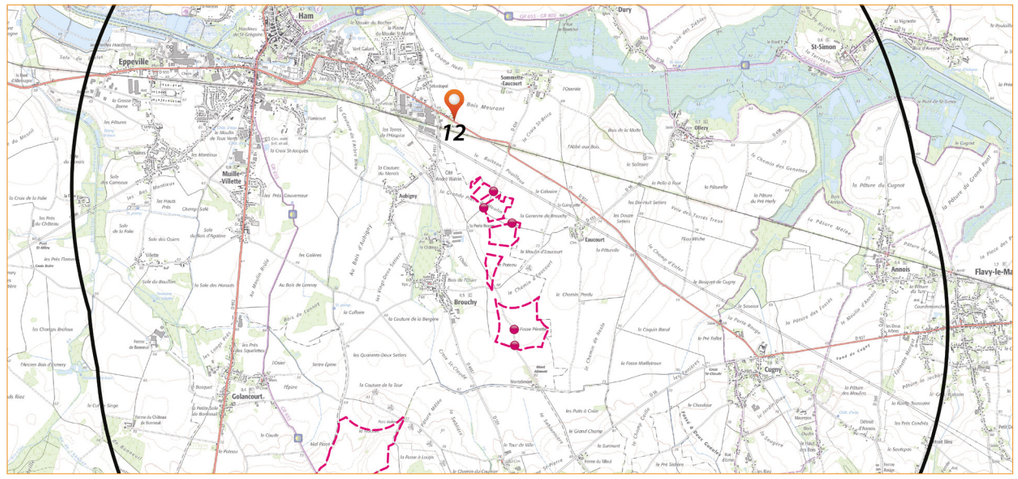
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	13:21:02	Panoramique	707454	6959677

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1,0 km	E5 : 2,9 km	5	SOMETTE-EAUCOURT - Sortie est d'Ham depuis la D937, au niveau de la Cité Malakoff

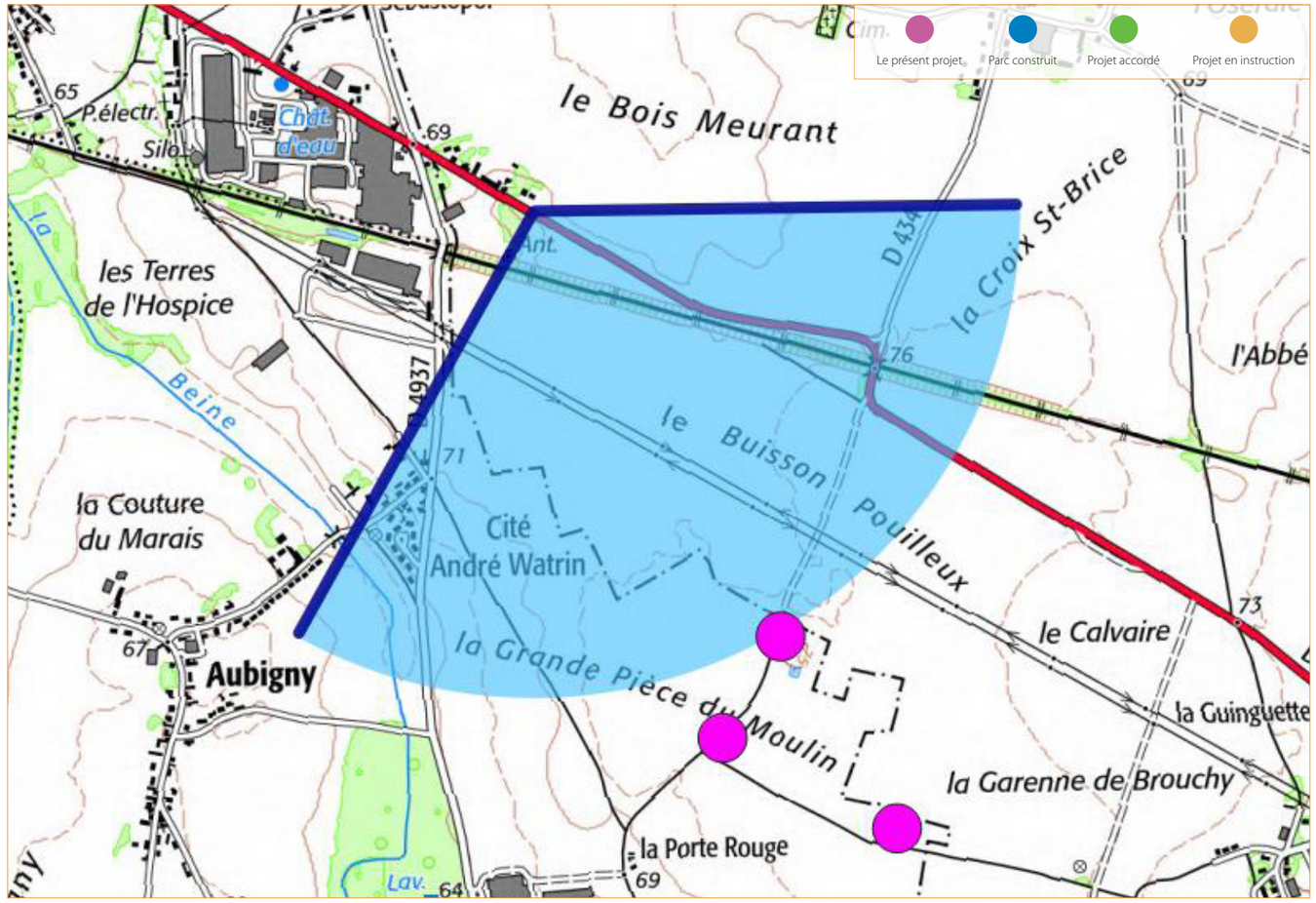
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérée	Modérée	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en sortie orientale d'Ham depuis l'axe routier à forte fréquentation D937, juste après les dernières habitations de la Cité Malakoff.

Les vues sont alors ouvertes sur le paysage avec des terres de grandes cultures de part et d'autre du tracé de l'axe routier. De par l'homogénéité du relief et le peu de végétation présente, les vues sur l'horizon sont lointaines.

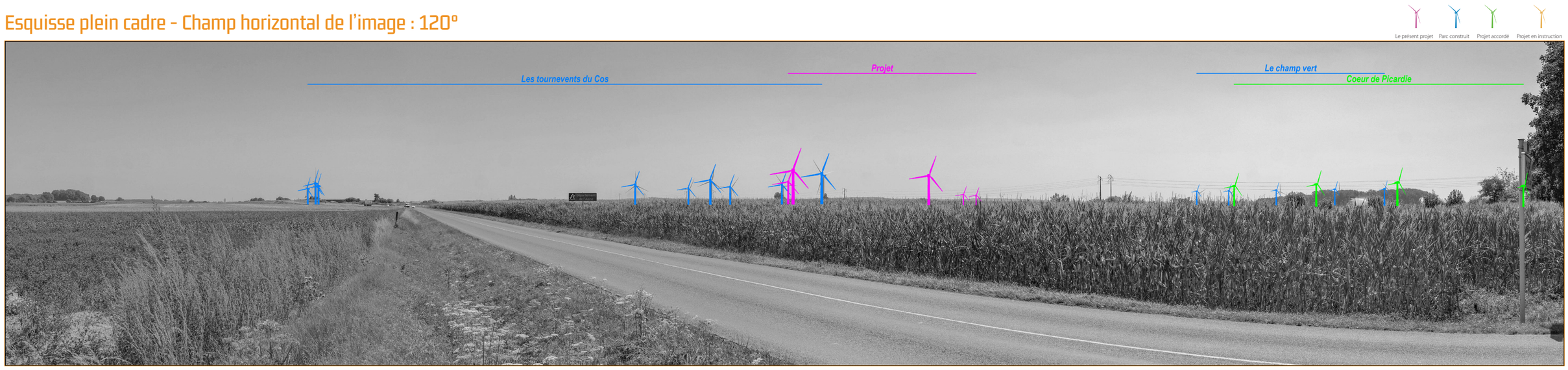
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les trois éoliennes les plus à l'ouest, également les plus proches, s'intègrent avec les éoliennes du parc des Tournevents du Cos. Les deux éoliennes les plus à l'est sont visibles en ligne tout en étant légèrement plus en retrait. De ce fait, elles paraissent moins prégnantes visuellement, s'identifiant comme un ensemble à part entière. La prégnance visuelle de ces deux éoliennes est donc faible mais celle des trois éoliennes les plus proches est modérée. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les trois éoliennes les plus à l'ouest s'intègrent plutôt bien avec les éoliennes en service du parc des Tournevents du Cos. Elles apparaissent dans un gabarit similaire, ce qui permet de garder une certaine lisibilité d'ensemble. Il n'y a pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°13

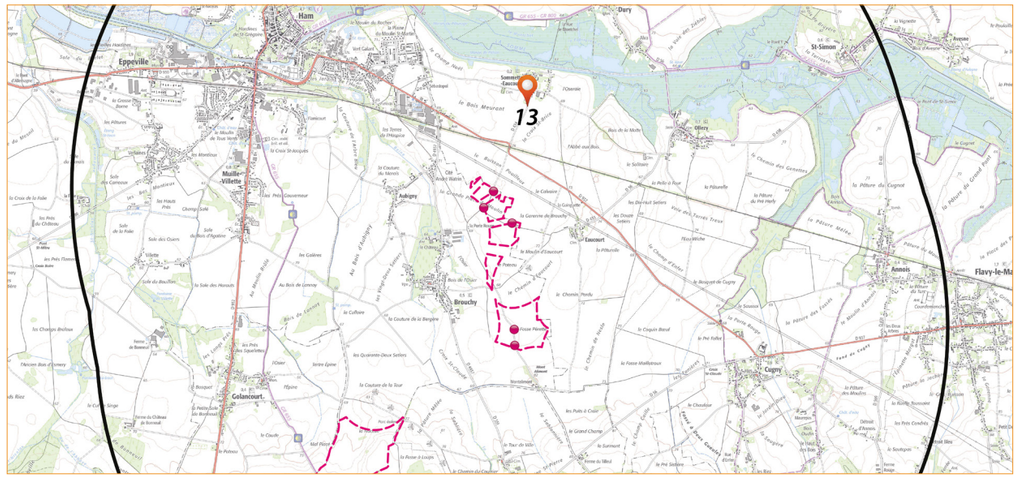
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	13:26:27	Panoramique	708373	6959858

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 1,1 km	E5 : 3,0 km	5	SOMETTE-EAUCOURT - Sortie sud de Somette-Eaucourt par la D434

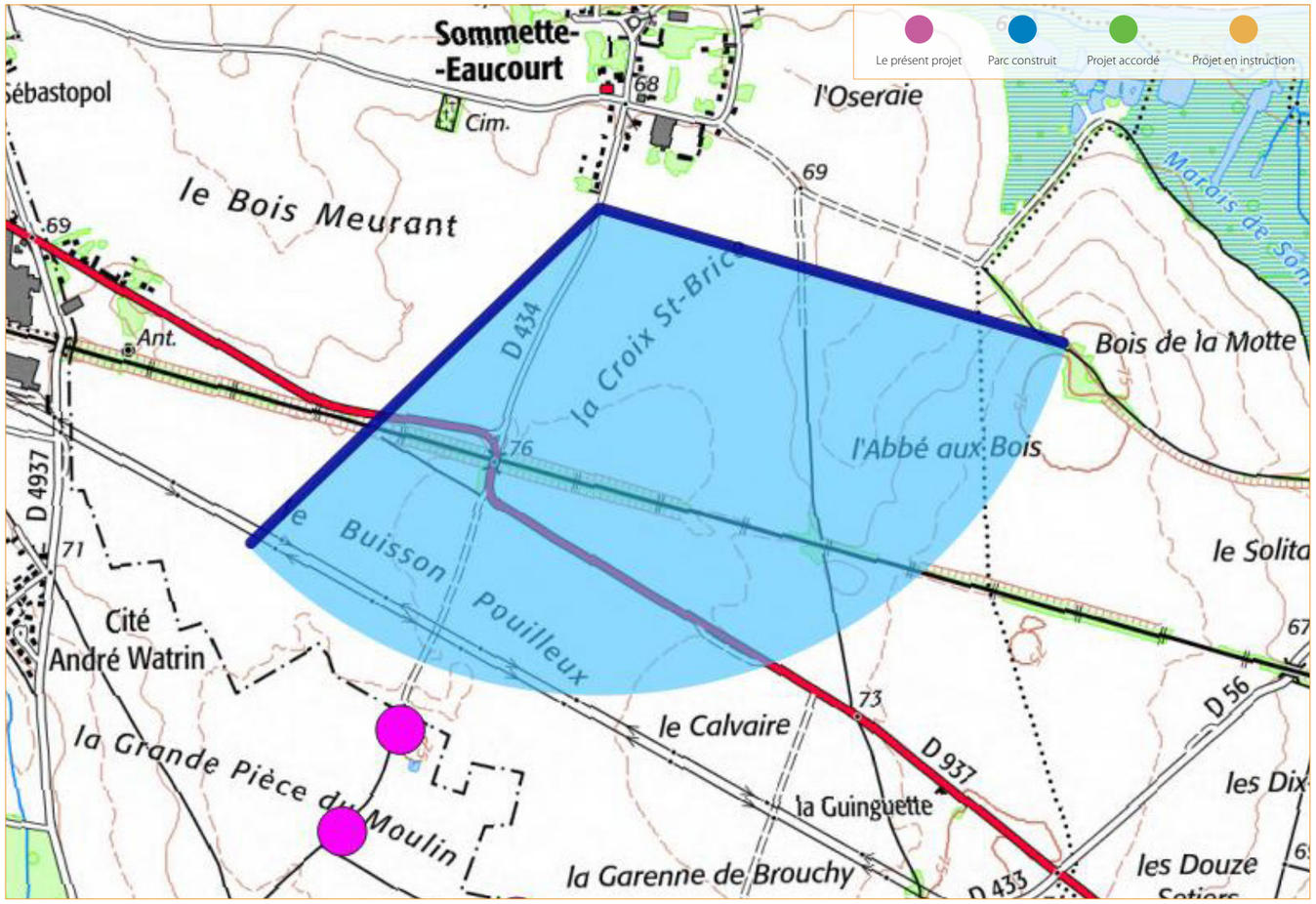
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérée	Modérée	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en sortie sud du bourg de Somette-Eaucourt, depuis l'axe routier D434. Le bourg est implanté en lisière sud de la végétation accompagnant la vallée de la Somme.

Le tracé de la D434 est orienté en direction du site du projet. En suivant son tracé, on peut apercevoir un bombement du relief. Il s'agit du pont enjambant la voie ferrée et où se trouve l'intersection entre la D434 et l'axe routier à forte fréquentation D937.

Les terres de grandes cultures dominent le paysage.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles. Le projet se distingue en deux ensembles distincts. Les trois éoliennes les plus à l'est, également les plus proches, s'intègrent, avec le contexte éolien. Elles sont légèrement plus prégnantes que les éoliennes du parc du Champ Vert et du projet autorisé du Cœur de Picardie. Les deux éoliennes les plus à l'ouest sont visibles en superposition, plus en retrait et plus isolées. La prégnance visuelle de ces deux éoliennes est faible, mais celle des trois éoliennes les plus proches est modérée. Les rapports d'échelle sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet s'intègre ici dans un paysage marqué par le développement éolien. Les éoliennes du projet les plus proches gardent une certaine lisibilité d'ensemble de par un gabarit proche des parcs et projets alentour. Les deux dernières éoliennes sont visibles plus en retrait, sur un plan d'échelle différent. Il n'y a pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°14

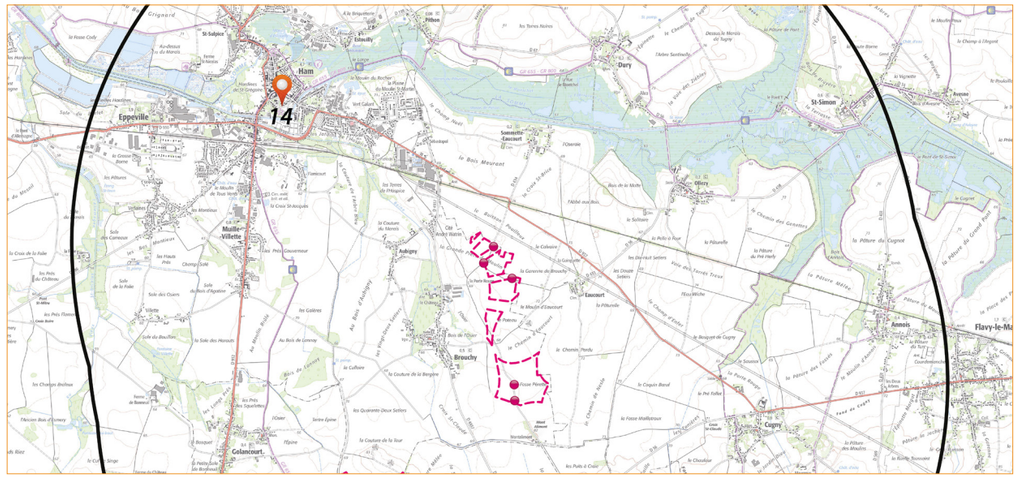
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	13:06:51	Panoramique	705301	6960557

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 3,1 km	E5 : 4,7 km	5	HAM - En face du château de Ham (MH)

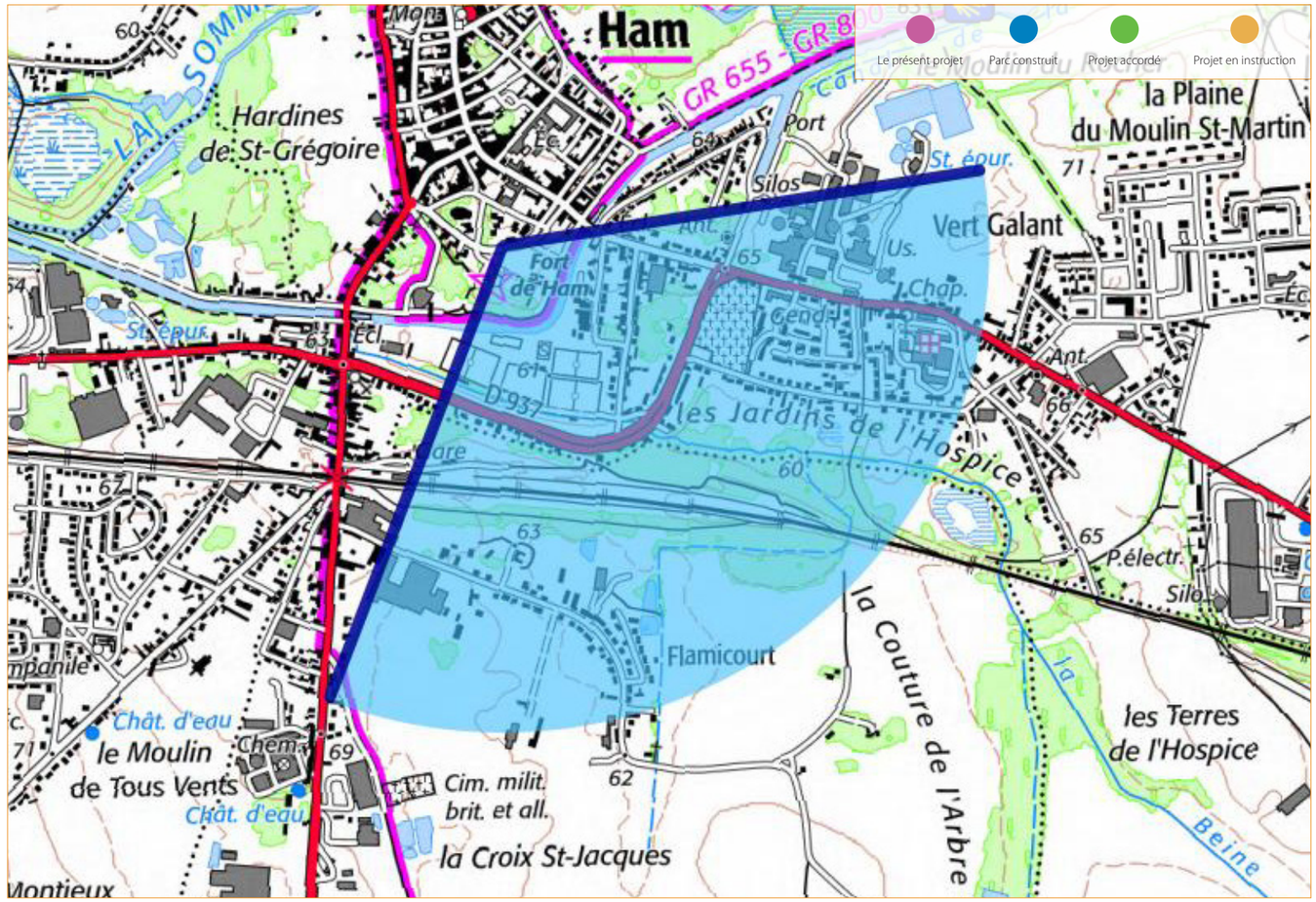
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
-	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
-	Nulles	Nulles	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

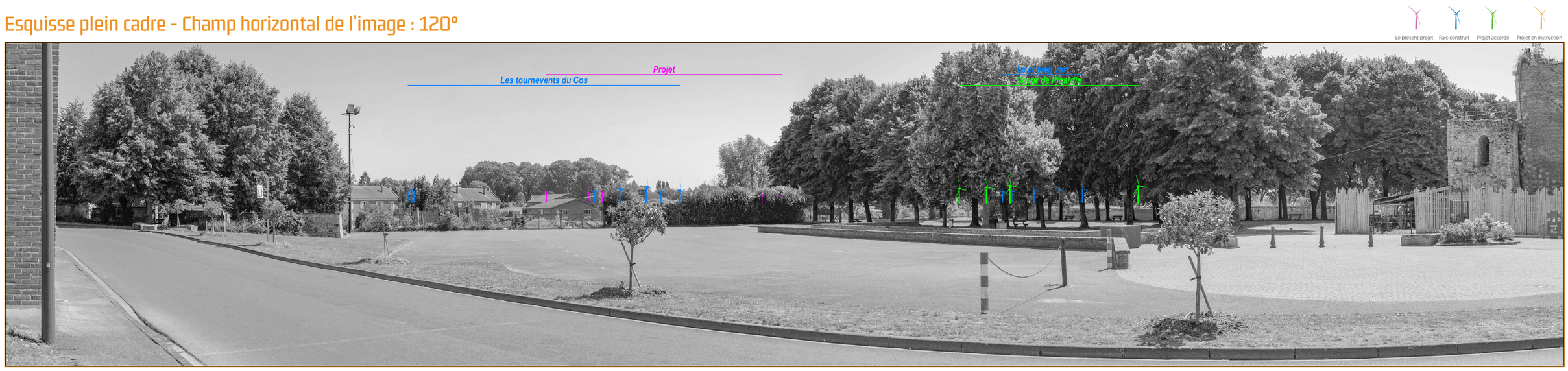
L'observateur se situe au sein du tissu urbain de Ham, le long de la rue André Audinot, juste en face de la place entourant le château d'Ham. Ce dernier, en partie visible sur la droite du panoramique, fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques (MH). Une végétation importante accompagne les abords du château.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, et entre la végétation, une fenêtre visuelle expose des vues sur un bout de pale d'une partie des éoliennes du parc des Tournevents du Cos. Le site du projet s'implante en partie dans cette fenêtre visuelle.

Cependant, les cinq éoliennes du projet sont ici entièrement masquées par la végétation.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°15

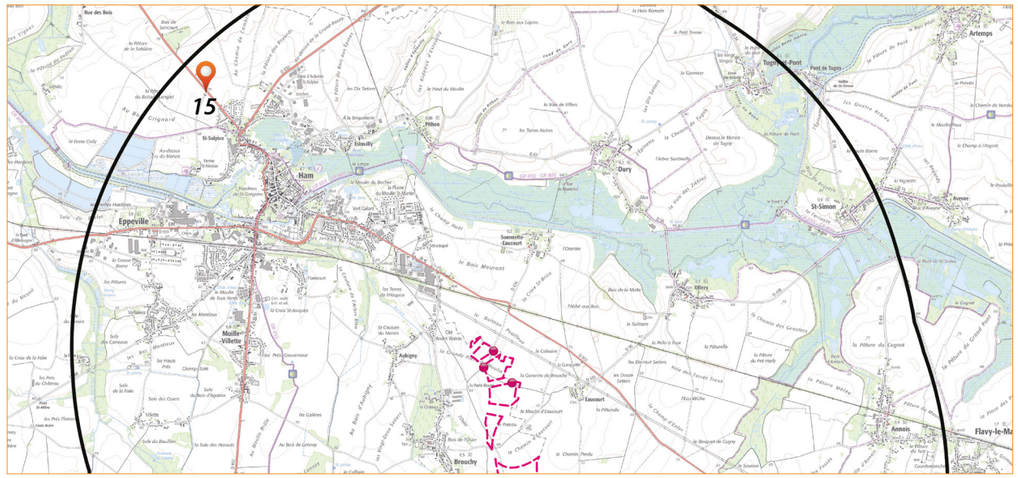
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	12:45:26	Panoramique	704341	6962032

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E1 : 4,8 km	E5 : 6,4 km	1	HAM - Entrée nord-ouest par la D937

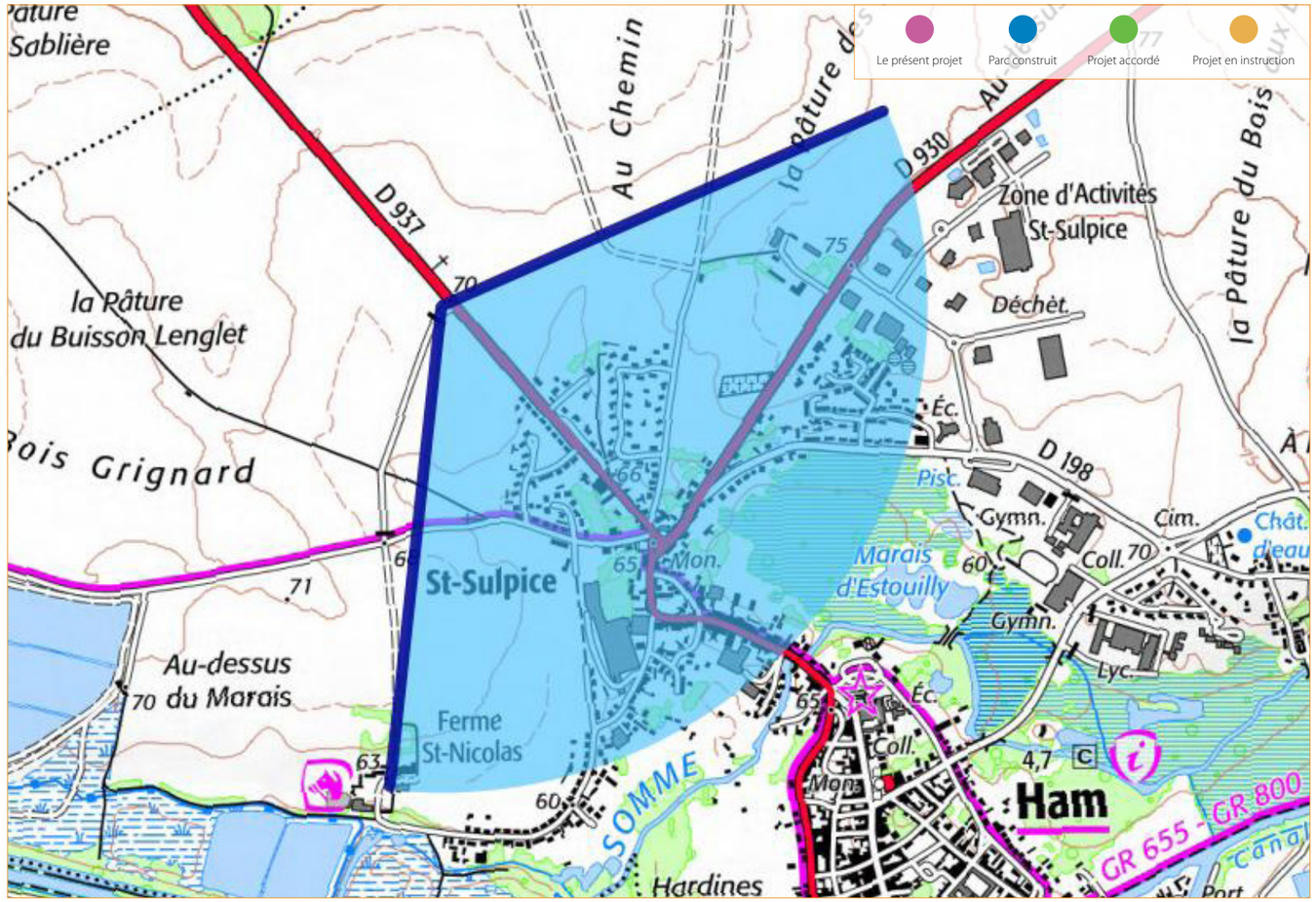
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	x	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	Très faibles	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en entrée nord-ouest de Ham, depuis la D937, axe routier à forte fréquentation reliant Chauny à Péronne. Depuis cette portion, son tracé est orienté en direction du site du projet. Précisons ici que l'observateur se trouve plus précisément à une intersection sur le domaine public menant à une voie privée. Ce positionnement permet tout de même de restituer une expérience visuelle proche de celle des conducteurs sur la D937.

La silhouette urbaine de Ham se dessine sur l'ensemble du panoramique, accompagnée d'une végétation importante, liée à l'implantation de la ville en fond de vallée de la Somme. L'hôtel de ville se détache très nettement du reste de la silhouette urbaine. À sa gauche, et de manière beaucoup plus discrète, on distingue une partie du clocher de l'église Notre-Dame de Ham, faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques (MH).

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, seulement une des cinq éoliennes du projet est visible. Le projet est en grande partie masqué par la conjoncture du bâti et de la végétation. La seule éolienne du projet visible ne l'est que par un bout de pale avec une prégnance visuelle très faible. Ce bout de pale est cependant en covisibilité de superposition avec l'église protégée Notre-Dame de Ham. Il convient ici de préciser qu'une covisibilité de superposition existe déjà entre l'église et des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos. Ces dernières ayant une hauteur plus importante que les éoliennes du projet de Brouchy, la covisibilité est davantage marquée par ces éoliennes. Rappelons également la faible prégnance visuelle du clocher de l'église. Pour ces raisons, il est possible d'attribuer un niveau d'incidence très faible à l'éolienne du projet visible au regard de l'église.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet n'étant visible que par un bout pale d'une éolienne, il n'y a pas d'effets cumulés gênants avec les parcs construits et le projet autorisé visibles.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°16

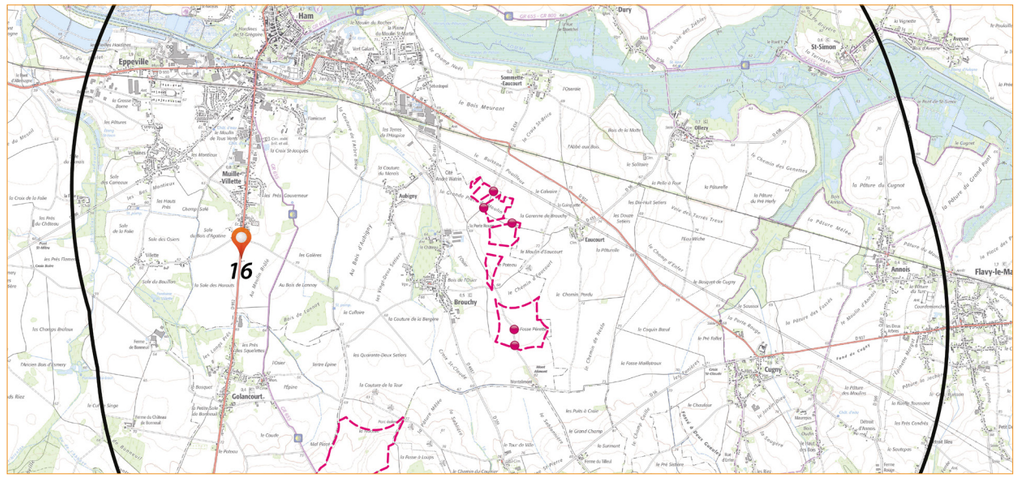
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	12:32:02	Panoramique	704780	6958104

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E2 : 3,0 km	E5 : 3,6 km	1	MUILLE-VILETTE - Sortie sud par la D932

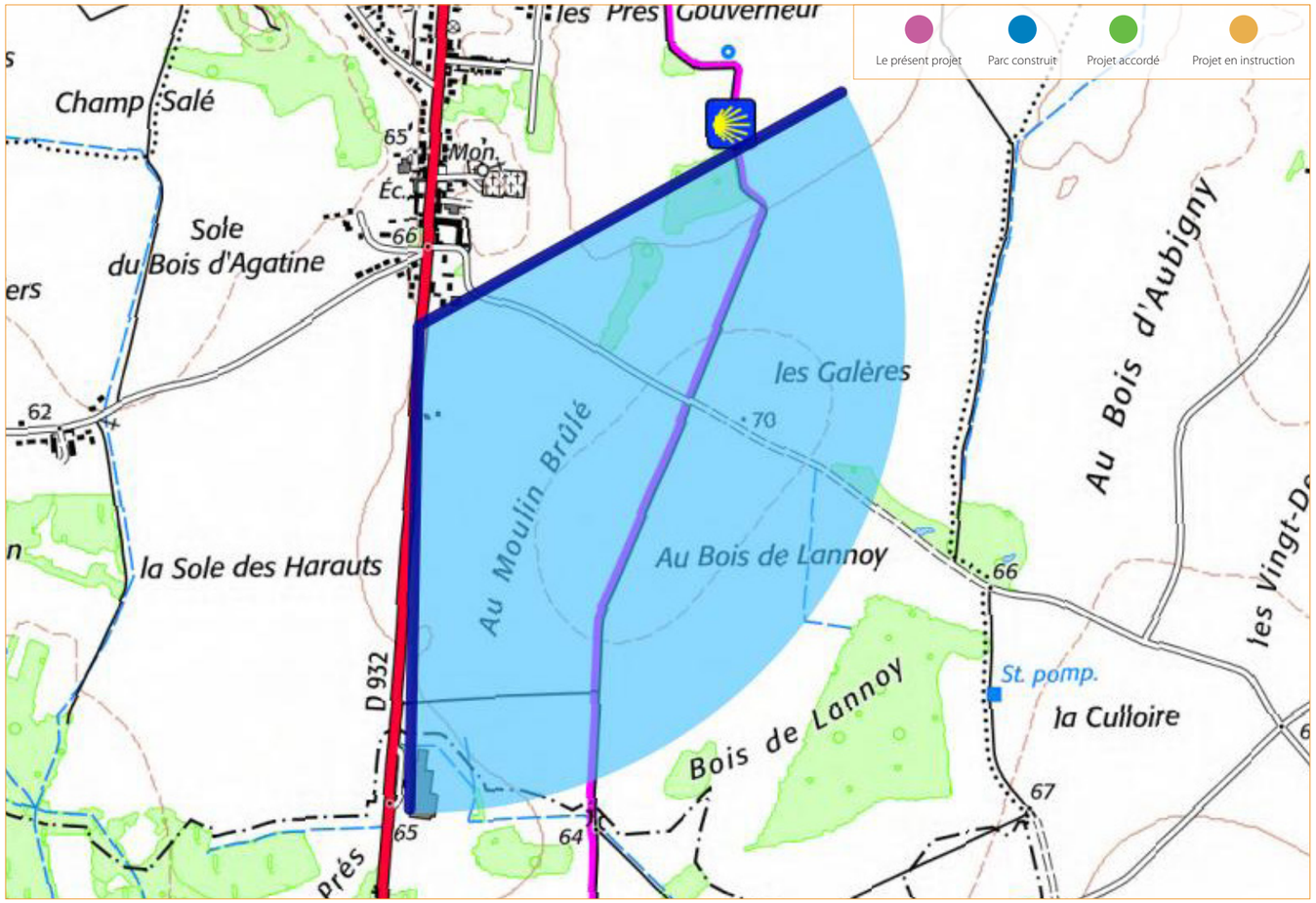
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Très faibles	Très faibles	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sud de Muille-Villette, depuis l'axe routier à forte fréquentation D932. Ce dernier se situe à l'ouest du territoire d'étude, et relie Ham à Noyon. Son tracé est complètement latéral au site du projet.

Typique du territoire d'étude, on retrouve des terres de grandes cultures au premier-plan avec ici quelques bosquets venant fermer en partie les vues sur l'horizon.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, seulement une des cinq éoliennes du projet est visible.

La conjoncture du relief et de la végétation masque en grande partie le projet. L'éolienne visible du projet ne l'est d'ailleurs que par un bout de pale visible au-dessus de la végétation. La prégnance visuelle de cette éolienne est très faible avec des rapports d'échelles largement favorables au paysage.

Rappelons de plus qu'il s'agit d'une vue à caractère fugace mais surtout latérale au tracé de l'axe routier.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet n'étant visible que par un bout pale d'une éolienne, il n'y a pas d'effets cumulés gênants avec les parcs construits et le projet autorisé visibles.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°17

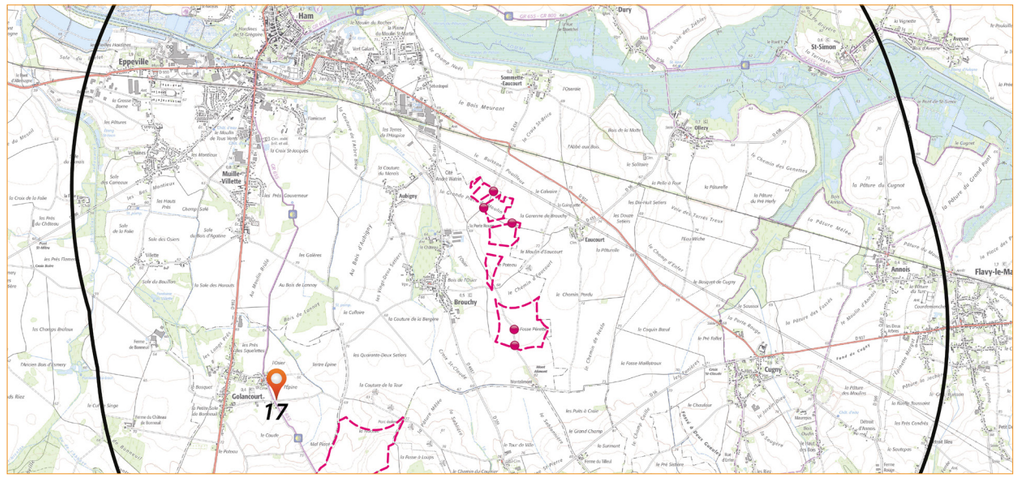
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	12:15:29	Panoramique	705225	6956175

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E5 : 3,0 km	E1 : 3,7 km	5	GOLANCOURT - Sortie sud-est à l'intersection entre la rue Verte et la rue Rochineuse

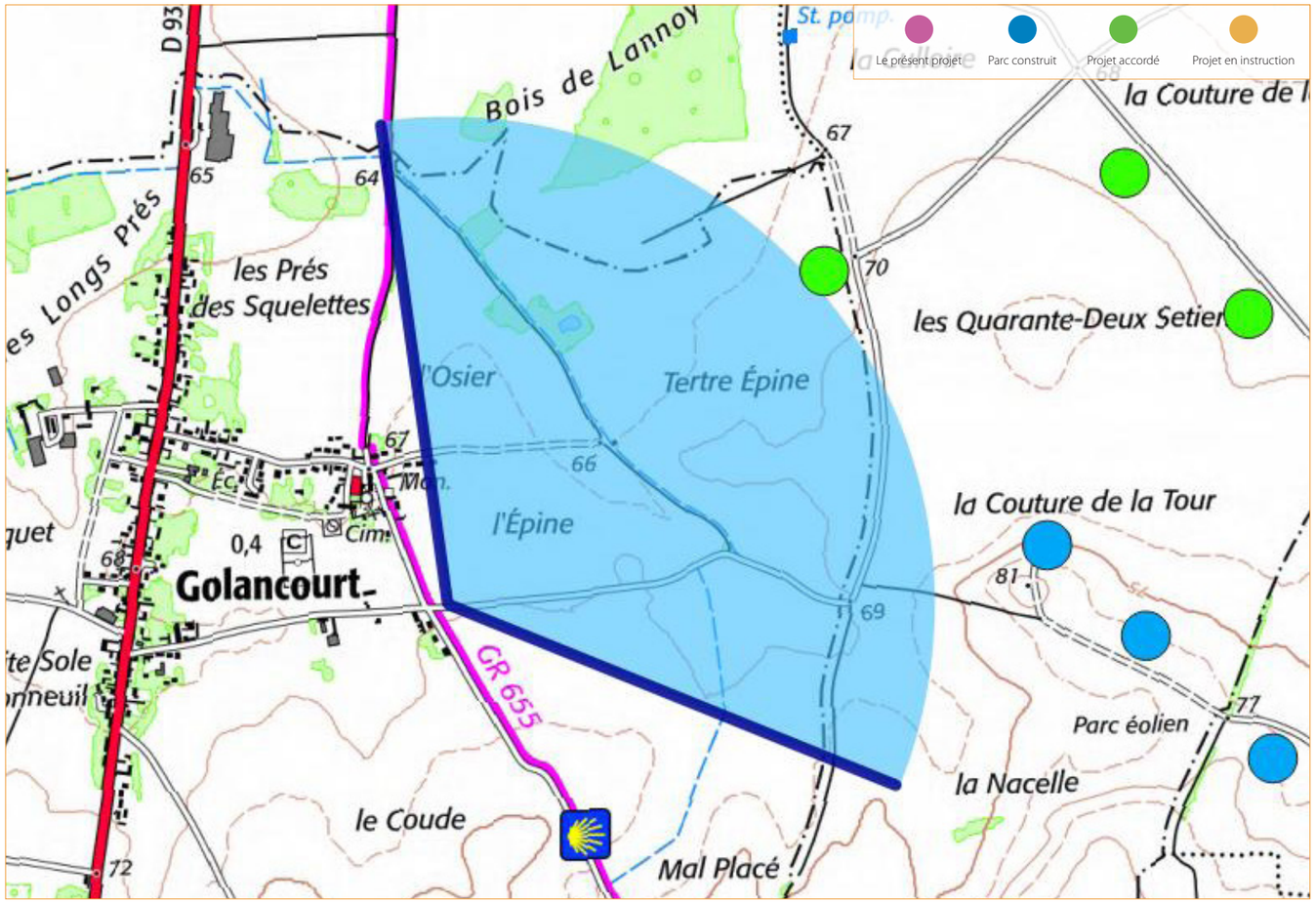
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sud-est du bourg de Golancourt, au croisement entre la rue Verte, la rue Rochineuse, et deux chemins vicinaux menant à Ollezy et Brouchy. La voie vicinale visible sur la droite du panoramique est celle reliant vers Brouchy. Des habitations sont présentes à cette intersection. Elle se trouve juste derrière l'observateur.

Le chemin de Grande Randonnée 655 (GR655), également appelé « Via Turonensis », passe par cette intersection. Il s'agit de l'un des quatre grands itinéraires de pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle, mentionnés dans le *Codex Calixtinus*, manuscrit de référence du XII^{ème} siècle. Au nord du territoire d'étude, il suit la vallée de la Somme, tandis qu'au sud de Ham, il se dirige vers le sud et plus précisément vers Noyon.

Des terres de grandes cultures se trouvent de part et d'autre du tracé de l'axe routier.

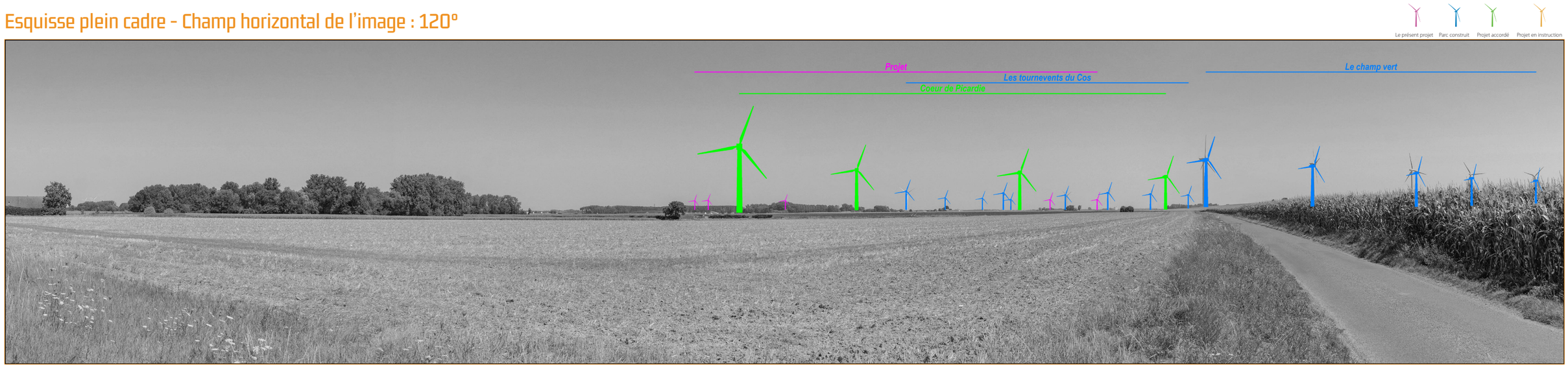
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les deux éoliennes du projet visibles les plus à l'est s'intègrent dans le contexte éolien tandis que les trois autres éoliennes sont un peu plus en retrait à l'ouest. Ces trois dernières ne sont visibles qu'au niveau de leur rotor étant donné que leur mât est masqué par la végétation accompagnant le tracé du cours d'eau de la Beine, au niveau du bourg de Brouchy. Les rapports d'échelles sont favorables au paysage.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, le projet s'intègre en arrière-plan du contexte éolien existant avec une prégnance visuelle moins importante, de par un gabarit plus restreint. Il n'y a donc pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°18

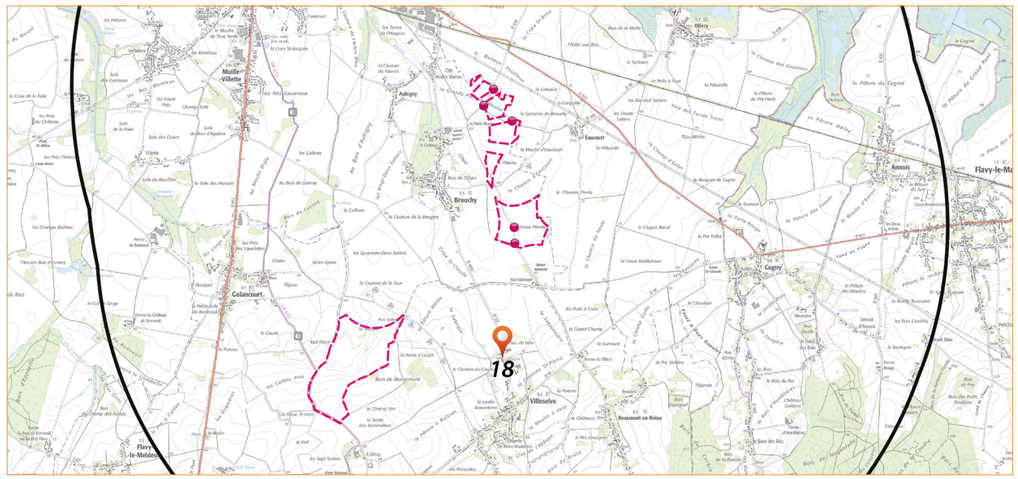
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	10:21:29	Panoramique	708059	6955435

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E5 : 1,4 km	E1 : 3,3 km	4	VILLESELVE - Sortie nord par la D551, au niveau de la mairie et de l'église

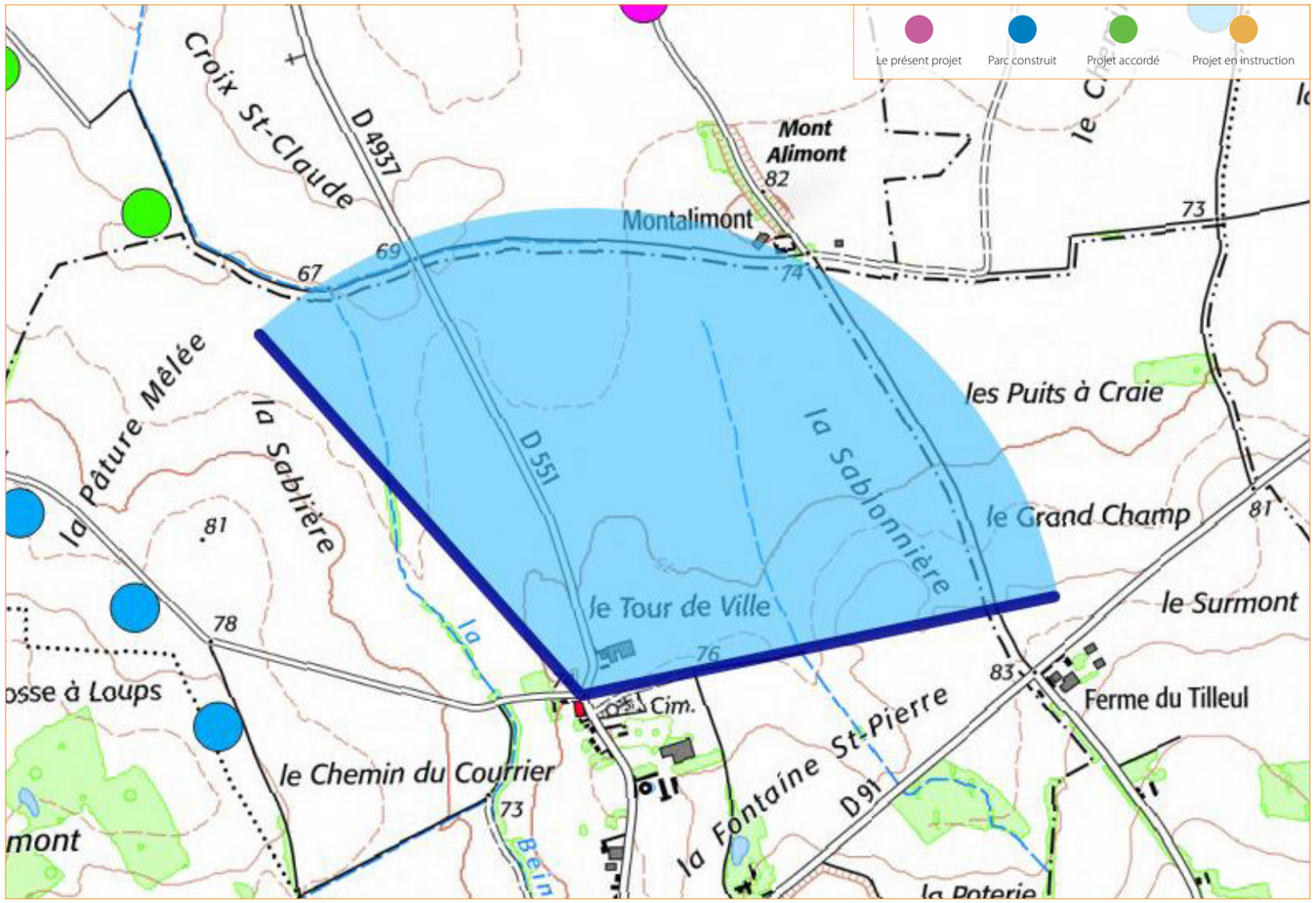
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Modérées	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au nord de Villeselve, depuis l'axe routier D551, juste avant les dernières habitations un peu plus isolées visibles sur le panoramique. La mairie ainsi que l'église du bourg (patrimoine vernaculaire) se trouvent tout deux juste derrière l'observateur.

La silhouette urbaine fortement végétalisée visible sur la gauche du panoramique est celle de Brouchy. La végétation accompagnant cette silhouette urbaine correspond à la ripisylve du cours d'eau de la Beine. Ce dernier prend par ailleurs sa source sur la commune de Villeselve.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, quatre des cinq éoliennes du projet sont visibles. L'une des éoliennes est masquée par un arbre isolé le long de l'axe routier D551. Le masquage de cette éolienne est donc à caractère fugace.

Les quatre éoliennes visibles forment deux ensembles avec le plus proche étant à proximité d'une des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos. Les deux autres éoliennes sont visibles plus en retrait, avec une prégnance visuelle légèrement moins importante. Au regard du bâti visible, les rapports d'échelles sont favorables à ce dernier. Les rapports d'échelles sont également favorables au paysage, bien que la prégnance visuelle des éoliennes les plus proches reste modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les deux éoliennes les plus proches s'intègrent en continuité d'une des éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos et sans créer d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°19

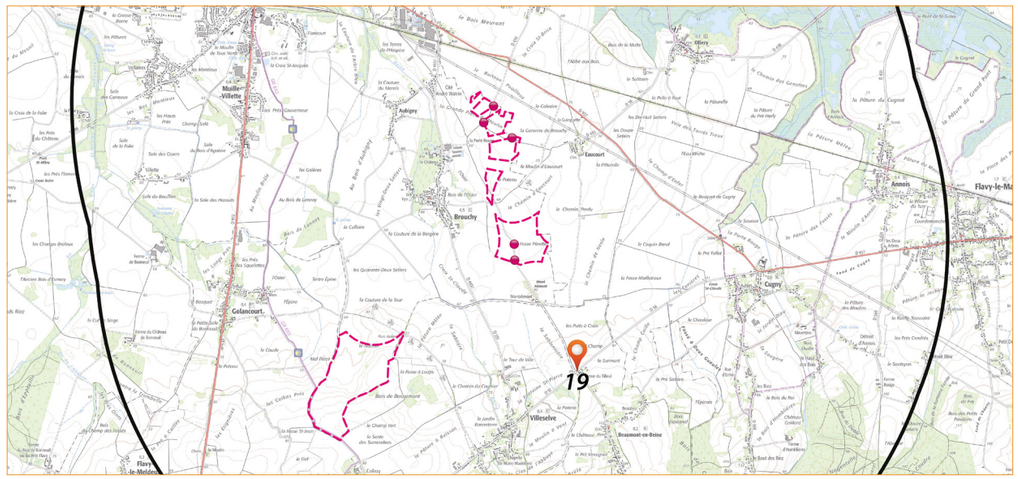
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	09:38:58	Panoramique	708996	6955468

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E5 : 1,6 km	E1 : 3,4 km	5	BEAUMONT-EN-BEINE - À l'intersection entre la D56 et la D91, où se situe la ferme du Tilleul

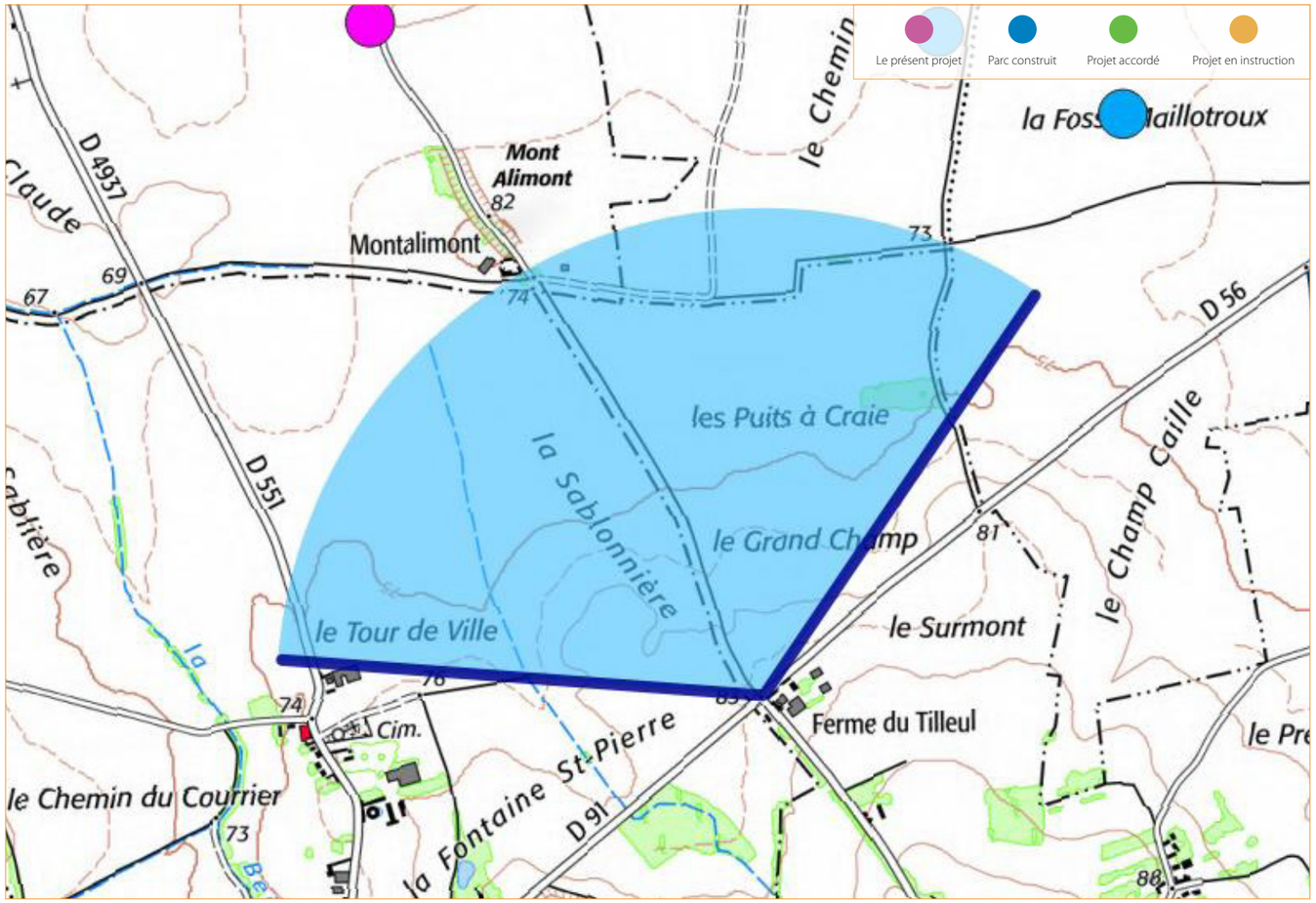
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Modérées	Faibles	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe à l'intersection entre les axes routiers D56 et D91, au nord de Beaumont-en-Beine. La ferme du Tilleul ainsi qu'une habitation se trouvent à cette intersection.

Le chemin de terre qui fait face à l'observateur est l'un des chemins d'accès de la ferme isolée de Montalimont. La présence de cette dernière est surtout marquée par une végétation importante qui se trouve au centre du panoramique. Une petite partie du bâti de la ferme est visible à gauche de cette végétation.

Les terres de grandes cultures du plateau du Santerre dominent le premier-plan tandis qu'à l'arrière-plan, on retrouve un tissu arboré continu qui correspond à la végétation accompagnant la vallée de la Somme.

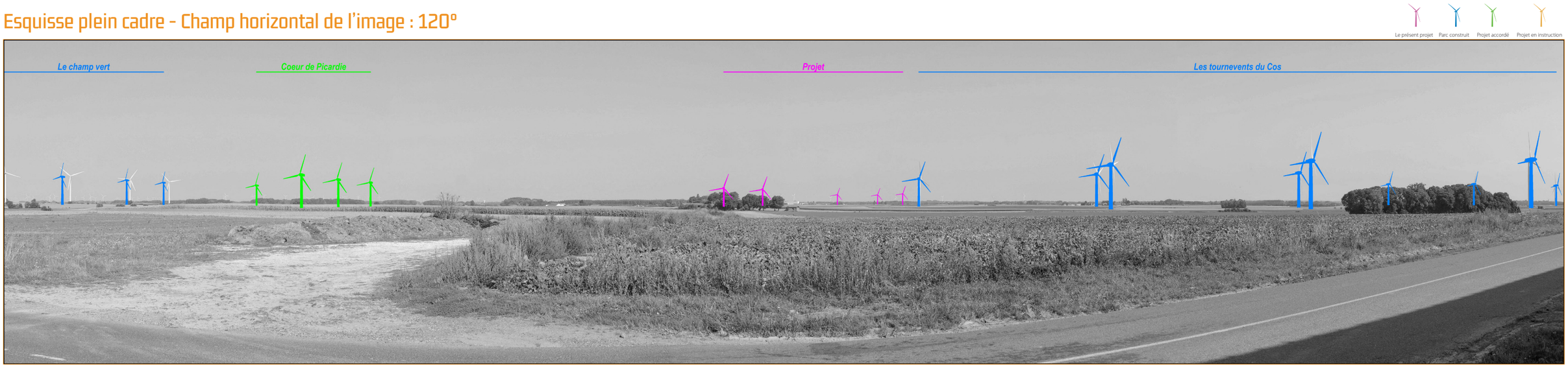
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les deux éoliennes les plus à l'ouest sont en covisibilité de superposition avec la végétation de la ferme isolée de Montalimont. Ces éoliennes ne sont visibles qu'au niveau de leur rotor. Étant donné la faible prégnance visuelle du bâti visible de la ferme, il est compliqué d'établir des rapports d'échelle. Les trois autres éoliennes du projet sont visibles en ligne plus à l'est. Elles sont entièrement visibles et s'intègrent dans des rapports d'échelles favorables au paysage bien que la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les cinq éoliennes du projet s'intègrent en arrière-plan des éoliennes en service du parc des Tournevents du Cos. Les éoliennes du projet se lisent sur un plan d'échelle différent des éoliennes du parc des Tournevents du Cos et ne créent donc pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Point de vue n°20

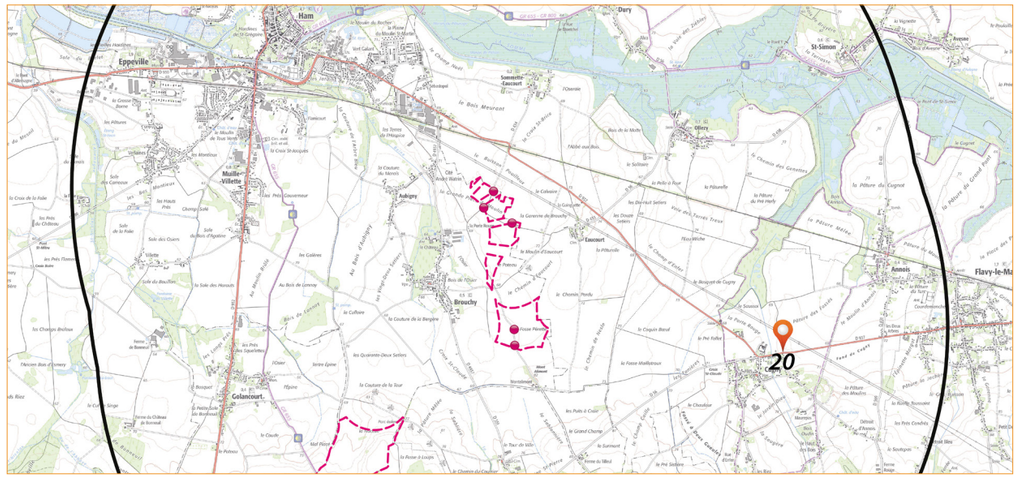
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	10:00:40	Panoramique	711573	6956783

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E5 : 3,3 km	E2 : 4,1 km	3	CUGNY - Entrée est par la D937, au niveau des premières habitations

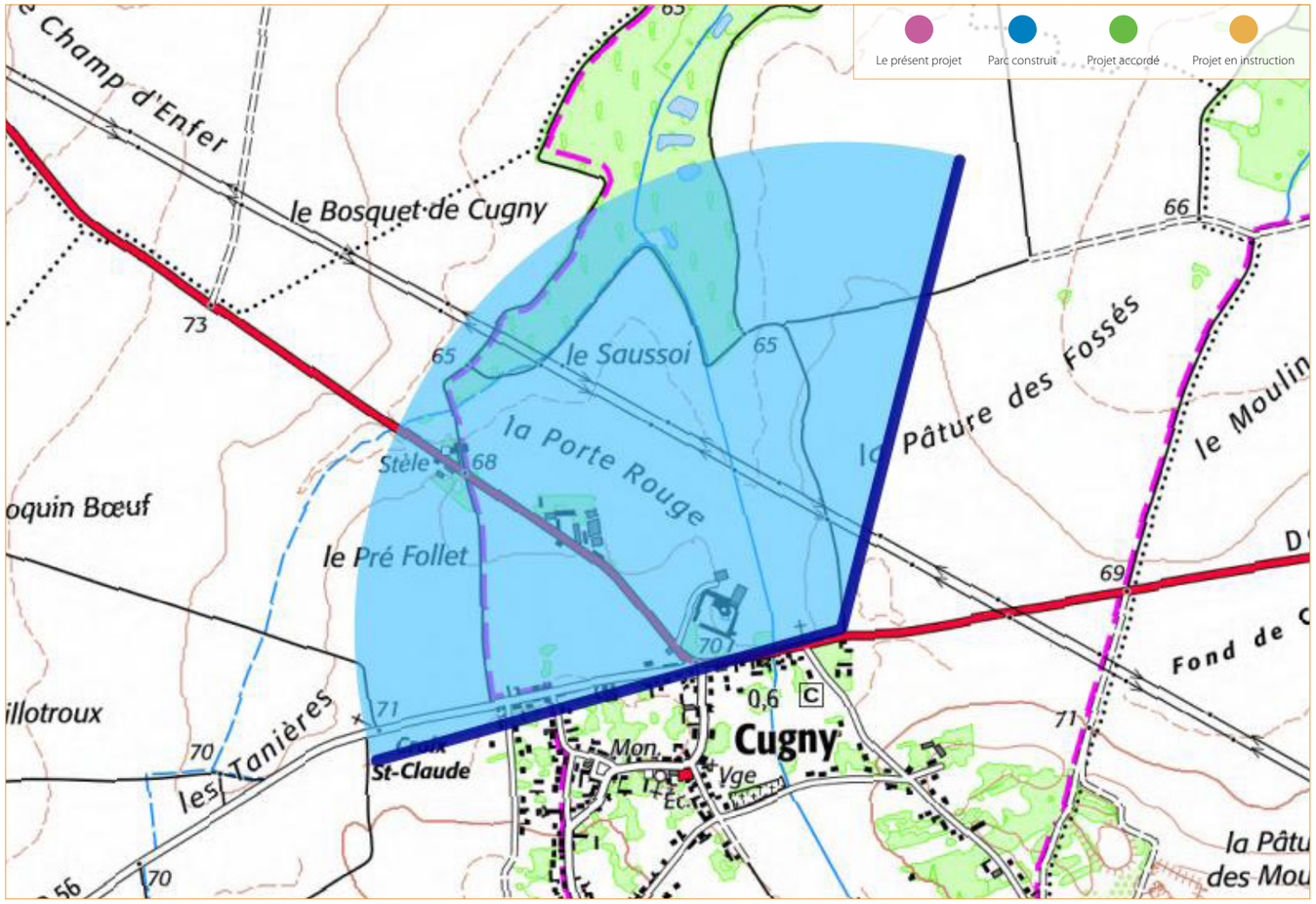
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Nulles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe en entrée orientale de Cugny, depuis l'axe routier à forte fréquentation D937, au niveau des premières habitations.

La partie droite de l'axe routier est marquée par la présence de bâtiments agricoles avec quelques arbres de haut-jet. Sur la droite du panoramique, on retrouve une importante végétation qui correspond à un bras de vallée de la Somme. Au premier-plan, on retrouve les terres de grandes cultures du plateau du Santerre.

Une covisibilité existe déjà entre les éoliennes du parc en service des Tournevents du Cos et les bâtiments agricoles marquant l'entrée orientale de Cugny.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, trois des cinq éoliennes du projet sont visibles.

Les deux éoliennes les plus à l'ouest sont entièrement masquées par la conjoncture du bâti et de la végétation.

Sur les trois éoliennes visibles à l'est, deux sont en grande partie masquées par le bâti. Elles ne sont visibles que par un bout de pale. La dernière éolienne,, la plus à l'est, est entièrement visible, en covisibilité latérale avec les bâtiments agricoles. Les rapports d'échelle sont largement favorables au bâti.

Concernant les effets cumulés avec le contexte éolien alentour, les trois éoliennes visibles du projet se lisent sur un plan d'échelle différent des éoliennes du parc des Tournevents du Cos, bien plus prégnantes visuellement. Le projet ne crée donc pas d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°

Le présent projet | Parc construit | Projet accordé | Projet en instruction



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



- Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l’image : 60° pour une distance d’observation de 45 cm



Point de vue n°21

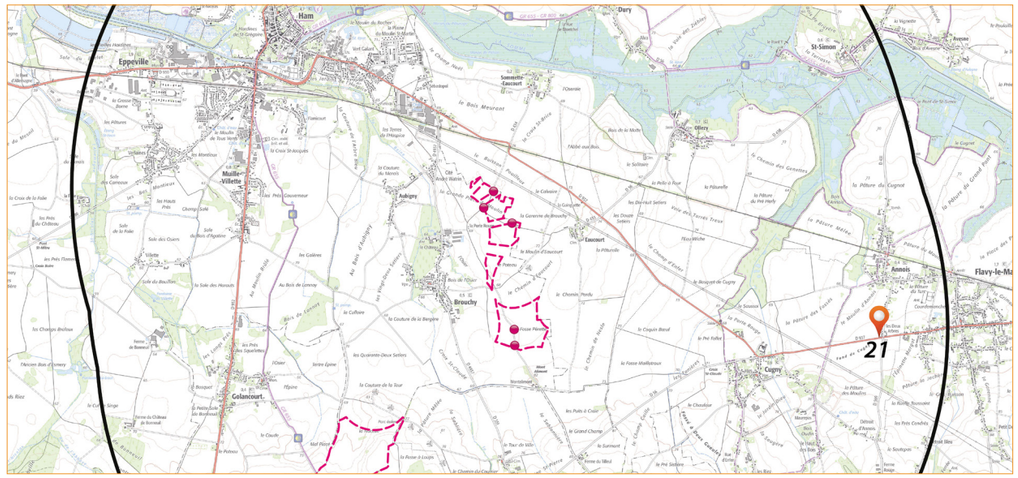
Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	10:06:01	Panoramique	712781	6956960

Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E5 : 4,5 km	E2 : 5,2 km	5	ANNOIS - Sortie ouest de Flavy-le-Martel, depuis l'intersection entre la D937, la D569 et la D431

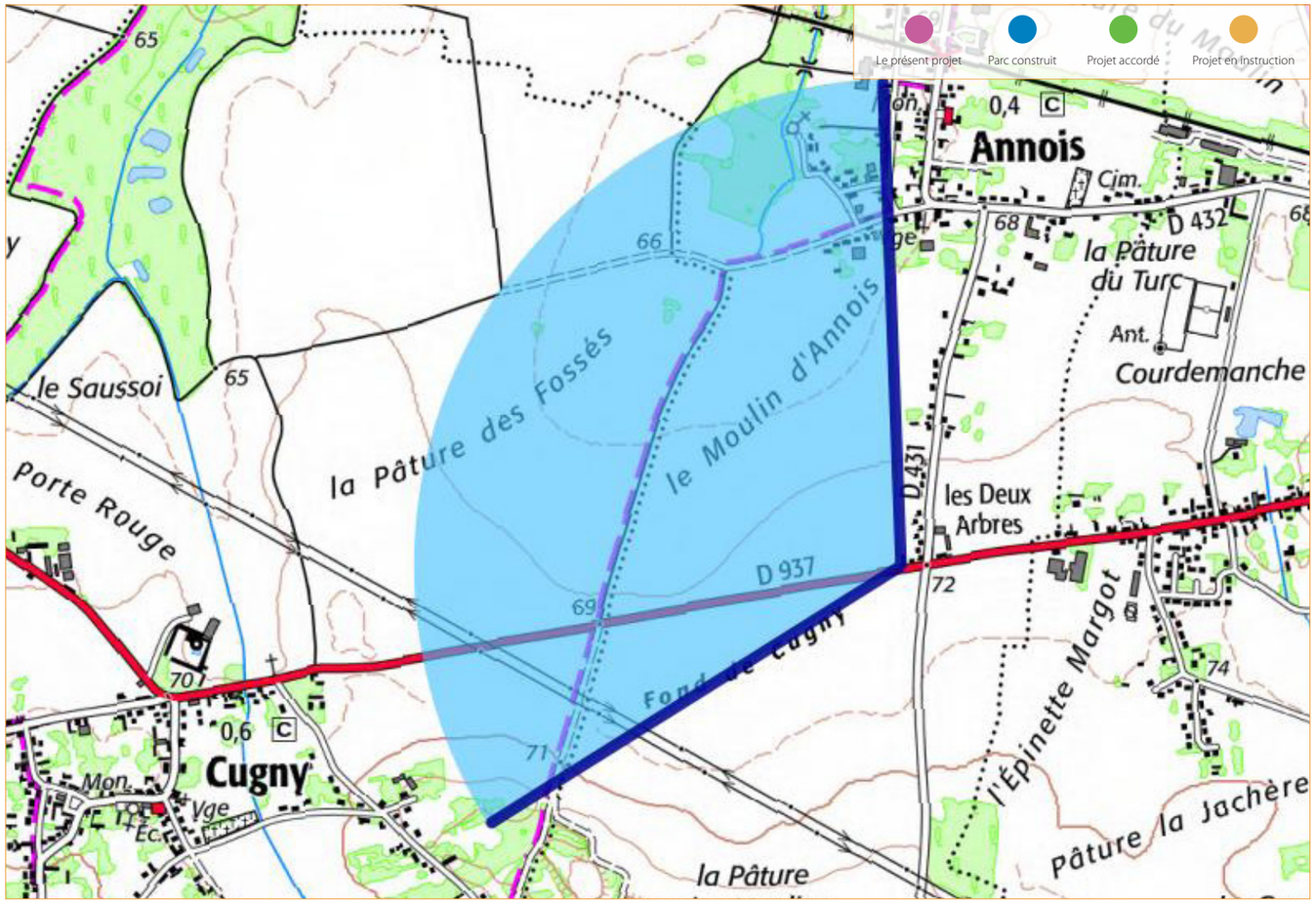
Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x

Incidences paysagères	Incidences locales	Incidences patrimoniales	Incidences éoliennes
Faibles	Faibles	-	Faibles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe une nouvelle fois sur l'axe routier à forte fréquentation D937, mais cette fois-ci un peu plus d'un kilomètre à l'est que le point de vue précédent, au niveau des habitations les plus au sud d'Annois.

De par la proximité du tissu urbain d'Annois et de Flavy-le-Martel, ce point de vue traite à la fois l'entrée sud d'Annois, mais aussi la sortie ouest de Flavy-le-Martel.

De par le recul de l'observateur au regard du point de vue précédent, le contexte éolien se détache visuellement davantage dans le paysage, marqué une nouvelle fois par la dominance des terres agricoles au premier-plan. La végétation sur la droite du panoramique correspond à celle du bras de la vallée de la Somme.

Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Le projet se distingue en deux ensembles. Le premier se compose des deux éoliennes les plus à l'ouest. Ces dernières sont visibles en covisibilité de superposition avec le bâti de Cugny mais la prégnance visuelle du bâti est trop faible pour en établir des rapports d'échelle. Le deuxième ensemble se compose des trois éoliennes restantes visibles plus à l'est. L'éolienne la plus à l'est de cet ensemble est en partie masquée par la végétation. Elle n'est visible que par un bout de pale. La prégnance visuelle des éoliennes est faible.

De par un gabarit moins important que le parc en service des Tournevents du Cos, les éoliennes du projet se lisent sur un plan d'échelle différent et sans créer d'effets cumulés gênants. En revanche, les deux éoliennes les plus à l'ouest viennent légèrement brouiller la lisibilité du projet accordé du Cœur de Picardie.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l’image : 60° pour une distance d’observation de 45 cm



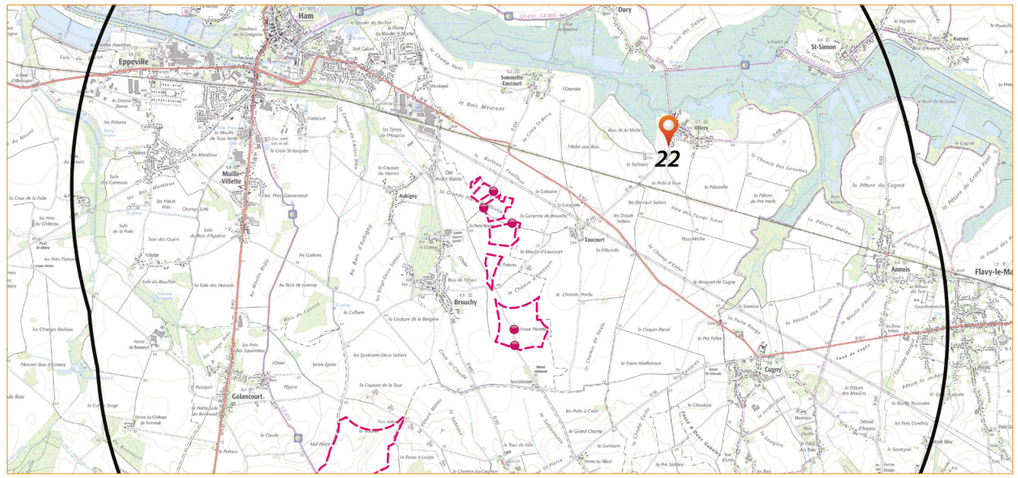
Point de vue n°22

Date de la prise de vue	Heure de la prise de vue	Focale (équ. 24x36)	Coordonnées X	Coordonnées Y
12/08/2025	13:56:35	Panoramique	710141	6959355

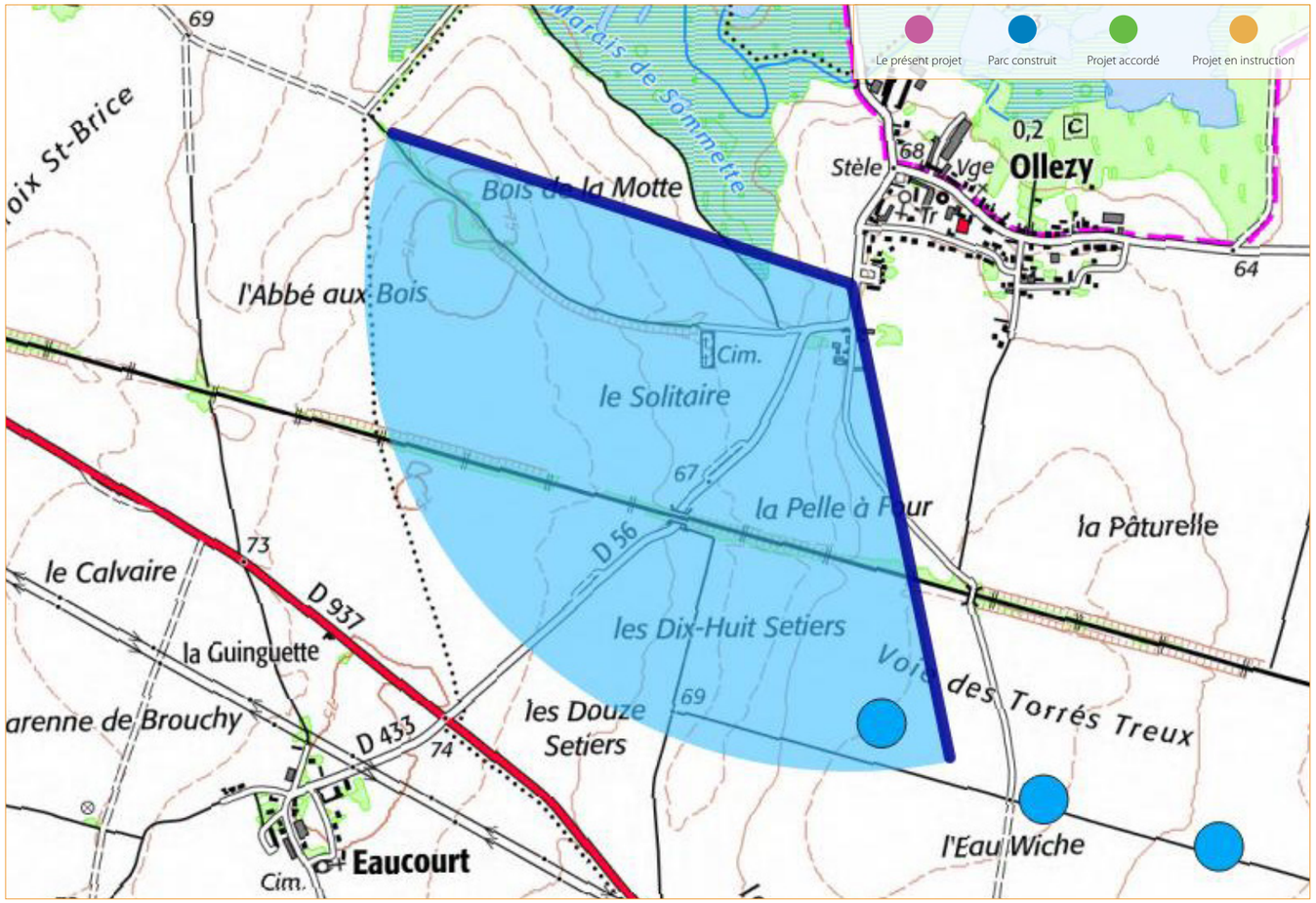
Distance à l'éolienne projetée la plus proche	Distance à l'éolienne projetée la plus éloignée	Nombre d'éoliennes du projet visibles	Lieu
E3 : 2,1 km	E5 : 3,1 km	5	OLLEZY - Sortie sud par la D56

Enjeux paysagers	Enjeux locaux	Enjeux patrimoniaux	Enjeux éoliens
x	x	-	x
Incidences paysagères	**Incidences locales**	**Incidences patrimoniales**	**Incidences éoliennes**
Faibles	Faibles	-	Faibles

Carte générale



Zoom



Vue initiale plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Position de l'observateur

L'observateur se situe au sud du lieu de vie d'Ollezy, juste avant les dernières habitations, le long de l'axe routier D56. Le bâti du bourg s'est uniquement développé sur la partie droite de l'axe routier (à gauche sur le panoramique), ce qui offre une large fenêtre visuelle sur le paysage du côté opposé de l'axe routier.

Quelques variations douces du relief sont présentes en raison de la proximité du bourg à la vallée de la Somme. Une petite partie de l'importante végétation accompagnant la vallée est d'ailleurs visible sur la droite du panoramique.

Au second-plan, la végétation forme un tissu végétal pratiquement continu. Il s'agit de la végétation du lieu-dit d'Eaucourt mais surtout de celle accompagnant le tracé de la voie ferrée.

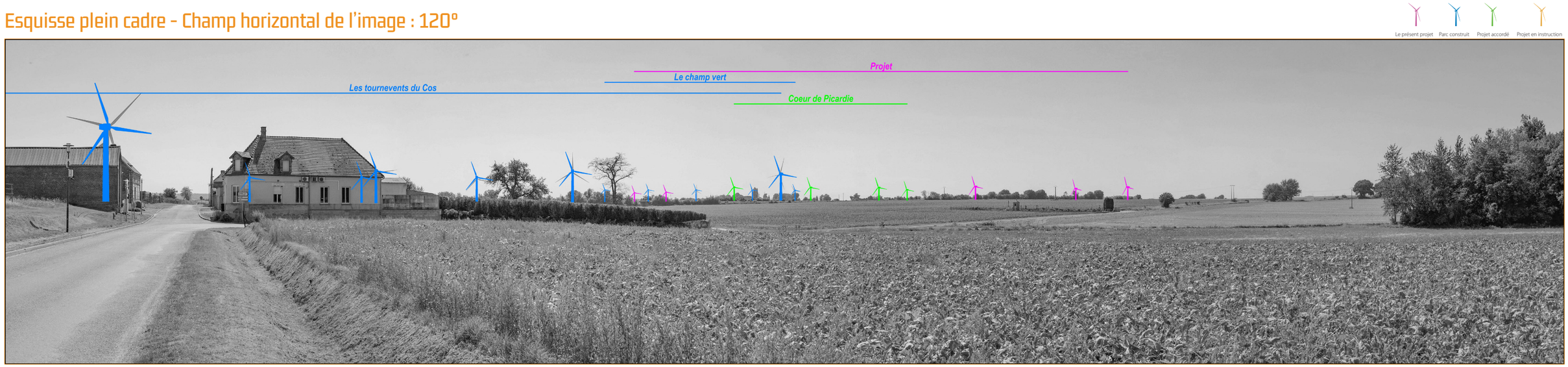
Analyse du photomontage et des incidences du projet

Depuis ce point de vue, les cinq éoliennes du projet sont visibles.

Une nouvelle fois, le projet se lit comme deux ensembles distincts avec deux éoliennes visibles en ligne à l'ouest et les trois autres également en ligne, mais plus à l'est. Les rapports d'échelles sont favorables au paysage de par une prégnance visuelle faible des éoliennes du projet.

Concernant les effets cumulés, les éoliennes du projet s'intègrent bien avec le contexte éolien alentour en gardant une cohérence dans la lisibilité d'ensemble. Les deux éoliennes les plus à l'ouest s'intègrent avec les éoliennes du parc construit du Champ Vert, dans un gabarit similaire et sans créer d'effets cumulés gênants. Les trois éoliennes les plus à l'est viennent en continuité du projet accordé du Cœur de Picardie, dans un gabarit similaire et sans créer d'effets cumulés gênants.

Esquisse plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage plein cadre - Champ horizontal de l'image : 120°



Photomontage à taille réelle - Partie gauche - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



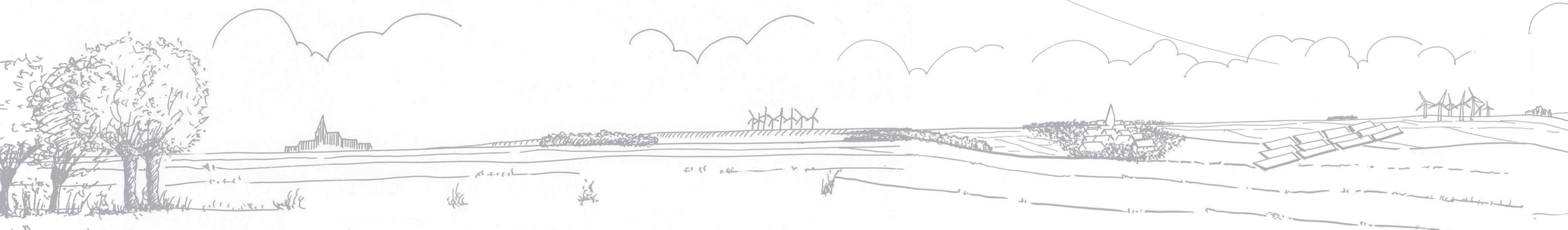
• Retour automatique à la liste des points de vue

Photomontage à taille réelle - Partie droite - Champ horizontal de l'image : 60° pour une distance d'observation de 45 cm



Volet paysager

Tableau des incidences



3 - SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES

Méthodologie sur la caractérisation des incidences du projet

L'étude des incidences du projet de moyen éolien de Brouchy a été réalisée par une campagne de photomontages basée sur 22 points de vue représentatifs des visibilités du territoire.

Étant donné le gabarit restreint des éoliennes du projet, pour rappel avec une hauteur maximale de 80 m en bout de pale, le périmètre d'étude a été ajusté à une zone-tampon de 5 km autour du site du projet. Cela permet d'avoir une approche proportionnée au regard des particularités du projet.

Ces incidences doivent être comprises comme la "réponse" du projet aux enjeux établis et hiérarchisés à la suite de l'état initial. Le niveau de ces incidences et leur qualification sont proposés dans le tableau de synthèse ci-dessous (fig. 18).

Tout d'abord, les niveaux évalués de ces incidences vont de "Nulle" à "Modérée". Il s'agit donc d'une échelle contrastée. Rappelons que les extrémités maximales des échelles de qualification qui sont employées habituellement pour les incidences vont de «Nulle» à «Rédhibitoire» . De plus, en aucun cas l'étude d'une incidence n'a conclu à un niveau d'évaluation supérieur à celui de l'enjeu auquel il correspond, évalué quant à lui en synthèse de l'état initial.

L'absence d'incidence forte se justifie par le choix d'un gabarit raisonné des éoliennes du projet, dont la hauteur totale n'excède pas 80 m. Ce dimensionnement permet de limiter la prégnance visuelle des machines lorsqu'elles sont visibles, tout en évitant la création de rapports d'échelle défavorables avec le bâti des lieux de vie proches.

Rappelons enfin que le projet s'implante à proximité des éoliennes en service du parc des Tournevents du Cos. Les photomontages ont permis de montrer que sur des vues proches, le projet s'intègre plutôt bien avec cet ensemble étant donné que le gabarit des machines apparait comme similaire. Cela permet ainsi de garder une cohérence dans la lisibilité d'ensemble, évitant ainsi la création d'effets cumulés gênants.

Ci-dessous :

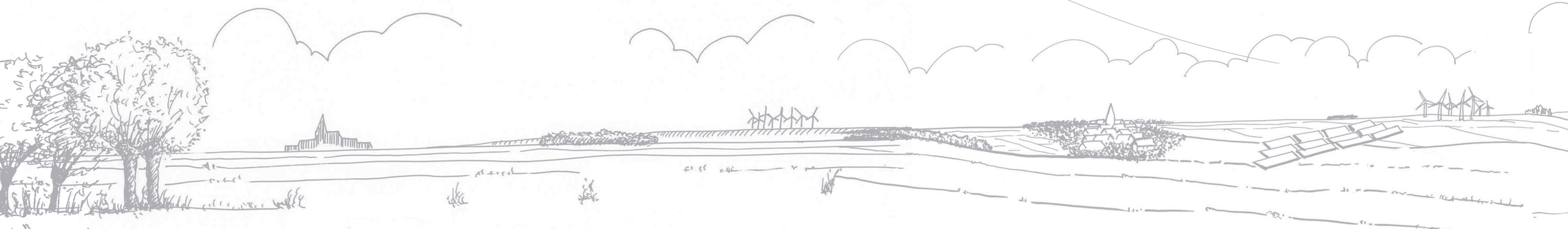
- **Figure 18 :** tableau de synthèse des incidences.
  (Source : Matutina)

Figure 18

Tableau de synthèse des incidences

Types d'incidences	Incidences	Qualifications de l'incidence
Incidences paysagères		
Le plateau du Santerre et la plaine de grandes cultures	Modérées	. Les nombreux PDV réalisés depuis le plateau du Santerre et la Plaine de grandes cultures permettent de montrer des rapports d'échelles qui sont toujours favorables au paysage. Même depuis les PDV les plus proches du projet, la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée. L'incidence du projet varie donc de modérée à faible en fonction de la distance.
La vallée de la Somme	Très faibles	. Un PDV a été réalisé depuis le versant de la vallée de la Somme opposé au site du projet. Il s'agit du PDV 15, en entrée nord-ouest d'Ham depuis l'axe routier à forte fréquentation D937. Seulement une éolienne du projet est visible au-dessus de la silhouette urbaine d'Ham, avec une prégnance visuelle très faible, d'où le niveau d'incidence attribué.
Incidences locales		
Les lieux de vie à proximité du projet	Modérées	. Les nombreux PDV réalisés depuis l'habitat à proximité du projet ont permis de montrer l'absence de rapports d'échelles défavorables entre les éoliennes du projet et le bâti. Cela s'explique par le gabarit restreint des éoliennes du projet. . L'incidence est modérée en raison des vues ouvertes possibles sur le projet depuis le lieu-dit de la Cité André Watrin (PDV 1 et 2), en sortie sud-est d'Aubigny (PDV 4), depuis le chemin d'accès à l'ouest de la ferme isolée de Montalimont (PDV 9), depuis les habitations les plus à l'ouest d'Eaucourt (PDV 10), en sortie orientale d'Ham depuis la D937, au niveau de la Cité Malakoff (PDV 12), en sortie sud de Somette-Eaucourt par la D434 (PDV 13) et en sortie nord de Villeselve par la D551 (PDV 18). À noter que l'incidence du projet est ici modérée en raison de sa prégnance visuelle principalement depuis des sorties de bourgs, avec donc des vues plus ouvertes sur le paysage. Pour les autres lieux de vie étudiés, y compris Brouchy, la commune d'accueil du site du projet, l'incidence du projet est faible, très faible ou nulle.
Axes routiers (+ GR 655)	Modérées	. Dans le même principe que le niveau d'incidence attribué aux plateaux du Santerre et à la plaine de grandes cultures, l'incidence du projet varie de modérée à faible en fonction de la distance à l'axe routier concerné et de son orientation au regard du projet. Même depuis les PDV les plus proches du projet, la prégnance visuelle des éoliennes reste modérée. . À cela on pourra ajouter l'incidence faible du projet depuis le chemin de Grande Randonnée 655 (GR655), également appelé « Via Turonensis », sur sa portion au sud-est de Golancourt.
Incidences patrimoniales		
Patrimoine protégé du territoire d'étude	Très faibles	. Deux PDV ont été réalisés en lien avec le patrimoine protégé du territoire d'étude (PDV 14 et 15). . Le PDV 15 montre une covisibilité de superposition entre l'une des éoliennes du projet et la silhouette du clocher de l'église protégée de Ham, depuis la D937, au nord-ouest d'Ham. Compte tenu de la très faible prégnance visuelle de l'éolienne du projet, visible uniquement par un bout de pale, ainsi que de l'existence d'une covisibilité déjà avérée et plus marquée avec le parc éolien en service des Tournevents du Cos, l'incidence du projet est très faible. . Le PDV 14, le long de la rue André Audinot, juste en face de la place entourant le château protégé d'Ham, montre une incidence nulle puisque les éoliennes du projet sont entièrement masquées par la végétation autour du château.
Incidences liées à l'éolien		
Effets cumulés	Très faibles	. Lorsque le projet est visible avec un autre ensemble éolien déjà en service, le projet ne crée pas d'effets cumulés gênants. Le projet s'intègre plutôt bien avec les éoliennes du parc des Tournevents du Cos, dont le gabarit entre ces dernières et les éoliennes du projet apparait similaire, ce qui permet de garder une certaine cohérence dans la lisibilité d'ensemble. . L'incidence du projet est très faible en raison du PDV 21 qui montre les deux éoliennes du projet les plus à l'ouest venant légèrement brouiller la lisibilité du projet accordé du Cœur de Picardie.

Annexes



Bibliographie

Alain Corbin, *L'Homme dans le Paysage*, Paris, Textuel, 2001
Georges Duby (sous la direction de), *Histoire de la France rurale*, tomes 1 et 2, Paris, Seuil, 1983
Alain Mazas et **Alain Freytet**, *Atlas des Pays et Paysages des Yvelines*, Versailles, CAUE 78, 1992
Dominique et **Jean-Philippe Lenclos**, *Couleurs de la France - Géographie de la couleur*, Paris, Le Moniteur, 1984
Jacques Le Goff, *Histoire de l'Occident médiéval*, Flammarion, Coll. Champs Histoire, réed. 2008

Atlas régionaux , documents cadres

- Atlas des Paysages de l'Oise, DIREN Picardie et DDE Oise, réal. Atelier 15, 2005
- Atlas des Paysages de la Somme, réal. Atelier Traverses, 2003 - 2006
- Atlas des Paysages de l'Aisne, réal. CAUE de l'Aisne, 2004
- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, 2020.
- Schéma régional éolien de Picardie, région Picardie et DREAL Picardie, 2012 (abrogé)

Webographie / accès aux bases de données (BD)

- Delcampe - www.delcampe.org
- DREAL Hauts-de-France - www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr
- Delcampe - www.delcampe.org
- Géoportail - www.geoportail.fr
- IGN - www.ign.fr (BD Alti)
- INSEE - www.insee.fr
- Ministère de l'agriculture - http://agreste.agriculture.gouv.fr/publications/base-documentaire (BD Agreste)
- Ministère de la culture - www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine (BD Mérimée)
- Ministère de l'écologie et du développement durable - www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (BD Corine Land Cover)
- SANDRE - www.sandre.eaufrance.fr (BD Carthage)
- Wikipédia

L'ÉQUIPE MATUTINA



Julien LECOMTE, 51 ans, paysagiste et médiateur assermenté

Paysagiste et dirigeant

Titulaire d'un DESS d'Aménagement de l'Institut de Géographie de Tours (1998), du Certificat d'études supérieures paysagères (CESP) de l'École nationale supérieure de Paysage de Versailles (2002) et formé à la gestion à l'Institut d'administration des entreprises de Paris (2002). Avec 25 ans d'expérience dans le domaine de l'aménagement, du paysage et de l'urbanisme, il a développé une approche experte de la problématique des énergies renouvelables depuis une vingtaine d'années. Il est aussi médiateur conventionnel et judicaire assermenté auprès de six cours d'appel, et animateur de concertation, formé à l'Institut de Formation à la Médiation et à la Négociation (DU médiateur - IFOMENE / ICP). Il est également intervenant dans des formations universitaires en aménagement, paysage et environnement.



Baptiste DUHAMEL, 32 ans, géographe et urbaniste

Directeur des études, associé

Titulaire d'un Master 2 Pro en Aménagement durable du Territoire et Ville Étalée de l'Université de Paris-Ouest (2016), en co-habilitation avec l'École d'Architecture de Paris Val-de-Seine, et d'une Licence de Géographie de l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (2014), il est présent dans la structure depuis 2016. En 2020, il devient associé de la Sarl Matutina, en occupant la fonction de directeur des études.

Baptiste assure la coordination de la production, adjointe du travail de terrain, de la cartographie et de la rédaction des rapports. Il est également télépilote du drone.



Manon ROI, 25 ans, géographe spécialisée en paysage

Chargée d'études

Manon est titulaire d'une Licence 3 et d'un Master 1 en Géographie et a effectué son Master 2 «Environnement, Territoire et Paysage» de l'Université de Tours dans le cadre d'un apprentissage au sein de Matutina (2020-21).

Manon est chargée d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude. Elle est en télétravail depuis la Touraine.



Alexis BILLARD, 25 ans, environnementaliste et géographe

Chargé d'études

Après l'obtention d'un DUT dans le domaine industriel, Alexis a obtenu une licence professionnelle dans la gestion des eaux et le développement des territoires. Il a ensuite intégré le Master 1 «Environnement, Territoire et Paysage» de l'Université de Tours et a effectué son Master 2 en apprentissage au sein de Matutina (2022-23).

Alexis est chargé d'études, en assurant le travail cartographique, le travail de terrain et la rédaction des rapports d'étude. Il est en télétravail depuis le Berry.

matutina
Paysage et Énergies

12 avenue des Prés – BL 505
78180 Montigny-le-Bretonneux

Tel : 01 85 76 54 76
agence@matutina.fr

SIRET : 532 330 198 RCS Versailles
APE : 7112B

www.matutina.fr

